

Conseil communal de Lomme
Séance du mercredi 19 juin 2024

Procès-verbal

SOMMAIRE

-	Appel nominatif des membres du Conseil Communal.....	4
-	Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 4 avril 2024.....	5
-	Point résidence étudiante.....	5
-	Point travaux	6
-	Point Réfinal	9
-	Point d'information Collège Guy Mollet	11
-	Motion de la majorité municipale et du groupe Lomme Verte Pour la reconnaissance de l'État de Palestine	11
2024/48	Plan d'actions en faveur du soutien et de l'accompagnement du commerce de proximité lommois.....	17
2024/49	Rétrocession du square sis avenue de Dunkerque – rue Lamartine à Lomme	21
2024/50	Dénomination de la parcelle 59350 355 C 6217 – sise à Lomme « Parc Arthur Notebart »	21
2024/51	Micro-folie au sein de la médiathèque l'Odysée – Renouvellement de la charte d'adhésion au réseau Micro-Folie	22
2024/52	Projet Éducatif Global – Attribution des subventions dans le cadre du Programme Annuel d'Actions de Lomme Educ	24
2024/27	Charte de la Ville à hauteur d'enfant	28
2024/54	Festival « Le Jardin Electronique par l'association Productions du Jardin – Autorisation d'occupation temporaire du domaine public et tarification de la mise à disposition – Parc Naturel Urbain – Gratuité.....	29
2024/55	Marché de Noël 2024	34
2024/56	Subvention à l'association « Collectif citoyen du quai des transitions » au titre de l'année 2024.....	36
2024/57	Définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables.....	43
2024/58	Bien-être animal – Délibération cadre – Orientations et Plan d'action « Bien-être animal » 2024-2027.....	44
2024/59	Convention cadre de partenariat scientifique et technique entre le Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) et la Ville de Lille.....	48
2024/60	Contrat de Ville et des Solidarités (CVS) 2024-2030	49
2024/61	Subventions aux collèges Guy Mollet et Jean Zay	50

2024/62	Subventions exceptionnelles sur des projets ou actions.....	51
2024/ 63	Avenant à la convention entre l'association « Théâtre Diagonale » et la Ville	53
2024/64	Subventions exceptionnelles aux associations sportives.....	54
2024/65	Convention de mise à disposition de locaux auprès de la Maison Nord Solidarités – gratuité.....	56
2024/66	Maison du Citoyen et des Solidarités – Subventions 2024	57
2024/67	Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal – Exercice 2023.....	58
2024/68	Approbation du Compte Administratif – Exercice 2023.....	58
2024/69	Budget supplémentaire de l'exercice 2024	69
2024/70	Attribution d'une subvention de fonctionnement à la section lommoise du Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'année 2024	72
2024/71	Attribution d'une subvention d'investissement à la section lommoise du Centre Communal d'Action Sociale.....	73
2024/72	Régularisations comptables de dépenses - levée de prescription.	74
2024/73	Déménagement des services de la section lommoise du Centre Communal d'Action Sociale – Mandat de maîtrise d'ouvrage.....	75
2024/74	Actualisation des tarifs des services municipaux courant 2024	77
2024/ 75	Octroi des aides Habitat durable, Transition écologique et Façades.....	77
2024/76	Piscine municipale de Lomme – Travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR) – Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) – Convention entre la MEL et la Ville.....	78
2024/77	Rénovation énergétique du Palais des sports Pierre Degrugilliers – Fonds de concours de la Métropole Européenne de Lille (MEL) – Convention entre la MEL et la Ville.....	79
2024/78	Rénovation du Monument aux Morts – Fonds de concours de la Métropole européenne de Lille (MEL) – Convention entre la MEL et la Ville	80
2024/ 79	Réinvention de la Démocratie participative lommoise	80
2024/80	Projet Éducatif Global – Recrutement et rémunération des intervenants spécialisés médico-sociaux et socio-éducatifs – vacataires non titulaires.....	85
2024/81	Dispositif de lutte contre l'indécence des logements - Convention de prestation de service pour lutter contre l'indécence des logements entre la Métropole Européenne de Lille et la Ville de Lille – Avenant n° 2	86
2024/82	Accession sociale à la propriété – Actualisation du prix plafond de vente des logements sur le territoire de Lille-Hellemmes-Lomme	86
2024/83	Restauration et reliure des actes administratifs et/ou d'état civil – Adhésion de la Ville au groupement de commandes coordonné par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Nord pour la période 20252029 – Convention constitutive du groupement de commandes.....	87
2024/84	Bibliothèque municipale de Lille – Marché de fourniture de livres, de documents sonores non musicaux, de documents sonores et audiovisuels, de jeux de société à destination des enfants, adolescents et adultes	88
2024/85	Accord cadre de travaux d'aménagement des espaces verts – Autorisation de signature.....	88
2024/86	Marché d'entretien des espaces verts – Autorisation de signature.....	88
2024/87	Renouvellement du marché "Beurre, œufs, Fromages" (BOF), lait et volailles fraîches bio pour la restauration collective des écoles et des crèches de la Ville de Lille et des communes associées Lomme et Hellemmes ainsi que pour le restaurant municipal de Lille. Lancement de l'avis public à la concurrence – Autorisation de signer le marché	88

2024/88	Marché de prestations de nettoyage des équipements éducatifs de la Ville de Lille et de ses Communes associées d'Hellemmes et de Lomme – Années 2024 à 2028.....	88
2024/89	Avenants de clôture du marché 16S0024 – Exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, production d'eau chaude, sanitaire, traitement des eaux, télégestion avec fourniture d'énergie et service associés pour la ville de Lille, ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes ainsi que leur CCAS.....	88

*Le Conseil communal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Lomme le mercredi 19 juin 2024
sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de Lomme.
La séance est ouverte à 19 heures.*

Étaient présents les membres inscrits au tableau, à l'exception de :

Mme Muriel SERGHERAERT, Mme Cécile MESANS, Mme Martine PONCHANT, M. Philippe LEMIERE, M. Roger VICOT, conseillers communaux.

M. LE MAIRE.- Bonjour à toutes et à tous. Je vous laisse vous installer pour ceux qui méritent de l'être, c'est-à-dire tout le monde.

Nous commençons par l'appel nominatif des membres du Conseil communal ; Serge THERY va le faire pour nous.

- **APPEL NOMINATIF DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL**
(par Monsieur Serge THERY)

Mme Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Mme Delphine BLAS

Mme Cécile MESANS a donné pouvoir à Mme Claudie LEFEBVRE

Mme Martine PONCHANT a donné pouvoir à M. Bouchta DOUICHI

M. Philippe LEMIERE a donné pouvoir à M. Michel VANHEE

M. Roger VICOT a donné pouvoir à M. Olivier CAREMELLE

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur THERY.

Avant le Conseil, je ferai un point, j'espère le moins long possible, même si les points sont importants, sur quatre sujets particuliers :

- les résidences étudiantes qui vont arriver sur la ville dans quelques semaines pour les premiers travaux et quelques mois, un peu moins de deux ans, pour la première résidence ;
- un point sur les travaux de la ville, pas dans la déclinaison de tous les travaux, mais les plus importants, notamment ceux relatifs à Vélo+ et ceux de la rue Eugène Descamps ;
- un point sur Réfinal ; il sera relativement court, la presse s'est fait l'écho il y a maintenant quelques jours de la réunion publique que nous avons tenue ici ;
- et un point d'information pour réaffirmer un peu l'état de colère – il n'y a pas d'autre terme – que nous constatons entre nous et le Département sur la non-réhabilitation.

- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 AVRIL 2024**

M. LE MAIRE.- Je passe juste avant à l'approbation du procès-verbal du Conseil communal du mois d'avril, s'il n'appelle pas de commentaire particulier.

Qui vote pour ?

(Le procès-verbal du Conseil communal du 4 avril 2024 est adopté à l'unanimité.)

Je vous remercie.

- **POINT RESIDENCE ETUDIANTE**

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Le premier sujet porte sur les résidences étudiantes.

Nous aurons dans quelques jours, le 25 juin, une conférence de presse avec tous les acteurs de la création de ces résidences. Quelques vues sont projetées pour présenter le site. Nous ne sommes pas très loin, en face de la station de métro Saint-Philibert et de deux terrains contigus à Carrefour Lomme, si je peux expressément citer le magasin en question.

Sur ces deux terrains, il y a trois projets.

Le premier est un double d'une résidence étudiante qui s'appelle « ECLA », du groupe Océanis, avec lequel nous travaillons depuis maintenant de longs mois, qui va venir implanter une résidence importante, que j'ai pu visiter – pas celle-là, parce qu'elle n'est pas encore construite, mais une autre qui avait été construite à côté de Paris, à Palaiseau, de mémoire –, avec beaucoup de services, résidence privée mais à des conditions d'accès maîtrisées, qui permettra de répondre en partie à la crise du logement, et en particulier à la crise du logement étudiant. Vous le savez, le nombre d'étudiants a tendance, avec la démocratisation de l'éducation, à augmenter de manière considérable, et c'est notamment vrai pour la métropole lilloise, puisque nous avons plus de 120 000 étudiants sur la métropole dans des installations universitaires très différentes, publiques et privées, et en même temps, il y a une difficulté pour les jeunes, qu'ils soient métropolitains ou qu'ils viennent d'autres régions, à se loger à des conditions particulières ou à se loger tout court.

Ce projet répond à cette ambition de résoudre une partie de l'offre de logements étudiants sur la métropole lilloise et évidemment sur la ville de Lille et un petit peu sur Lomme, même si nous n'avons pas une forte tradition d'accueil des étudiants et même s'il y a un troisième projet, un peu plus loin, du côté de Multilom, mais avec un nombre de chambres vraiment très différent. Un premier projet important, donc : 628 chambres seront construites. Vous avez une vue telle qu'elle a été présentée au comité de pilotage qui a permis de travailler et de poser l'établissement d'accueil sur le site.

La vue suivante vous permet de voir à la fois la hauteur et la qualification des espaces publics, notamment verts ; la trame verte est à côté. Vous le savez, entre le métro et ce projet, il y a aussi, derrière, le parc urbain, avec la volonté d'ouvrir le parc urbain sur lui-même ; on en parlera sur une autre délibération.

Au-delà de la photographie, qui vient peut-être d'une résidence de Palaiseau, la vue suivante vous montre l'épaisseur, puisqu'il y a plus de 600 chambres, ce n'est pas un petit projet. Ce projet est qualifié, avec notamment son empreinte dans un site que nous souhaitons préserver, avec la trame verte de l'autre côté, mais aussi du côté de la voie sud qui sera créée et requalifiée. La voie sud est aujourd'hui la voie de parking du côté de Carrefour Drive, qui pose d'ailleurs un certain nombre de difficultés, à la fois de stationnement et d'implantation de gens du voyage, qui étaient là encore il y a quelques jours.

Ce premier projet sera complété, puisque nous avons une obligation, que nous allons évidemment respecter, sur la servitude de mixité sociale, par un autre projet en amont – si on peut revenir à la première vue, cela me permettra de localiser l'emplacement –, sur le terrain qui appartient aujourd'hui à Carrefour et qui est d'ailleurs utilisé en partie par les salariés de Carrefour pour se garer – c'est le « morceau » de gauche que l'on évoque –, avec un projet qui démarre. Il est moins avancé, puisqu'il n'y a pas encore de permis de construire, on vient juste de finaliser la médiation entre tout le monde, notamment entre Carrefour, Nexity qui sera le porteur de projet et la Catho, puisque cette dernière portera ce projet de création de chambres étudiantes sociales à hauteur de 300 chambres.

On est donc à peu près sur un millier de chambres, ce qui n'est pas rien, ce n'est pas un petit projet – d'où la conférence de presse dans quelques jours –, sur un secteur qui, aujourd'hui, est en plein questionnement. Nous étions à la MEL il y a quelques jours pour évoquer le devenir... je ne dirai pas « du quartier », parce que ce n'est pas encore un quartier, mais de la zone commerciale, au regard d'un site un peu plus large. Il y a, à gauche, vous le savez, Humanité, avec cette frontière qui délimite la partie lommoise (20 % du quartier) et la partie capinghemmoise qui est derrière, les projets de Capinghem plus tard, mais le Maire de Capinghem y fera référence peut-être dans quelques mois et, évidemment, nos voisins un peu plus proches encore, je pense à Pérenchies et Lambersart ou, pourquoi pas, Lompret.

En termes de calendrier, les travaux de la première résidence commenceront relativement rapidement, avec une pose de la première pierre en septembre, pour une livraison prévue ou prévisible d'ici septembre 2026 ; c'est vraiment imminent et nous sommes plutôt contents que l'offre de logements étudiants puisse être confortée sur la métropole lilloise, en ayant évidemment un suivi attentif du projet.

Sur la partie, non plus centrale mais un peu excentrée, qui fera face au futur parvis prévu par la MEL et négocié par la Ville de Lomme et la Ville de Lille, nous adresserons un petit projet urbain – enfin pas si petit que cela, puisqu'il fera 120 logements –, toujours sur la parcelle Carrefour. On n'a pas la vue, mais on a une emprise suffisante pour faire à la fois en position centrale la résidence étudiante et le projet urbain porté par Carrefour et Nexity.

La conférence de presse de la semaine prochaine évoquera plus largement avec la presse les attendus du projet qui vous sont présentés – mais nous en reparlerons évidemment pendant les mois et années à venir – à travers ce projet et à travers l'étude urbaine portée par la MEL et les Villes de Lille et de Lomme, le questionnement autour du fait commercial – dont on me pose un certain nombre de questions – et du fait récréatif, avec des atouts considérables : le parc urbain, les 30 hectares, mais aussi le poids de Kinépolis et de la zone récréative derrière la première zone commerciale que vous connaissez.

Donc beaucoup de questions, des réponses qui seront construites avec les élus et peut-être plus largement, pour avoir une réponse aux questions urbaines, mais pas uniquement, aux questions sociales, aux questions, pourquoi pas, de logement, aux questions de commerce, sur une zone qui est aujourd'hui un peu affectée par la déliquescence de la galerie Carrefour, même si cela n'appartient pas à Carrefour, et l'état du magasin, qui n'est plus, forcément, dans le même état qu'il y a une dizaine d'années, voire 20 ou 30 ans.

Je souhaitais vous présenter ce premier projet en priorité, avant d'engager la présentation à la presse de celui-ci avec tous les partenaires : la Catho, Océanis, Carrefour et, évidemment, la Ville de Lomme.

- POINT TRAVAUX

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Je passe au deuxième sujet : le point travaux, avec deux types de travaux différents, mais qui impacteront positivement la ville lorsque tout sera réalisé.

Voici une vue telle qu'on la présente aujourd'hui de ce que sera – j'espère en tout point – l'avenue de Dunkerque au Bourg lorsque les travaux seront achevés en juin 2026, et un peu plus pour le second tronçon ; voilà l'ambition. Je n'y reviens pas trop longtemps, vous le savez, cela a suscité un peu de débat sur la ville et je crois que cela va encore en susciter, puisque dès que l'on attaque les travaux et dès que l'on attaque la partie du stationnement qui va être revue, se posent des interrogations et des questions, qui ont été traitées par nos services en lien avec les commerçants et les habitants, sur la manière dont on compte faire cheminer, construire, adresser cette voie vélo prioritaire que l'on souhaite ardemment – on la voit bien sur cette vue, à gauche –, bidirectionnelle, de Lille jusqu'à Capinghem, un peu plus de 5 kilomètres.

On nous avait annoncé 5 M€, je pense que ce sera plus, puisqu'on est – je le dis tout de suite, mais on y reviendra un peu plus tard, avant le lancement des travaux, en septembre, auprès des Lommois dans leur globalité – à un peu plus de 2 M€ de travaux sur le secteur du Bourg, pour deux raisons : vous connaissez le Bourg et la difficulté de cheminer dans ces 200 mètres qui sont resserrés, avec un stationnement qui sera supprimé des deux côtés pour être totalement reproduit du côté du parking Saint-Vincent. Vous avez vu, pour ceux qui habitent le secteur, que les travaux ont commencé depuis quelques jours et que le compte à rebours est lancé pour faire que tous les travaux du parking soient achevés fin août, pour que nous puissions lancer les grands travaux liés à la piste bidirectionnelle que nous appelons de nos vœux et tout ce qui a été produit en plus et négocié en plus avec la MEL – je le vois en même temps que vous –, notamment la qualité des trottoirs qui seront complètement revus avec des pierres de qualité pour le secteur en question ; pour Bourg, cela peut être négocié, on ne le fera pas sur les 5 kilomètres – et les 5 M€ d'ailleurs – de la MEL, il y a un poids de l'histoire ici avec cette église et le secteur Bourg qui est un secteur très privilégié, mais qui, me semble-t-il, c'était la discussion que nous avons ensemble avec les habitants et les commerçants, peinait, était parfois à l'arrêt, avec des difficultés liées aux commerces, au stationnement, et ma célèbre expression, la « pente douce » qui nous envoyait, non pas vers le fond mais qui pesait sur le quartier.

Il faut profiter de cette opération, qui est une opération d'envergure faite par la MEL à la bonne échelle, à l'échelle métropolitaine, pour les 12 radiales qui concerneront toutes les communes de la MEL, et en même temps, pour la Ville de Lomme, en entrée du projet Lille-Lambersart-Lomme et un peu Capinghem à la fin, profiter de ce lien qui nous servira à produire ces mobilités douces que nous appelons de nos vœux depuis maintenant très longtemps et qui permettront aussi – c'est un vrai débat, mais je pensais qu'il était tranché – de la sécurité sur la piste cyclable, de la sécurité sur nos routes et de la sécurité sur nos trottoirs. Vous le savez, je le clame haut et fort, quitte à être parfois un peut-être trop ambitieux, je ne serai pas le Maire de l'insécurité routière et on n'est pas à la merci d'accidents ici ou là.

Le parking sera doublé, il passera de 35 à 74 places, cela a été dit. Il sera totalement végétalisé. Nous avons réclamé et obtenu un affichage dynamique qui permettra de voir, pour ceux qui viennent de Lille mais aussi d'Armentières, la possibilité de se replier sur le parking en question, pour celles et ceux qui ne le connaîtraient pas.

On a qualifié avec six ou sept réunions très précises avec les commerçants et les habitants les autres formes de stationnement possibles aux alentours, c'est-à-dire qu'on a évidemment regardé l'avenue de Dunkerque, mais aussi, en perpendiculaire, les rues adjacentes ; je pense notamment à la rue Reublin, à la rue Marcel Hénaux, à la rue Salengro, à la rue de la Drève, à la place du Maréchal Leclerc, etc. On est allé « gratter » – si vous me permettez l'expression – à la place près, pour à la fois reproduire du stationnement pour les riverains – on ne change pas les règles –, pour reproduire du stationnement pour ceux qui ont besoin d'accéder aux commerces ou aux professions libérales (kinés, médecins qui s'implantent de plus en plus sur le secteur, pharmaciens, etc.) et à tout le reste. On a en plus ajouté – vous le savez, on l'a votée au dernier Conseil – la reprise d'un bail pour prévoir une antenne de la Ville là où il y avait la bijouterie sur le coin de la rue Reublin.

Je pense qu'on ne pouvait pas faire mieux.

On est rentré depuis quelques jours dans une phase de travaux. On a travaillé et on a validé le scénario des travaux, la durée des travaux de septembre à juin pour cette phase, de la pharmacie Fouassier à la pharmacie Lesage dans un premier temps, les 200 mètres qui posent un certain nombre de questions mais qui ont été résolues à travers le plan qui a été proposé à tous.

D'autres formes de stationnement permettront aux gens de stationner sur des durées qui n'existaient pas, par exemple des durées de 30 minutes, qui permettront les rotations de véhicules, là où on a besoin d'aller chercher ses médicaments, d'avoir une ordonnance, d'acheter simplement des produits de bouche, de se faire coiffer, etc. – vous voyez de quoi je parle. Le stationnement reste régulé aux normes actuelles, avec 1 heure 30 de stationnement, sur la partie qui reste en stationnement.

Enfin, nous nous sommes mis d'accord avec les commerçants pour produire un état de fait de leur commerce et de leur chiffre d'affaires et nous installerons le 27 juin prochain un comité technique local sous couvert de la MEL pour anticiper la perte de chiffre d'affaires potentielle – elle n'est pas garantie et j'espère que ce ne sera pas le cas –, puisqu'il y aura un peu moins de véhicules pendant la durée du chantier.

L'autre débat qui nous a animés était autour de la manière dont il fallait conduire le chantier. Ce n'est évidemment pas la Ville qui décide, mais on a mis tout le poids nécessaire pour ne pas fermer l'avenue de Dunkerque, comme cela nous avait été proposé par la MEL, pour des raisons, non pas de facilité, mais de calendrier et de sécurité. J'ai en souvenir ce qui s'est passé sur la rue Victor Hugo, où on a dû fermer deux fois le chantier pour des raisons de ce type. La négociation finale a abouti à un phasage par tranches du chantier, commençant par la pharmacie que vous voyez, partant de carrefour en carrefour en sept phases différentes jusqu'à la deuxième tranche de travaux, puisque la première tranche sera coupée par un interlude sportif, le Tour de France, et une période de latence au mois d'août.

Il y aura une reprise de chantier, puisque la MEL nous a proposé d'aller un petit peu plus loin, jusqu'à la rue Lamartine, et nous avons fait les réunions avec le périmètre élargi, considérant que cette première tranche est vitale, elle va donner le ton sur le reste. Le reste, vous le savez, est le tronçon, qui reste à préciser en termes de calendrier de travaux prévisionnel, de la rue Lamartine vers l'EHPAD et de la pharmacie en question peut-être jusqu'à Capinghem ou au moins la rue Rabelais, on reste encore en discussion avec la MEL sur le sujet, considérant que ces trois premières tranches sont impératives, avant de nous retourner définitivement pour aller sur Lille, sur des temps qui seront peut-être un peu plus...

M. BOUKERROU (hors micro). - ... lointains.

M. LE MAIRE. - ... lointains, merci Monsieur BOUKERROU, donc sur un calendrier 2026, 2027, etc.

Je suis attentif aux réactions, aux travaux, aux questionnements. La permanence permettra aussi peut-être aux uns et aux autres de toucher et d'entrer dans le local pour avoir des précisions. On est en lien permanent avec la MEL sur les travaux et sur la manière dont il faudrait remédier aux difficultés. Sur un chantier de ce type, évidemment, en tant que Maire, la garantie est celle de la sécurité, je ne prendrai pas de risque par rapport aux gens qui travaillent sur le chantier pour des raisons que vous comprendrez bien.

Après, on a quand même vocation à sortir le chantier sur les deux phases sur un calendrier précis, de septembre 2024 à juin 2025, deux mois de latence, une reprise du chantier sur quatre ou cinq mois pour conduire la seconde partie qui pose un peu moins de problèmes, et d'ailleurs, le stationnement a été aussi revu un peu... non pas à la hausse, mais on peut remettre un peu de stationnement là où il a été totalement supprimé sur une partie du premier secteur, considérant qu'on prône aussi, vous le savez, puisqu'on a tout à Lomme (le métro, le bus, la marche, le vélo), un équilibre de mobilités, en ne niant pas la place de la voiture, mais en la questionnant, à la fois sur sa vitesse, mais aussi sur la manière dont on stationne de façon parfois un peu trop longue sur la ville, et c'est vrai pour ceux qui viennent se garer encore à proximité des bouches de métro, et ils sont verbalisés s'ils échappent à la réglementation.

On y reviendra dans quelques semaines, certainement à la rentrée.

Pour le second sujet, je n'ai pas de vue à vous montrer. Ce sujet est encore plus ancien. Cela montre la difficulté – parfois, les Lommois ne le comprennent pas – d'engager des travaux très importants. Je regarde Alain LEFEBVRE, Directeur des services techniques, on nous demande des travaux, et d'ailleurs on a fait l'étude avec Jérôme COLLET en début de

Conseil, en 2020, des rues qui méritaient d'être reprises et il y avait pour nous une dizaine de rues anxiogènes, difficiles, peut-être insécures. Sur les 10 rues en question, aujourd'hui :

- on en a fait une qui n'était pas prévue : la rue Victor Hugo, pour des raisons liées aux accidents qui ont eu lieu ;
- une était prévue mais n'a pas été engagée pour des raisons de calendrier de maîtrise d'œuvre et de travaux qui devaient être discutés avec les habitants, on a pris du temps pour le faire : la rue Eugène Descamps. Sur cette rue, du décroché de l'avenue de Dunkerque, là où il y a le cuisiniste dont je ne citerai pas le nom, jusqu'au rond-point des impôts, avec ce tour qui ne devrait pas poser problème – ce n'est pas parce qu'une rue est tournante qu'elle devrait poser problème, c'est la vitesse qui pose un certain nombre de problèmes avec le nombre d'accidents –, les travaux commenceront en septembre, presque quatre ans après – le Covid est passé entre-temps –, et permettront de sécuriser l'axe ; il y a des accidents réguliers, qui ne portent pas des dommages physiques, heureusement d'ailleurs, importants, mais un certain nombre de voitures sont accidentées, notamment de ceux qui descendent la rue de manière trop rapide, donc un apaisement de l'axe en question. Puisqu'il y avait une opportunité à saisir pour végétaliser la rue, il y aura des fosses végétalisées, des plantations d'arbres ont été discutées et négociées avec les habitants. Concernant l'effacement des réseaux, les travaux ont commencé préventivement, afin de faire disparaître tous les câbles qui polluent cette rue, comme d'autres sur la ville. Une piste cyclable bidirectionnelle sera créée, puisqu'on a déposé à la MEL un schéma complet sur la ville ; il n'y a pas que l'avenue de Dunkerque, l'avenue de Dunkerque sera l'épine dorsale, mais d'autres rues seront concernées : Eugène Descamps, la rue de la Mitterrie, la rue du Grand But, la rue Jules Guesde, la rue Mont-à-Camp, sur un cadencement précis, négocié avec la MEL, d'ici la fin du mandat ou en début du prochain.

Là encore, un grand chantier, un an et demi de travail, qui occasionnera des difficultés de circulation, avec un phasage de chantier qui permettra de laisser libre accès au fur et à mesure que le chantier sera réalisé, soit 5 phases, 18 mois, certainement des problèmes aussi de stationnement, à la fois sur la rue mais aussi aux alentours.

On souhaite évidemment que cela se passe bien, qu'il y ait beaucoup de patience, beaucoup de tolérance ; par les temps qui courent, on en a toujours besoin, surtout sur les chantiers de ce type. Le chantier devrait se terminer d'ici décembre 2025 pour requalifier un axe très important de la ville, en même temps que les travaux que j'ai cités tout à l'heure de Vélo+.

Se pose une autre difficulté : ces deux réseaux viaires sont des réseaux très importants pour les Lommois, mais ce sont aussi des réseaux très importants pour ceux qui rentrent dans la métropole lilloise. Nous avons fini les discussions avec la MEL sur la manière dont nous devons informer les Lommois, mais aussi les Métropolitains ou ceux qui veulent rentrer sur la métropole lilloise *via* ces deux artères, que les conditions d'accès seront raréfiées. Elles ne seront pas impossibles tout le temps, parce que je ne souhaitais pas une fermeture de l'avenue de Dunkerque, dans le droit respect des discussions que nous avons eues avec les commerçants, notamment du Bourg, mais aussi pour des questions de sécurité, et en même temps, il faut informer que ceux qui sont sur la rocade ou ailleurs et qui arriveront par ces côtés ne pourront pas forcément aller beaucoup plus loin, notamment du côté du rond-point des impôts. Ce sera un peu différent du côté de l'avenue de Dunkerque, mais on verra tout cela et notre communication d'ici quelques mois.

- POINT REFINAL

(Projection d'une photo)

M. LE MAIRE.- Troisième sujet : Réfinal.

Le sujet est maintenant un peu ancien, les premières discussions datent, de mémoire, de 2017, elles ont permis une pression commune, à la fois par les habitants, les riverains, les associations qui se sont beaucoup mobilisées et les collectifs que nous avons rencontrés maintes et maintes fois, qui d'ailleurs nous ont fait remonter un certain nombre d'informations sur la manière dont l'activité se tenait sur le site et impactait les rues du quartier et peut-être même un peu plus loin.

Des études ont déjà été faites et n'ont pas été forcément couronnées de succès, et lorsque je suis devenu Maire, j'ai souhaité... et je l'ai dit à cette réunion, où il y a eu du monde, beaucoup d'habitants sont venus à la fois nous questionner mais aussi nous encourager, nous saisir peut-être d'autres questions sur la manière dont Réfinal conduisait son projet économique et industriel, avec des interpellations parfois saisissantes. Si vous avez lu la presse, par exemple, quelqu'un a eu des mots très forts sur sa capacité à dénoncer la pollution sur Réfinal. J'ai été un peu prudent sur le fait que ce qui nous manquait, c'étaient peut-être des études qualitatives et en tout cas beaucoup plus fortes et répétées sur le site.

La décision que j'ai prise avec Martine AUBRY il y a quelques mois a été de partir sur une autre étude, complémentaire, sur laquelle on n'avait d'ailleurs pas communiqué, sauf ce jour-là auprès des riverains et quelques jours auparavant auprès du Préfet de région qui m'avait reçu à ma demande sur la question de Réfinal.

Deux choses sont apparues dans l'étude :

- une première, claire, par rapport au cabinet qui a travaillé : le fait que cette étude préliminaire ne montrait pas une pollution gazeuse particulière, ce qui était plutôt bon signe ;
- en revanche, un fait nouveau plutôt alertant sur un impact visible sur les résidus d'aluminium et de dioxine en présence accrue à proximité de l'entreprise par rapport au reste de la commune à travers l'étalonnage des jauges qui avaient été posées sur le secteur.

Nous n'avons pas encore tout à fait les idées claires, même si le Directeur du site le conteste, puisqu'il m'a mis un texto que je n'ai pas qualifié – un texto... – pour me dire que tout cela était quand même un peu cavalier de notre part ; je pense qu'un Maire a le droit de décider d'avoir le cœur net, même si ce n'est pas sa compétence propre mais celle de l'État, qui a demandé une étude complémentaire plus fine, une étude de risque sanitaire, et d'avoir un thermomètre pour bien évaluer de quoi on parle.

À partir du moment où on n'a pas le respect du calendrier, ni sur les travaux, qui sont engagés, je ne le conteste pas, on le voit de visu en partie sur le site, ni sur le cœur de ce que sera l'enquête de risque sanitaire, cela m'interroge, puisque nous avons obtenu du dernier Préfet – celui qui vient de partir – l'installation d'une commission pour pouvoir évaluer tout cela, et en définitive, il y a eu très peu d'informations entre le mois de novembre et le mois de juin. La discussion avec le Préfet a porté là-dessus et il a cédé, non pas à mes avances mais à mes envies, notamment de créer une vraie commission de suivi de site, qui sera installée officiellement en septembre – on en a parlé avec les élus, et notamment Lille Verte mais pas que –, avec des préconisations plus strictes, plus rigides, notamment en termes de calendrier sur les travaux de réalisation, même s'il peut y avoir des difficultés pour l'opérateur industriel pour les conduire – c'est un autre sujet, mais en tout cas, il doit s'expliquer là-dessus, même s'il n'est pas content. Le deuxième sujet est l'enquête de risque sanitaire, où il y a une obligation à faire, et pas sous des temps immémoriaux ou plus « lointains », comme aurait pu le dire Mehdi BOUKERROU.

En parallèle, ce n'est pas que je n'ai pas confiance, mais, je l'ai dit à Monsieur le Préfet, nous engagerons une autre étude, encore plus qualitative, encore plus serrée, sur fonds municipaux, pour en avoir le cœur net et nous permettre de dialoguer sereinement avec les habitants. C'était d'ailleurs un peu leur attitude ou complètement leur attitude lors de cette réunion ; il y a eu des à-coups, des « coups de gueule » aussi, mais également cette volonté d'accompagner encore plus les élus, notamment la Ville de Lomme et la Ville de Lille, sur l'interpellation faite auprès de l'opérateur, mais aussi faite auprès de l'État, et puisque nous avons un nouveau Sous-Préfet et un nouveau Secrétaire général, il viendra animer ou présider cette commission de suivi de site en représentant l'État, c'est-à-dire le Préfet, au mois de septembre.

Je ne serai pas plus long, tout cela n'est pas fini, on voit bien que cela prend beaucoup de temps. Il y a de l'impatience, des interrogations, des doutes ; je souhaite qu'à la place qui est la nôtre et peut-être un peu plus que la nôtre, nous prenions nos responsabilités à travers ces études et un suivi rigoureux du chantier. J'aimerais, par exemple, entrer sur le site pour pouvoir vérifier aussi ce que l'on me dit sur les travaux en cours et sur la manière dont les travaux sont conduits.

- **POINT D'INFORMATION COLLEGE GUY MOLLET**

(Projection de photos)

M. LE MAIRE.- Enfin, je vais monter encore d'un cran, j'en suis désolé, mais peut-être que plus que de mots, on va mettre des photos.

Vous connaissez mon passé et mon passif parfois d'enseignant, je chéris forcément les équipements scolaires, quels qu'ils soient : les écoles, les collèges, les lycées, on a parlé de l'université tout à l'heure. Vous avez une vue relativement claire et saisissante de l'état dans lequel est aujourd'hui le collège Guy Mollet. Vous en avez une deuxième. On n'a pas trafiqué, on n'a pas grisé, ce sont des vraies photographies qui ont été réalisées de l'extérieur d'un bâtiment qui m'interpelle. Je suis « monté au créneau » – comme on dit –, d'ailleurs avec vous, il y a quelques mois à travers une première motion demandant des travaux, une réhabilitation, et pour tout vous dire, il y a quelques semaines, presque quelques mois, le Président du Département devait venir – c'était un jeudi – et il a annulé au dernier moment sa visite, sur laquelle nous nous étions mis d'accord avec les parents d'élèves du collège, que je salue, qui sont présents dans la salle, Madame la Principale adjointe de l'établissement et Monsieur CANON, le Principal, pour annoncer très certainement la réhabilitation sous une forme ou sous une autre ; je n'ai pas les attendus pour l'instant, puisque la décision n'était pas prise, on me l'avait promise à ce moment-là.

Cette annulation a été décidée suite à ma participation à une conférence de presse la veille, qui n'avait aucun rapport, mais aucun rapport, avec le sujet en question, puisqu'on évoquait la difficulté du Département de se saisir du cas des mineurs non accompagnés et j'intervenais au titre du groupe Socialistes et Apparentés au Conseil départemental.

Qu'est-ce que cela veut dire ? J'en fais une traduction un peu politique, si vous me le permettez : on met un peu la pression sur un élu local, un Maire, fût-il Conseiller départemental, parce qu'il participerait à une conférence de presse sur un sujet qui gênerait le Département. Je le regrette, parce que ce n'est pas du tout ma façon de faire ni d'agir et je pensais que le Département ne ferait pas ce geste.

Je vous le répète, les travaux, aujourd'hui, n'ont pas été décidés, la réhabilitation n'a pas été discutée ; cela l'a été plusieurs fois dans l'hémicycle départemental, on devait déboucher, construire une proposition. J'appelle une nouvelle fois presque à l'aide le Département sur les travaux qui doivent être faits, puisqu'il y a une décorrélation totale entre ce que vous voyez là, la nature des travaux qui sont réalisés, il y a aussi de l'amiante dans l'établissement, il y a des travaux plus que de confort à réaliser, les bâtiments vont avoir 50 ans, il les fait, il fait même un peu plus, et en même temps, je pense que le Département n'a pas le choix que de réhabiliter l'équipement en question.

J'appelle donc à la sérénité et je verrai d'ici quelques jours en séance plénière le Président pour m'en expliquer avec lui. En tout cas, j'appelle à la réunion qui était promise pour pouvoir annoncer la réhabilitation du collège. Je pense que tout le monde le veut : les enseignants en premier lieu, puisque c'est leur métier, leur lieu de travail, évidemment les enfants, les élèves, les collégiens, qui doivent travailler dans de meilleures conditions, même si les résultats sont excellents – c'est le cinquième collège de tout le département sur le brevet des collèges –, les parents d'élèves qui sont inquiets, la Mairie qui met des moyens pour renforcer le Projet éducatif. Le Département a encore quelques collèges à faire. Faisons, réhabilitons, discutons ensemble ! C'est en tout cas un appel à l'apaisement et au dialogue que je fais ce soir sous votre couvert, si vous me le permettez ; j'essaye d'être prudent sur mes propos qui auraient été peut-être un peu plus virulents il y a maintenant deux mois.

J'ai peut-être pris un peu plus de temps que prévu, mais il est difficile d'être allusif sur des sujets aussi importants. Nous reviendrons sur ces points dans des délibérations prochaines, dans les prochains Conseils communaux de la Ville.

- **MOTION DE LA MAJORITE MUNICIPALE ET DU GROUPE LOMME VERTE POUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE PALESTINE**

M. LE MAIRE.- J'entame la séance du Conseil communal avec une motion que nous avons déposée, le groupe majoritaire, avec le groupe écologiste Lomme Verte. Je vais vous faire la lecture partielle de la motion pour ne pas tout lire, notamment les considérants. Il y aura quelques prises de parole partielles, là encore, après, mais il me semblait important que nous puissions entendre cette voix qui porte de manière commune entre le groupe majoritaire et le groupe Lille Verte, peut-être partagée par les autres groupes, mais nous le verrons dans le petit débat après.

Motion pour la reconnaissance de l'État de Palestine :

Le 7 octobre 2023, le Hamas a déclenché une attaque terroriste armée dans le sud d'Israël. Des zones militaires et civiles ont été visées par des milliers de roquettes et l'infiltration de commandos, causant la mort de 1 200 personnes et faisant plus de 220 otages.

Le Conseil municipal de Lille – la motion sera aussi discutée ce soir à Hellemmes et à Lille demain – a immédiatement dénoncé ces attentats et demandé la libération des otages. Comme tous les États, Israël a le droit à la sécurité et le droit de se défendre. Invoquant ce droit légitime, Israël a riposté indistinctement contre toute la bande de Gaza. Les bombardements ont depuis fait plus de 36 000 morts, à 70 % des femmes et des enfants. Environ 55 % des bâtiments de la bande de Gaza, pour la plupart des logements, ont été endommagés ou détruits. Dans la nuit du 26 au 27 mai, les missiles israéliens se sont abattus sur Rafah au mépris de l'ordre de suspendre l'offensive, formulé le vendredi 24 mai par la Cour internationale de justice. Ces bombardements auraient causé la mort d'au moins 45 personnes parmi les civils palestiniens déplacés dans cette zone pourtant décrétée comme « sûre » par le Gouvernement israélien. Le week-end du 8 juin, une opération des forces spéciales israéliennes ayant permis la libération de 4 otages à Nousseirat est accusée d'avoir fait 274 victimes palestiniennes. Rien ne justifie la mort de civils, qu'ils soient Israéliens ou Palestiniens.

Une nouvelle fois, nous condamnons fermement et sans condition l'ensemble de ces massacres et leurs responsables. Nous demandons depuis des mois le cessez-le-feu et la libération de tous les otages. Nous prenons acte de l'émission par la Cour pénale internationale de mandats d'arrêts internationaux pour crimes de guerre et/ou crimes contre l'humanité à l'encontre de trois des principaux dirigeants du Hamas et du Premier ministre et du ministre de la Défense israéliens. Nous demandons également l'arrêt de livraisons d'armes par la France à Israël.

Depuis des mois, nous demandons à la France de défendre l'universalité du statut de Rome ainsi que la reconnaissance de la Cour pénale internationale par Israël. La France doit appeler fermement au respect du droit international humanitaire et faire pression sur Israël pour qu'il s'y conforme.

Si les affrontements se concentrent à Gaza, la Cisjordanie occupée n'est pas épargnée par les conséquences de la guerre, que cela soit en termes d'accélération de la colonisation, en violation du droit international, ou de dégradation de la situation économique des territoires palestiniens. Plus de 500 Palestiniens ont été tués en Cisjordanie depuis le 7 octobre.

Notre devoir est de contribuer à l'ébauche d'une solution politique durable pour assurer la paix et la sécurité des populations dans la région. La reconnaissance de la souveraineté du peuple palestinien en est l'un des préalables. Le 28 mai dernier, 30 ans après les Accords d'Oslo, l'Espagne, l'Irlande et la Norvège ont décidé de reconnaître officiellement l'État de Palestine. Ces trois pays européens rejoignent la liste des 146 États parmi les membres de l'ONU ayant déjà fait cette démarche. Nous appelons la France à s'associer à cette initiative.

Il ne peut y avoir de paix juste et durable sans respect de droits humains. Il ne peut y avoir de paix juste et durable sans respect du droit international. Pour assurer la sécurité des Israéliens et des Palestiniens, pour celle de toutes et tous, il est urgent de relancer par la diplomatie le processus conduisant à la coexistence de deux États vivant dans la paix et la sécurité, étant reconnus internationalement et se reconnaissant mutuellement.

Cette reconnaissance de l'État palestinien et de la solution à deux États est la position historique de la diplomatie française sur le Proche-Orient. C'est aussi celle qui a guidé la Ville de Lille lorsqu'elle a conclu le 6 juin 1998, à la suite des Accords d'Oslo, un jumelage avec la Ville palestinienne de Naplouse, dans la perspective de contribuer à la construction du futur État de Palestine par la base, c'est-à-dire par l'échelon local. Depuis lors, nos deux Villes n'ont cessé de mener ensemble des projets dans de nombreux domaines tels que la ville durable, la culture, la coopération universitaire ou encore la santé. C'est avec gravité que nous avons célébré le 26^e anniversaire de notre partenariat avec notre Ville jumelle de Naplouse, au début du mois de juin, alors que son économie est à l'arrêt et que les conséquences sociales, médicales et humanitaires du conflit sont désastreuses pour ses habitants. Nous y avons exprimé une nouvelle fois notre solidarité avec les Nabulsiis et plus largement le peuple palestinien.

Le Conseil communal de Lommè demande au Président de la République d'engager la France à reconnaître sans délai un État de Palestine souverain qui cohabite aux côtés de celui d'Israël dans la paix, la sécurité.

Lecture faite de cette motion, j'ai quelques demandes de position.

Monsieur MOULIN, on commence par vous.

M. MOULIN. - Monsieur le Maire,

Dans le cadre de cette motion, c'est un instrument juridique qui est un petit peu détestable, parce que c'est un instrument juridique qui ne permet aucune modification, aucun amendement, ce qui s'était d'ailleurs passé dans le cadre du Conseil municipal de Lille du 8 décembre 2023, où Madame Martine AUBRY avait refusé l'intégralité des amendements présentés par mes voisins de droite de manière totalement démocratique, dans la mesure où, manifestement, on doit avoir simplement une seule version et, manifestement, une seule vérité, un peu comme dans « 1984 » d'ORWELL avec le Miniver, le Ministère de la Vérité.

On est face à un vœu qui est un peu « à la hussarde », on a quand même eu deux versions : on a eu un premier jet ce matin, on a eu un deuxième jet cet après-midi ; on aurait pu penser avoir un certain nombre de correctifs et de corrections, parce que c'est quand même important, il y a quand même des gens qui meurent, et je pense que c'est un sujet qui ne peut pas se traiter « à la hussarde » et qu'il aurait pu, je pense, faire l'objet d'une forme de consensus, une sorte de paix des braves, une sorte de Yalta, entre les diverses formations politiques qui sont dans ce Conseil communal, et manifestement, ce n'est pas le cas.

Tout d'abord, oui, un acte terroriste, le seul ; pourquoi ne pas qualifier le Hamas d'organisation terroriste – clair, net, précis ? Pourquoi, dans le cadre de cet avis, où on a tout un laïus sur un certain nombre de motions de l'ONU, curieusement, on ne parle pas de la résolution du Conseil de sécurité du 10 juin 2024, 2735-2024, refusée à ce jour par le Hamas, qui évoque un certain nombre de points, notamment le cessez-le-feu, notamment la restitution des otages, notamment la restitution des dépouilles ? C'est soutenu par le Qatar ; je ne suis pas un fan du Qatar, mais quand on « cherche » à avoir la paix, pourquoi pas ?

Et puis, des approximations. Quand je lis dans un avis, dans un vœu, dans une motion – vous appellerez cela comme vous voulez –, que vous « prenez acte de mandats d'arrêt qui ont été délivrés », mais cela tombe d'où ? Aucun mandat d'arrêt n'a été délivré ! J'ai appelé un ami qui intervient de temps en temps à la CPI et je lui ai demandé si j'étais passé à côté de quelque chose, eh bien il m'a dit : « non ». En fait, on est simplement face à des requêtes du bureau du procureur, qui sont aujourd'hui à la chambre préliminaire de la CPI, et c'est un minimum de deux à trois mois, si ce n'est pas plus, pour savoir si des mandats d'arrêt vont être délivrés ou pas.

Je vous le dis, c'est quelque chose de très sérieux, c'est quelque chose où il faut être précis. Je ne pense pas que cette technique « à la hussarde » soit dictée par le premier tour des législatives, soit dictée par une volonté « d'instrumentaliser le conflit ». J'espère qu'on va au-delà de cela.

En tout état de cause, quand on parle du camp de Rafah du 26 au 27 mai, c'est quand même curieux que personne n'évoque l'enquête internationale, où on a quand même deux hauts responsables du Hamas qui s'y trouvent, et où, dans le cadre de cette enquête internationale, on suppose qu'un dépôt d'armes était présent. C'est quand même très curieux que l'on ne parle pas des boucliers humains. C'est quand même très curieux que l'on ne parle pas de ces otages qui sont « hébergés » – je ne voudrais choquer personne – par des familles palestiniennes en plein Gaza.

Alors, c'est très compliqué. Je ne pense pas que cela méritait « un premier jet le matin, un deuxième jet l'après-midi », quelque chose d'assez peu précis. Je ne suis pas persuadé que « tout le monde ait une pleine connaissance ». Je ne suis pas un toutologue, je n'ai pas la prétention...

M. LE MAIRE (hors micro).- Un ?

M. MOULIN.- Un toutologue, c'est-à-dire que je pense que cela aurait pu, encore une fois, faire l'objet d'une concertation, concertation qui n'a pas eu lieu, on ne nomme pas l'ennemi, on ne nomme pas le Hamas comme étant un mouvement terroriste, on n'explique pas que le Hamas est contre Israël, contre la reconnaissance de l'État d'Israël.

Je sais que maintenant, on a des députés du Hamas au Parlement européen. En matière de paix, avoir invité Mariam ABOU DAQQA et demander la libération de Georges Ibrahim ABDALLAH, on fait quand même mieux comme message de paix.

Je pense que le message est un peu perturbé, je pense qu'on aurait pu mieux faire, que ces personnes qui meurent, dans n'importe quel camp, méritent une attention réelle et pas une véritable instrumentalisation et on ne peut pas se permettre des imprécisions ; c'est surtout cela. En effet, quand on me parle des Accords d'Oslo, en fait, ce qui a arrêté les accords d'Oslo, c'est l'assassinat d'Yitzhak RABIN, c'est ce qui a fait qu'on a eu une seconde intifada.

Six minutes pour « essayer » de vous expliquer que je ne voterai pas contre, parce que, dans le cadre du mouvement que je représente, on est pour la solution à deux États. Par contre, je suis contre une instrumentalisation et des oublis qui sont très fâcheux et, quelque part, une sorte de reconstruction, réécriture, une sorte de dystopie historique où on évoque des documents qui n'existent pas et des poursuites qui ne sont pas encore lancées.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur GROSSE, peut-être ?

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Une courte intervention pour vous dire que le groupe Faire Respirer L'homme ne prendra pas part au vote sur cette motion, parce que nous pensons que la situation est trop grave, trop dramatique, pour qu'on nous pose une motion quelques heures avant le Conseil. Je pense qu'il faut prendre le temps d'étudier vraiment cette situation et prendre un peu de recul avant de pouvoir se prononcer sur ce sujet.

Par ailleurs, il s'agit aussi de se demander si nous avons collectivement ici, dans ce Conseil communal, la capacité et les compétences pour adopter cette motion. Effectivement, ce n'est peut-être pas l'endroit le plus adéquat pour avoir ce débat.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Monsieur DHELIN, peut-être ?

M. DHELIN.- Oui, peut-être...

Monsieur le Maire, chers collègues,

Pour répondre d'abord à la dernière intervention, je pense que cela fait huit mois que nous avons toutes et tous les informations en permanence, des images en permanence, des retours en permanence de ce qui se passe aujourd'hui en Israël, en Palestine et dans le territoire de Gaza, donc personnellement, j'ai l'impression d'avoir eu largement le temps de me faire mon avis et de savoir ce que je pense de cette situation.

Monsieur MOULIN, je ne suis pas étonné de votre intervention, parce qu'une fois de plus, vous évitez le débat et vous nous parlez de choses pas factuelles, vous aimez ce terrain, vous préférez éviter le vrai débat, je le comprends ; en tout cas, vous nous en avez donné l'habitude.

Par contre, j'aurais peut-être été un peu plus modeste que vous, étant quand même dans un parti politique qui est héritier d'un autre parti politique dont certains membres ont été condamnés pour incitation à la haine raciale et pour antisémitisme ; c'est arrivé, on le sait, ils avaient utilisé des mots qu'on n'utilise pas pour qualifier la Shoah, pour qualifier le massacre des Juifs pendant la Seconde guerre mondiale et qui ont même essayé de nier ce fait, et donc, je pense que vous êtes peut-être dans cette salle le dernier à pouvoir nous donner des leçons sur ce qu'il faut penser ou pas de l'antisémitisme ou du massacre de populations civiles dans le territoire palestinien.

Pour ce qui est de la motion, il me semble qu'elle est très claire. Les quatre premières lignes, mais peut-être que vous ne les avez pas lues, condamnent très précisément les attentats en les qualifiant « d'attentats terroristes », donc il s'agit bien d'une organisation terroriste, c'est le huitième mot de la première ligne, et les massacres du Hamas, c'est clair, sans aucune excuse ni restriction. Là-dessus, il devrait y avoir un consensus, je pense qu'on l'a : il n'y a ni excuse ni restriction sur le fait de qualifier ces attentats de terroristes, cela l'a été, dans toute l'horreur que cela a été.

La motion est claire, parce qu'il s'agit bien, à travers cette motion, de condamner la politique de massacre menée par le gouvernement israélien et qui dépasse de très loin la légitime demande de sa sécurité. Là aussi, il y a un consensus sur le fait qu'un État a le droit à sa sécurité, mais je pense qu'absolument rien ne peut justifier aujourd'hui le massacre de 35 000 civils, dont il a été rappelé par Monsieur le Maire que 70 % sont des femmes et des enfants. Comment justifier cela ? Aucune sécurité d'aucun pays au monde ne peut justifier cela ! Je pense que là-dessus, la motion est très claire.

Sur ce qu'on entend aujourd'hui de part et d'autre, que très vite, on est antisémite, parce qu'on condamne ou en tout cas on remet en cause une politique, en ce moment, on a une campagne électorale en France, personnellement, avec ma formation politique, avec l'ensemble des formations politiques de gauche, nous sommes contre la politique du Président de la République, et je pense, Monsieur MOULIN, que vous l'êtes aussi, je n'ai pas l'impression d'être anti-Français parce que j'ai dénoncé la politique du Président de la République ; je ne suis pas anti-Français, je ne suis pas contre les Français, je dénonce juste la politique.

Je pense donc qu'aujourd'hui, on peut dénoncer la politique du Président NETANYAHOU, en disant que c'est une politique injuste et effroyable qui massacre des civils sans réellement de raison, puisque cela dépasse les limites de la sécurité, sans pouvoir être qualifié d'anti-Israélien.

Je pense que c'est très clair et que cette motion rappelle qu'il s'agit bien de condamner des actes de massacre et une politique menée.

Enfin, cela a été rappelé, je pense que le consensus est là, puisque cette motion ne fait que rappeler ce qu'a dit l'ONU, ce qu'ont dit un certain nombre de pays européens, la politique de la France, pour laquelle je pense qu'il n'y a jamais eu de dénonciation par aucun parti politique : il faut arrêter le massacre, il faut une solution de paix. Je pense que nous sommes tous d'accord avec cette chose : arrêter le massacre et trouver une solution de paix pour les peuples, les civils, les femmes et les enfants.

Merci.

M. LE MAIRE.- Je ne vais pas répondre à tous les propos qui ont été tenus.

Je n'ai pas tout à fait compris, Monsieur GROSSE, votre position sur le fait de dire que c'est beaucoup trop grave pour qu'on puisse prendre une position et qu'il faut prendre du temps. Le temps est compté aujourd'hui, vous le savez, on voit le nombre de morts des deux côtés qui se produit, on voit cette guerre qui prend une épaisseur terrible, on parle quand même de gens qui périssent au jour le jour. Je crois qu'un Conseil communal, même celui de Lomme, même de villes ou de villages, peut prendre des positions, nous ne sommes pas des gens qui sont ailleurs, les débats nationaux nous occupent, je pense que vous en parlez chez vous. J'interpelle tout le monde ici ; ce qui se passe en Ukraine, mais aussi en Palestine et en Israël, interpelle les familles et les citoyens et il est bien normal que chacun puisse en discuter, et sinon, établir une vérité.

J'étais professeur d'histoire, je sais qu'il n'y a pas forcément de vérité absolue ; si on fait des parallèles avec d'autres guerres, notamment des colonisations, la mémoire de ceux d'Algérie est quand même singulièrement différente de celle de ceux qui étaient de l'autre côté et on pourrait faire le parallèle avec ce sujet.

Les mots sont les vôtres ; « détestable », je trouve le mot un peu redoutable. Je n'ai pas non plus l'impression que celles et ceux qui ont écrit cette motion et qui la portent ont fait œuvre d'instrumentalisme sur des débats qui seraient à venir. Je ne pense pas non plus que nous ayons fait œuvre – cela va vous faire sourire – de révisionnisme sur le sujet qui est là.

Vincent le rappelait fort bien, il y a toute l'histoire derrière, ce qui s'est passé depuis 1945 jusqu'à aujourd'hui, on voit les difficultés ; on peut lire les textes, on peut lire les motions, on peut lire tout ce qu'on veut, à un moment donné, il faut aussi s'en référer aux cartes, à la géographie, et quand on voit la manière dont cela a été conduit de 1945 à aujourd'hui, évidemment, cela va demander du temps, long, comme disait Fernand BRAUDEL, pour pouvoir ramener la paix et qu'on laisse de côté à la fois les armes, les rancunes et tout ce qui va avec, pour une paix qui serait ébranlée au premier jet de cailloux ou, pire, d'attaque terroriste, comme cela a été le cas.

Je ne pensais pas être dans un consensus probable, mais je prends note des remarques que vous avez faites et que je peux contester en partie, vous l'avez bien compris.

Je passe au vote sur la motion.

Qui souhaite voter cette motion ? (*La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI et Monsieur J. LEROY.*)

Qui s'abstient ? (*Monsieur MOULIN.*)

Qui ne prend pas part au vote ? (*Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.*)

(*La motion pour la reconnaissance de l'État de Palestine est adoptée à l'unanimité. Monsieur MOULIN s'abstient. Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE ne prennent pas part au vote.*)

On va un peu redescendre sur des sujets plus locaux, qui devraient faire peut-être place à un consensus, encore que, on n'en est pas sûr, on va voir...

2024/48 PLAN D' ACTIONS EN FAVEUR DU SOUTIEN ET DE L' ACCOMPAGNEMENT DU COMMERCE DE PROXIMITE LOMMOIS

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Je reprends l'ordre du jour : plan d'actions en faveur du soutien et de l'accompagnement du commerce de proximité. C'est quelque chose qui n'était pas dans notre plan d'action municipal en 2020, ce sont un peu les circonstances qui nous ont obligés, non pas à y venir mais à y réfléchir, notamment à travers les implantations commerciales ou parfois la désertification commerciale, en fonction des quartiers ; vous le savez, certains quartiers sont beaucoup mieux dotés que d'autres : au Marais, on voit bien que la question du rapport au commerce est un peu plus fragile aujourd'hui qu'hier, mais c'est vrai aussi à Délivrance, etc., et tout le long de l'avenue de Dunkerque, pour bien connaître un certain nombre de magasins, pour voir les commerçants m'expliquer les difficultés qui peuvent être les leurs, on a réfléchi avec les élus, avec le groupe majoritaire, à proposer un plan d'actions et de soutien en faveur des commerçants.

On a travaillé avec l'Union commerciale, Monsieur LEROY, et plus largement avec les commerçants, on leur a présenté le plan il y a quelques semaines, Karima, me semble-t-il, une cinquantaine de commerçants sont venus. Les échanges n'ont pas été très abondants, c'est vrai, mais ils ont pris... pas note, parce que je serais peut-être cavalier de le dire, mais ils ont plutôt « acquiescé » à la manière dont on avait conduit les choses sur la concertation et sur les propositions qui sont les nôtres.

Je ne vais pas vous faire la lecture du plan commerce, parce qu'une vingtaine de mesures sont édictées, certaines sont peut-être un peu plus significatives que d'autres.

La première – et c'est d'ailleurs l'essentiel des discussions qu'on a eues avec les commerçants, au-delà de l'Union commerciale et de la mobilisation des commerçants pour eux-mêmes, mais aussi en lien avec les autres commerçants – est la création d'un conseil local du commerce et de l'attractivité. C'est un conseil dont on a certainement besoin aujourd'hui. Il faudra le construire.

Vous n'avez pas – je sais que cela a été discuté en commission –, dans la délibération, les critères qui sont précisés pour les mesures qui vont arriver et être présentées et la manière dont le conseil pourra se bâtir, puisqu'on va laisser de la place à la concertation et à celles et ceux qui vont se mobiliser. L'idée n'est pas que la Mairie prenne la main, l'idée n'est pas que le Maire ou l'Adjointe au commerce préside forcément le conseil local du commerce et de l'attractivité, mais de les engager dans une manière d'agir pour eux-mêmes et pour les autres sur les questions de rapport au commerce et de raréfaction parfois du « chaland » – comme on dit.

Cette première mesure est très importante.

Il y en a d'autres dans la première séquence pour le soutien de l'activité des commerçants, sans entrer dans le détail :

- l'aide à l'implantation commerciale ;
- l'aide à la rénovation des locaux, là où, quelquefois, les locaux sont anciens, on le voit sur l'avenue de Dunkerque et ailleurs ;
- cela avait été discuté à un moment donné, mais avant 2020, la mise en place, pourquoi pas, de chèques cadeaux seniors à Noël offerts par la Ville et l'association des commerçants ;
- l'opération « boutique à l'essai », qui est déjà en cours de préfiguration, de mémoire, au Marais de Lomme notamment ;
- l'aide à la communication et à la promotion des commerçants et des professions libérales ; cela a été longuement discuté, et là, je pense qu'il y a des marges de manœuvre assez importantes pour pouvoir soutenir le commerce local.

Dans le désordre :

- L'instauration de la prime vélo à destination des TPE/PME qui a été votée ici, au Conseil, pour l'achat d'un vélo cargo, qui se diffuse maintenant au niveau des particuliers mais aussi des commerçants.
- On en a discuté avec un certain nombre d'élus, notamment sur le rapport aux personnes âgées – c'est une expérimentation, je le dis ainsi pour ne pas donner de faux espoirs, donc il faudra donner à la fois l'intelligence et l'ingénierie nécessaire pour pouvoir y arriver –, expérimenter un moyen vertueux, vélo ou autres, à la demande pour faciliter les déplacements de nos aînés entre les quartiers. On a des demandes assez plurielles de déplacement pour les personnes âgées ; c'est vrai pour les courses, pour les rendez-vous médicaux, parfois pour les après-midi des seniors, chères Mauricette et Monique, où, parfois, les personnes ont des freins à venir, parce qu'elles n'ont plus de voiture, elles ne peuvent plus se déplacer, le métro c'est parfois un peu compliqué. Je pense que cela peut être une bonne solution pour le commerce, mais aussi d'autres types d'activités.
- Il y a une réflexion à engager – je ferai ressortir les arrêtés municipaux là-dessus, Jérôme COLLET s'est fait opérer, donc il n'est pas là – pour rationaliser et optimiser les flux de livraison partout sur la ville. On a parfois l'impression qu'il y a une forme d'anarchie, où les livraisons se font partout et en tout temps ; c'est vrai pour les commerçants, mais c'est vrai aussi avec les nouvelles formes modernes de livraison, donc il y a beaucoup plus de véhicules qui encombrent les axes, mais aussi les stationnements, et les magasins, parfois, sont un peu vides.

Je ne vous fais pas la lecture de toutes les propositions. Je rappelle tout de même que le stationnement – cela a été évoqué pendant la concertation sur Vélo+ – reste gratuit sur Lomme, on a opté pour un autre système qui fonctionne bien, me semble-t-il : les zones bleues. Les zones bleues servent à asseoir une forme de stationnement qui permet de donner satisfaction aux habitants qui sont dans ces zones bleues, à ceux qui viennent travailler, puisqu'ils ont toujours capacité à se garer, mais sur des périodes limitées, évidemment, et à ceux qui viennent faire leurs courses, sans parler de toutes les professions libérales et des commerçants qui ont besoin d'avoir des clients ou des usagers.

La réflexion autour du stationnement est quand même bousculée – et ce n'est pas contradictoire, mais on en reparlera d'ici quelques instants – entre la manière dont on doit concevoir la place des voitures dans cette ville, mais aussi ailleurs, à la bonne échelle, plutôt à l'échelle du pays, je promeus une certaine... pas raideur, mais capacité à agir, sur le stationnement, sur les mobilités, sur la pollution, sur la sécurité routière, tout cela se tient et ce n'est pas contradictoire avec un plan commerce où on peut se déplacer certainement autrement ; c'était l'exemple du, sinon triporteur, du moins du vélo cargo, du vélo simple, de la marche, du métro, du transport en commun ou du covoiturage. On a quand même une capacité dans cette ville à utiliser tout cela et, en même temps, soutenir le commerce de proximité, qui peut souffrir, cela se voit. Parfois, on a l'impression que ce n'est pas si simple, parce qu'un commerce disparaît, un autre réapparaît, mais ce n'est pas toujours la même nature de commerce, vous le savez aussi bien que moi, certains commerces sont peut-être un peu plus qualitatifs que d'autres. Je n'irai pas plus loin dans le propos.

Cet acte I qui vous est proposé ce soir sera complété au mois d'octobre, au prochain Conseil communal, par un acte II sur la mise en place des mesures précises – je crois que c'est Monsieur GROSSE ou quelqu'un d'autre qui en avait parlé en commission –, avec les critères, les règlements pour les attributions des aides en question ; ce ne sera pas, si vous me permettez l'expression, *open bar* pour tout le monde, pour des raisons financières aussi, parce que certains méritent d'être singulièrement aidés et d'autres peut-être un peu moins.

J'ai trois demandes d'intervention sur cette présentation de délibération ; dans l'ordre : Philippe DUEZ, Monsieur BECHROURI et Karima HARIZI.

Monsieur DUEZ.

M. DUEZ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Une remarque très courte : ce plan comporte de nombreuses très bonnes décisions ou soutiens aux commerces, dont la situation est plus que précaire ; nous regrettons, parce que ce n'est pas écrit – vous en avez parlé mais ce n'est pas écrit – que les collaborations avec la CCI, les Unions commerciales – quand elles existent – et les commerçants ou les Chambres des métiers n'aient pas abouti ou n'aient pas commencé d'ailleurs. Nous trouvons aussi que le financement global de 20 000 € n'est pas à la hauteur de l'importance du plan.

Cependant, nous voterons, parce qu'il y a beaucoup de bonnes choses, pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

La parole est à Monsieur BECHROURI.

M. BECHROURI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous saluons effectivement cette délibération qui vient entériner l'engagement de la Ville à soutenir le commerce de proximité dans notre ville et nous voterons la délibération.

Un point de vigilance quant à l'aide à l'implantation commerciale, vous en avez un petit peu parlé. Effectivement, tous les projets ne seront pas forcément à soutenir, on a quelques exemples à vous donner pour illustrer le propos : soutenir l'installation d'une énième pizzeria sur l'avenue de Dunkerque n'aurait aucun sens, quand on parcourt cette avenue ; en revanche, l'installation d'une boucherie sur le Marais serait sans doute un plus pour les habitants.

Nous pensons également que les grandes enseignes nationales devraient être exclues des aides, elles ont suffisamment de puissance financière pour gérer leur installation, voire on pourrait limiter leur installation, parce que l'installation de ces grandes enseignes peut nuire aux commerces indépendants.

Outre l'aide à l'implantation commerciale qui nous semble intéressante, d'autres mesures le sont également. Apparaît la nécessité d'une aide à la pérennité des commerces, vous l'avez également évoquée.

Les mesures évoquées dans la délibération nous semblent aller dans le bon sens et, effectivement, il faudra rentrer un peu dans le détail pour voir de manière précise comment tout cela pourra se traduire.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BECHROURI.

Karima HARIZI, s'il vous plaît.

Mme HARIZI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vivre bien dans son quartier, c'est pouvoir compter sur des commerces et des services de proximité accessibles à tous.

Notre priorité pour Lomme est d'accompagner nos commerçants et artisans dans leur transition vers une économie moderne et dynamique et de faire en sorte qu'ils puissent développer sereinement leur activité. Pour cela, notre premier objectif est de maintenir une centralité commerciale dans chaque quartier et d'être au plus proche des préoccupations des commerçants. C'est pourquoi nous allons créer un conseil local du commerce et de l'attractivité et activer des leviers de redynamisation pour chaque secteur.

Ce plan va propulser notre économie locale en créant des emplois et en attirant de nouveaux projets ambitieux. Il revitalisera notre centre-ville et modernisera nos infrastructures pour répondre aux besoins croissants des Lommois en termes de services et de commerces.

En enrichissant notre offre commerciale, nous rendrons Lomme plus attractive pour nos habitants et compétitive face aux autres villes.

Ce plan améliorera également la qualité de vie des Lommois en offrant plus de services et de commodités à proximité.

La création d'espaces verts, de zones piétonnes et de pistes cyclables transformera notre environnement urbain.

Nous allons soutenir nos petites entreprises locales en leur offrant des mesures spécifiques pour favoriser leur développement et encourager l'implantation de nouvelles entreprises dans notre ville.

Ce projet, élaboré en collaboration avec les commerçants, est conçu pour répondre à leurs attentes. Nous continuerons à les impliquer à chaque étape de sa mise en œuvre.

Enfin, ce plan intègre des pratiques durables pour minimiser notre impact environnemental, affirmant notre engagement pour un développement respectueux de notre planète.

Ensemble, faisons de Lomme une ville où il fait bon vivre, avec une économie locale forte et résiliente !

C'est pourquoi notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- J'en suis ravi ! Merci, Madame HARIZI.

Pour précision, cher Philippe DUEZ, dans le budget supplémentaire, nous avons inscrit 45 000 €, il y a 20 000 € en fonctionnement et 25 000 € en investissement, donc le plan est de 45 000 €, mais il fallait peut-être le voir, il n'y a pas de souci. On verra, c'est la première année. Je ne suis pas rétif ; même si je suis précautionneux de l'argent public, parce que c'est de l'argent qui sort des impôts, je pense qu'on en a absolument besoin. Cela fait très longtemps qu'on n'a pas eu un plan commerce dans la ville ; les plus anciens d'entre nous devraient pouvoir répondre. On en avait parlé d'ailleurs avec Jean-Marc LEROY, de l'Union commerciale, qui est dans le coup des discussions, puisque la première discussion que j'ai portée était en tête-à-tête avec lui. Pour la CCI, on les invitera évidemment dans le comité de pilotage. On n'a pas vocation à Lomme, vous le savez, à exclure, on aime bien inclure, on aime bien que les gens soient autour et que l'on puisse discuter, même si, parfois, on n'est pas tout à fait d'accord, dans le respect de chacun.

Je souscris totalement aux remarques faites par Monsieur BECHROURI. Il y a quelques semaines, je me suis félicité de l'arrivée de Cultura sur Lomme, j'ai trouvé qu'il était bien qu'un magasin de ce type puisse arriver là où il sera demain. Cela ne veut pas dire que moi-même ou d'autres irons forcément toujours à Cultura. J'ai évoqué en réponse à la dame qui m'a interpellé que les partenariats – je regarde Delphine BLAS – avec « Ouvrons le débat » etc., lorsqu'on fait des dédicaces, se font toujours avec des libraires indépendants, on ne va pas faire des contrats avec Cultura qui n'en a pas besoin. Il y a toujours cette attention aux commerces de proximité que l'on chérit de nos vœux et qu'on réalise avec notre partenaire privilégié qu'est la fameuse librairie qui n'est pas très loin et que je vous engage à aller visiter aussi souvent que possible ou d'autres de votre choix.

Je vais passer au vote, mais il y a peut-être un quasi-consensus sur le sujet.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/48 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup pour tout le monde, pour les habitants et pour les commerçants.

2024/49 RETROCESSION DU SQUARE SIS AVENUE DE DUNKERQUE – RUE LAMARTINE A LOMME

M. LE MAIRE.- Sur la deuxième délibération, la rétrocession du square avenue de Dunkerque, suite à une opération immobilière sur le site de l'ancienne Poste, que nous avons malheureusement perdu, avec la création de la maison de santé au 723, on va récupérer le petit square qui a été aménagé. Je vous propose, à travers cette délibération, de pouvoir y prétendre.

Il n'y a pas de demande de prise de parole, donc je passe tout de suite au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/49 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/50 DENOMINATION DE LA PARCELLE 59350 355 C 6217 – SISE A LOMME « PARC ARTHUR NOTEBART »

M. LE MAIRE.- Troisième délibération : dénomination de la parcelle sise à Lomme « Parc Arthur NOTEBART ».

Je vais évoquer mon penchant pour l'histoire, mais c'est ça, on ne pourra pas me refaire. Je pense qu'il était important, par les temps qui courent, de se rappeler l'histoire de Lomme, l'histoire de notre ville et des habitants, non pas qu'on a oublié Arthur NOTEBART, je pense qu'il n'a pas été oublié, même si ceux qui arrivent à Lomme aujourd'hui, les néo-Lommois, qu'ils viennent de loin ou de près, n'ont pas forcément l'évocation de ce qu'a été un Maire de ce type, qui a eu une épaisseur incroyable, un destin extraordinaire ; je ne le dis pas parce qu'il a été du même parti que le mien, ce n'est pas le sujet, mais parce que les conditions dans lesquelles il a exercé son magistère, entre 1947 et le début des années quatre-vingt-dix – 43 ans de mandat, pauvre homme, je ne souhaite à personne des mandats aussi longs ; à un moment donné, le cumul dans le temps, on pourrait en discuter, mais c'est un autre sujet –, font qu'il a eu un rôle, pour les plus anciens d'entre nous, j'allais même dire « les plus anciennes d'entre nous », je ne regarderai personne mais quand même... L'action, le rôle, le fait urbain qui a été réalisé permet de redécouvrir aussi peut-être Arthur NOTEBART à travers ses aspérités.

Je ne l'ai pas connu, mais c'était évidemment un personnage singulier, atypique, au parcours un peu flamboyant et quelquefois virulent, chacun le sait. J'entends encore Pierre MAUROY nous dire il y a un peu plus de 15 ans comment cela se passait et quelles étaient ses relations quasi « amoureuses » – je mets des guillemets partout – avec Arthur NOTEBART, pour vous dire que tout cela devait être très sympathique quand ils discutaient entre eux.

La proposition que j'ai faite à Delphine BLAS, pour revenir à la délibération et ne pas être trop long, a été de monter une exposition pour redécouvrir Arthur NOTEBART. Elle sera à visiter et à voir le 12 juillet de cette année. Nous avons aussi une proposition mise sur la table de demander l'autorisation à Partenord de dénommer le parc qui est juste derrière, qui appartient à Partenord, « Parc Arthur Notebart », pour nous rappeler aussi ce qu'il a été et le 110^e anniversaire de ce personnage, qui a laissé une trace et un sillon très profond sur notre ville.

Il y a cette histoire qui se transmet et je crois qu'il est bien de le faire comme cela, sans injure aux Maires qui l'ont suivi après ; ce n'est pas le débat non plus.

Je n'ai pas de demande d'intervention non plus sur cette proposition et je vous propose de passer simplement au vote pour l'approuver ou non.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/50 est adoptée à l'unanimité.)

Soyez-en remerciés !

2024/51 MICRO-FOLIE AU SEIN DE LA MEDIATHEQUE L'ODYSSEE – RENOUELEMENT DE LA CHARTE D'ADHESION AU RESEAU MICRO-FOLIE

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, pourriez-vous nous parler de la micro-folie, s'il vous plaît ?

Mme BLAS.- Avec plaisir, Monsieur le Maire !

Il y a deux ans de cela, nous avons acté l'adhésion de la Ville au réseau Micro-Folie par une charte. Un retard dans la fabrication de certains composants a ralenti ce projet d'installation d'une micro-folie à la médiathèque, mais ça y est, la micro-folie va arriver très prochainement, elle sera opérationnelle, ouverte au public, dès septembre de cette année. Je peux même vous annoncer que d'ici quelques jours, les 27 et 28 juin de mémoire, nous organiserons des portes ouvertes pour cette micro-folie.

Un petit rappel assez rapide sur l'importance d'une micro-folie et la chance – je le dis franchement – de pouvoir l'accueillir ici dans notre ville. Il s'agit véritablement d'un musée, d'une galerie d'art virtuelle, qui, avec le numérique, avec des tablettes, permettra au public de découvrir les œuvres d'institutions et de différents musées nationaux.

Le public essentiellement visé, ce sont les scolaires, et nous commençons déjà à travailler auprès des écoles pour en faire la publicité et que nos écoles puissent solliciter ce nouvel outil. Il sera également ouvert à un public beaucoup plus large.

Cette micro-folie vient conforter notre politique culturelle et vient conforter aussi et enrichir l'éducation artistique et culturelle qui est notre force.

Je profite de ce moment, Monsieur le Maire, pour vous annoncer que les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ont obtenu il y a quelques semaines le label 100 % EAC, avec, soyons-en fiers, beaucoup de compliments autour de notre implication pour l'éducation artistique dans nos écoles primaires, dans nos collèges et nos lycées. Je crois que l'exposition (Trans)Rôles, qui est accueillie ici dans le hall, en est tout à fait l'expression.

Donc une micro-folie dans quelques semaines et une micro-folie qui sera également la base d'une nouvelle réflexion que nous avons autour du numérique, mais je m'arrêterai là sur le sujet, je pense que Monsieur le Maire surenchéra juste après.

Il vous est proposé dans cette délibération, tout simplement, de signer de nouveau cette charte d'adhésion qui n'a pas été modifiée particulièrement.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

J'ai eu, dans une vie antérieure, à fréquenter le prototype de ces micro-folie ou ces musées virtuels à la Villette, et donc je peux vous dire de visu que c'est absolument exceptionnel et que, comme le disait Madame l'Adjointe, nous avons de la chance.

J'interviens uniquement pour dire que je souhaite avoir une animation et de la publicité grand public au maximum, car sous tous les thèmes abordés, chaque Lommoise et chaque Lommois peut y trouver son compte culturellement parlant.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci de cette intervention.

Juste une petite boutade, il n'y a pas malice : ce n'est pas de la chance, on ne l'a pas eu par chance, on l'a eu par conviction ; nous connaissions le dispositif, nous sommes allés le visiter. Il y en a une aussi, vous le savez peut-être, à Lille-Moulins, la Maison Folie Moulins, qui fonctionne très bien. On en a visité une autre un peu plus loin, à Grenay, dans le Pas-de-Calais, dans une petite commune, mais qui déploie des trésors d'ingéniosité sur la culture etc. On en reparlera à l'occasion.

Je souscris totalement aux propos qui ont été tenus, je vous en remercie. D'ailleurs, merci, évidemment, à Delphine BLAS, qui a cette délégation.

Je voulais faire quand même une petite incise, une petite précision. Vous le savez, nous portions un autre sujet beaucoup plus conséquent dans le dernier mandat, mais nous l'avons repris pour celui-ci : ce qu'on appelle le projet Trinum. Le projet Trinum – je vous le dis – a été réinterrogé, il a été même un peu « réinventé », au regard peut-être de la manière dont on voit les choses, un peu plus précises, sur le rapport au numérique, pour en avoir discuté longuement, mais cela a été passionnant, parce qu'il fallait provoquer aussi un peu de consensus là-dessus et ne pas imaginer un projet qui aurait été intéressant, atypique, mais qui aurait peut-être été aussi un peu risqué – je le dis avec ces mots, cela rappellera des souvenirs de discussions avec Vincent DHELIN assez vives. Ce n'est pas que j'ai évolué, mais le projet Trinum sera réinventé, donc réinterrogé, sous couvert de deux ou trois éléments.

Le premier, sur l'architecture du projet ; vous avez peut-être en tête – ou pas – le bâtiment qui avait été dessiné. Au regard des conditions financières qui étaient posées, nous avons refusé d'aller plus loin que cela. J'ai demandé l'an dernier, à travers une étude de faisabilité, un nouveau regard sur cette question et on avait d'ailleurs réinterrogé, là encore, le bâtiment, en mettant des normes qui n'existaient pas, notamment le Pacte bas carbone de Lille, qui sera dedans. On avait réinterrogé aussi les surfaces pour bien être au clair sur des surfaces qui ne doivent pas être trop importantes par rapport aux usages qui seraient les nôtres, notamment sur la salle de spectacle. La priorité du projet est toujours la même : la salle de spectacle dont nous avons besoin.

Les équipements qui sont les nôtres sont vieillissants. On n'a pas assez investi pendant des années – je le dis ainsi, mais je prends ma part aussi – dans cette ville, où on a 250 ERP, et le débat s'agite aujourd'hui entre le niveau d'entretien, de réhabilitation absolument nécessaire, mais ce sont quelques millions d'euros à chaque fois – la piscine, c'est 5 M€, la Maison des Enfants, c'est 5 M€, l'Hôtel de Ville, ce sera beaucoup plus que cela par tranche, etc. –, et l'interrogation à bâtir d'autres équipements, parce que derrière, il y a l'investissement, qui peut ne pas forcément poser problème, parce que nous sommes adossés à Lille et nous sommes suivis dans cette stratégie, mais qui peut poser des problèmes de fonctionnement ; vous avez bien compris que les médiations – pour répondre à votre interrogation – ne sont pas si neutres.

Salle de spectacle, puisque nos équipements de l'Olympia notamment et du Denier sont en l'état, sont « dans leur jus » – comme on dit –, et il faudra quand même, à un moment donné, à partir du moment où on sera d'accord, mais il y aura une délibération certainement pour fixer le cap en octobre, pour donner le tempo, entre le tempo, le top départ et l'arrivée de la salle de spectacle, il y aura peut-être un certain nombre d'années, peut-être trois ans, quatre ans, au regard des conditions de création de l'équipement.

Le second sujet est le rapport au numérique. Le rapport au numérique était vivifiant, intéressant intellectuellement, peut-être pas forcément comme on souhaitait le prévoir, en tout cas le faire vivre à Lomme, notamment avec les écoles, mais aussi avec ceux victimes d'illectronisme, et en faisant une ouverture plus large à la culture.

On a donc pris le temps, sur les deux dernières années quasiment, de retravailler le projet. On en reparlera, si vous voulez bien, à la rentrée, mais je fais le lien entre l'arrivée de la micro-folie dans l'équipement de la médiathèque et la perspective à côté – mitoyenne ou pas, on verra, les architectes feront leurs propositions – d'avoir un bâtiment accolé à la médiathèque ou pas très loin et qui fonctionne à la bonne échelle, à cette échelle de ce qu'est le site culturel en question, en devenir (médiathèque plus demain la salle de spectacle, 400 et 800 places debout), avec une réflexion sur le numérique, sur une dimension éducative qui prendra en écharpe à la fois le Projet Éducatif Global et un projet culturel local – je le dis ainsi même s'il n'est pas encore labellisé.

Ce sont un peu les propositions que Delphine BLAS nous a faites sur les trois pendants : faire citoyenneté, faire culture et faire connaissance, parce qu'il est toujours intéressant de faire connaissance, au-delà des différences entre nous.

Gros sujet, donc, et je vous rappelle que cet équipement était financé par la Ville de Lille et qu'il le sera forcément demain.

(Aparté hors micro entre Monsieur BOUKERROU et Monsieur le Maire.)

Je vais faire voter la micro-folie, cher DGS, ne vous inquiétez pas !

Qui vote la délibération sur la micro-folie ?

(La délibération 2024/51 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/52 PROJET ÉDUCATIF GLOBAL – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME ANNUEL D' ACTIONS DE LOMME EDUC

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, parlez-nous du Projet Éducatif Global, s'il vous plaît, des subventions.

Mme BLAS.- Oui, particulièrement du Programme Annuel d'Actions.

Je rappelle que l'éducation est la priorité de la Ville et le premier budget, avec des initiatives, des actions phares. Nous avons clôturé il y a quelques jours, Monsieur le Maire, les clubs Coup de Pouce, par exemple, nous finançons des classes transplantées, nous finançons et avons conservé également des parcours éducatifs, avec cet objectif de permettre la réussite, l'épanouissement de tous nos petits Lommois et petites Lommoises.

Le PAA (Programme Annuel d'Actions), c'est une enveloppe de 50 000 €, 10 000 € de plus que l'année précédente, il faut le souligner, qui cherche à soutenir des projets éducatifs qui sont portés à la fois par nos services municipaux, par des associations et également par des écoles (écoles primaires, collèges et lycées).

Dans cette délibération, ce sont les projets qui sont portés par les associations et les établissements scolaires qui vous sont présentés, pour ensuite l'octroi d'une subvention. Vous avez 13 initiatives ; je vais aller assez vite, puisqu'elles vous ont été détaillées en commission et que vous les avez également dans cette délibération :

- L'APE Defrenne Minet, qui porte un projet de sensibilisation aux dangers d'internet à l'adresse des enfants de l'école, mais également des parents, avec une demande de subvention exceptionnelle de 550 € ;
- autre association de parents d'élèves, l'APE Mont-à-Camp, pour l'achat de jeux pour l'animation de la cour ouverte de l'école Sand-Desrousseaux, cour ouverte qui était d'ailleurs ouverte samedi dernier, et donc une demande de subvention de 650 € ;
- un projet porté par Cinéligue Hauts-de-France, partenaire un peu habituel de notre municipalité, avec notamment un projet autour de l'éducation à l'image, avec des débats pour développer le sens critique des élèves, une subvention demandée de 3 000 € ;
- le collège Jean Zay – évidemment, si nous travaillons avec les écoles, je le disais tout à l'heure, particularité et illustration des liens très forts que nous avons avec le secondaire –, avec un premier projet : « Divagation Artistique autour de Mitterrie », avec également les écoles Minet, Defrenne, Paul Bert et Léon Blum, avec un artiste ; l'idée est de déambuler dans le quartier, de faire vivre les fenêtres, un petit peu à l'image des « Fenêtres qui parlent » que l'on connaît dans un autre cadre, et de créer du lien entre les établissements, les élèves, les familles, autour d'un parcours artistique et culturel ; il y a une demande de 4 000 € pour ce projet ;
- le deuxième projet porté par le collège Jean Zay est celui d'une web radio qui s'adresse avant tout aux enfants en parcours SEGPA, une subvention de 2 500 € ;
- le collège Guy Mollet, avec un Fab Lab qui est développé à l'intérieur de cet établissement, avec une passerelle également qui est faite avec les CM2 ; ici, c'est une subvention de 2 036 € ;
- le collège Jean Jaurès – on retrouve bien nos trois collèges dans ce PAA –, avec une participation au projet « vélo », pour non seulement sensibiliser à la mobilité douce, mais les élèves ont également participé à la création et au montage de ce projet ; une subvention de 800 € est demandée ;
- le Denier des Écoles Laïques, avec les classes civiques ; ce sont des classes transplantées, qui permettent aux enfants de découvrir la ville, leur quartier, cela s'inscrit dans le parcours citoyen ; la demande de subvention est de 2 778 € ;
- l'école Defrenne, avec un projet qui se nomme « Éveil du tout-petit » ; c'est la très petite section. À la rentrée, l'école Defrenne va intégrer un dispositif expérimental ; seuls 60 établissements ont été sélectionnés pour pouvoir accueillir des enfants de moins de 3 ans en milieu scolaire. Des ateliers seront organisés et on nous sollicite pour accompagner ces ateliers parents-enfants dans le cadre de l'ouverture de cette TPS avec une subvention de 1 500 € ;
- l'EREA Mandela, avec un projet « Poésie, la révolution de l'enchantement », qui ira de pair entre les élèves de l'EREA et les élèves de Guy Mollet et de Jean Zay, avec la création d'un festival de poésie ; une subvention de 2 000 € est demandée ;
- l'école Victor Hugo, avec les « Parents conteurs » ; l'idée est de former les parents à raconter des histoires, de faciliter les relations parents-enfants et de valoriser la BCD ; la subvention s'élève à 1 300 € ;
- l'APE du lycée Jean Prouvé ; je parlais tout à l'heure de (Trans)Rôles, qui est exposée ici, dans le hall de l'Hôtel de Ville, qui a rassemblé le lycée Jean Prouvé et d'autres établissements scolaires de la métropole, et je pense notamment à l'ESAAT, qui sera visible – j'en fais un peu la publicité – ensuite, à partir du 2 juillet, pendant tout l'été, car la culture ne part pas en vacances, à la médiathèque ; ici, la subvention est de 4 736 € ;

- enfin, le Comité national de Solidarité Laïque, avec une opération qui nous est chère, on en voit vraiment l'efficacité et on voit les sourires des enfants lorsque leur est remis un livre personnalisé, et ici, ce livre personnalisé est « *Le livre de la jungle* », qui suscite l'envie de lire chez les enfants ; une demande de subvention de 3 000 €.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Il y a une demande d'intervention de Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Comment dire ? J'ai aujourd'hui un *guimmick* qui ressort dans le cadre de ces Conseils communaux : le débat n'est pas de donner moins, mais de donner mieux. Alors, effectivement, d'aucuns pensent que je refuse le débat. Eh bien, en six minutes, c'est compliqué, un débat. Par contre, je prends le temps de lire toutes les demandes de subvention et, effectivement, je crains que « *La Voix du Nord* » commence à me donner raison quand je vois le tremblement de terre qui se passe au Secours Populaire de Lomme et toutes les problématiques, et notamment sa fermeture.

Au-delà de cela, donner mieux sans donner moins, c'est peut-être ce qu'il y a d'intéressant, et, malheureusement, dans le cadre de cette délibération... Alors, je vous rassure, tout ce qui concerne les collèges et les écoles – vous avez l'air surpris, mais quand c'est carré, il faut le dire... Vous avez l'air surpris, Monsieur le Maire, cela va aller –, je voterai pour, parce que ce sont des projets qui sont correctement montés, correctement signés, correctement présentés.

Par contre, pour un certain nombre d'autres projets, c'est un peu plus compliqué.

Par exemple, Cinéligue Hauts-de-France. Vous verrez qu'on a une demande de subvention qui nous indique qu'il n'y a pas d'adhérent ; quelques pages plus tard, on nous indique une AG avec 40 % d'adhérents, 22 ; alors là, c'est encore la génération spontanée ! Au niveau des statuts, on ne sait pas si le Président est compétent ou pas.

Concernant le Fab Lab, vous verrez que le budget n'est pas signé, mais bon, je fais confiance, c'est une personne publique, il faut commencer à faire un peu confiance quand même ; en tout cas, on est face à un budget qui n'est pas signé.

On a, concernant le projet des classes civiques, un budget qui n'est pas daté. Je reste de bonne foi, je pense qu'il est tout à fait récent.

Mais, vous voyez, ce sont des petites choses qui sont un peu dommage, dans la mesure où je pense que l'on est d'une pusillanimité vis-à-vis des personnes privées qui peuvent parfois faire diverses demandes en matière de permis de construire et autres, quand un document n'est pas signé, qu'un plan manque ou autres, et c'est normal, la règle est la même pour tous, mais en tout état de cause, voilà ces quelques observations.

Il serait peut-être bien aussi pour l'avenir qu'on ait des documents comptables unifiés, c'est-à-dire qu'à chaque fois, quand les associations présentent un budget, on ait le même document, de manière à ce qu'on puisse vérifier de manière beaucoup plus simple et facile ce qu'elles proposent.

Voilà mes quelques observations.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

La parole est à Madame BLAS.

Mme BLAS.- Oui, Monsieur MOULIN, je suis peut-être naïve, je suis vraiment très très naïve, parce que j'espérais pour une fois que vous interveniez sur l'éducation, que vous nous parliez un petit peu de fond, que vous nous donniez un petit peu votre vision aussi de tout ce qui peut être entrepris ici, dans cette ville, et, encore une fois, vous restez sur la forme.

Alors oui, il y a peut-être des manquements, il manque peut-être une signature. J'ai envie de dire que l'erreur est humaine, on va y regarder de près. En tout cas, soyez sûr qu'il n'y a pas une once de malhonnêteté de la part des services, qui n'ont qu'un but : celui de la réussite des enfants.

L'erreur est humaine, et j'ai juste envie de conclure très rapidement, parce que l'erreur est humaine, et ici, il est question des humains, il est question des enfants, il est question de leur réussite.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Juste un mot...

M. MOULIN.- Attendez, Monsieur le Maire, je vais reprendre la parole...

M. LE MAIRE.- Non, vous ne pouvez pas !

M. MOULIN.- Si, si !

M. LE MAIRE.- Non, vous ne pouvez pas. Il y a un règlement intérieur, vous ne pouvez pas reprendre la parole.

M. MOULIN.- Vous refusez ?

M. LE MAIRE.- Vous reprendrez après la parole sur une autre délibération si vous voulez...

M. MOULIN.- Non... Vous refusez clairement que je reprenne la parole ou pas ?

M. LE MAIRE.- Sur quoi ?

M. MOULIN.- Sur cette délibération ; elle n'est pas votée, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Oui, mais pourquoi vous reprenez la parole ?

M. MOULIN.- Pour répondre à Madame BLAS (*prononcé « bla »*).

M. LE MAIRE.- Allez-y, 30 secondes !

Mme BLAS.- Madame BLAS ! Excusez-moi, mais là aussi, j'insiste, c'est comme ça à chacun des Conseils.

M. MOULIN.- Madame BLAS. Excusez-moi, je dois avoir des problèmes d'audition, un peu comme vous. Je pense que vous n'avez pas entendu que je votais pour certaines subventions. Si je vote pour, c'est qu'*a priori*, je suis d'accord ; je ne souffre pas de schizophrénie. Excusez-moi, l'erreur est humaine, mais depuis 2020, l'erreur se perpétue. Ce n'est pas que l'erreur est humaine, c'est qu'à un moment, on ne fait pas gaffe, qu'à un moment, cela devient une habitude et qu'à

un moment, on fait des dossiers de subvention, on signe/on ne signe pas, de toute façon, on s'en « fout », ce ne sont pas nos sous !

M. LE MAIRE.- Non, ce n'est pas du tout cela. Vous grossissez un trait de manière caricaturale, comme cela peut arriver de temps en temps, mais je pense que, sincèrement, vous croyez à ce que vous dites, c'est encore pire.

Après, pour bien connaître ces sujets, parce que j'ai été Adjoint, vous le savez, aux associations, à la culture, à l'éducation, etc., et ce dispositif, c'est moi qui l'ai construit en lien avec les équipes lilloises il y a maintenant quasiment une quinzaine d'années, personne ne dispose de cela sur la métropole lilloise. Ces 50 000 €, ce sont 50 000 € que nous sommes allés chercher pour financer nos dispositifs, et nous le faisons sur des dispositifs qui ne sont pas répliqués ailleurs, Monsieur MOULIN ; ils ne sont pas répliqués ailleurs ! 50 000 €, et on « embrasse », si vous me permettez l'expression, des écoles jusqu'au lycée. Le droit commun, vous le savez, des communes, ce sont plutôt les écoles ; certaines municipalités s'occupent des écoles, mais pour les bâtiments. Des collectivités s'occupent de leurs bâtiments, et je pense au Département, mais d'autres ont fait des choix historiques sur le périscolaire, l'extra-scolaire, etc.

Dans la délibération présentée, on a les écoles, les trois collèges, l'EREA de Lomme et les lycées de la ville. Que voulez-vous faire de plus ?

Vous pointez du doigt nos amis de Cinéligue ; je les connais, j'ai été Vice-président, non pas de Cinéligue, mais d'une autre association aussi importante, la Ligue de l'enseignement ; on les connaît. Évidemment, il y a une réalité ; on sait très bien qu'il y a une réalité derrière Cinéligue, ils ont une implantation nationale et régionale. C'est quoi ce discours ? Cela ne tient pas !

Je regrette, même si vous allez voter, si j'ai bien compris, cette délibération. Le plus important quand même, c'est de maîtriser les sommes versées, on ne gaspille pas l'argent public lommeois et, je vous le dis, je vous donne la garantie que l'argent qui est investi sur ces dispositifs, à l'euro près, va vers la cause éducative et la réussite éducative scolaire. Je vous en donne la garantie. Vous me croyez ou pas, en tout cas, je n'entrerai pas sur un débat caricatural à chaque fois, où vous pouvez pointer du doigt une annexe, une convention, une signature, mais vous continuerez, il n'y a aucun problème, c'est votre droit, et je ne le dénie pas.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?...

Merci de l'unanimité.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, je pense que vous avez des problèmes d'audition aussi, comme Madame BLAS. J'ai donné mon accord – vous voyez, je suis courtois et aimable –, mon accord ne porte que sur les subventions relatives à des écoles et relatives aux collèges, c'est-à-dire que pour toutes les associations ou autres, ces subventions ne sont pas acceptées.

M. LE MAIRE.- On prend note, s'il vous plaît, de la remarque faite par Monsieur MOULIN.

(La délibération 2024/52 est adoptée à l'unanimité. Monsieur MOULIN s'abstient sur les subventions suivantes : APE Defrenne Minet, APE Mont-à-Camp, Cinéligue Hauts-de-France, Le Denier des Écoles Laïques, EREA Mandela, APE du lycée Jean Prouvé et Comité national de Solidarité Laïque.)

M. LE MAIRE.- Madame BLAS.

Mme BLAS.- Merci. On va prendre un peu de hauteur, justement, avec la Charte de la Ville à hauteur d'enfant.

Il y a presque deux ans de cela, les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes ont voté en leur Conseil le PEG IV (Projet Éducatif Global), qui est, en quelque sorte, la feuille de route éducative de toutes ces années, un PEG qui avait été travaillé et écrit ensemble avec tous les acteurs de l'éducation, les parents, des associations, des élus, les techniciens, et parmi cette feuille de route du PEG, il y avait la réalisation du laboratoire « Ville à hauteur d'enfants ».

Ce laboratoire « Ville à hauteur d'enfants » est un lieu de réflexion et d'échange qui est animé par Clément RIVIÈRE, sociologue de renom, autour de cette question de la Ville à hauteur d'enfant, qui est un des axes/objectifs de ce PEG aux côtés de la réussite et du bien-être de l'enfant en notre ville.

Ce laboratoire s'est réuni régulièrement depuis le mois de novembre 2022 autour de différentes thématiques : il y a eu, par exemple, des échanges autour du numérique, des échanges autour de jouer, jouer dehors par exemple, de l'environnement, de l'écologie.

L'un des buts est bien la réalisation d'une charte, une charte qui vous est ici proposée et qui a été travaillée avec les enfants ces deux derniers mois, par 705 enfants et adolescents des villes de Lille, de Lomme et d'Hellemmes, afin d'écrire de façon claire, compréhensible, cette Charte à hauteur d'enfant.

Vous en avez l'expression qui vous est donnée dans cette délibération. Ce sont des mots simples, justes, des mots qui parlent. Les enfants y ont mis leur patte. Par exemple, ce sont eux qui ont souligné que nos villes n'ont pas assez de couleurs, qu'il faut des villes pleines de couleurs. Ils ont insisté aussi sur l'égalité filles et garçons.

Voilà sur cette Charte de la Ville à hauteur d'enfant qui est ici proposée et qui sera illustrée par les enfants en compagnie d'un artiste du Palais des Beaux-arts.

Il nous est proposé d'adopter cette Charte de la Ville à hauteur d'enfant.

M. LE MAIRE.- Merci.

Je n'ai pas de demande d'intervention. Nous passons au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/53 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/54 FESTIVAL « LE JARDIN ÉLECTRONIQUE PAR L'ASSOCIATION PRODUCTIONS DU JARDIN – AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC ET TARIFICATION DE LA MISE A DISPOSITION – PARC NATUREL URBAIN – GRATUITE

M. LE MAIRE.- Madame BLAS, sur le festival « Le Jardin Électronique », s'il vous plaît.

Mme BLAS.- Merci, Monsieur le Maire.

Délibération importante, puisqu'il s'agit du festival « Le Jardin Électronique », festival de musique électronique qui était auparavant installé/proposé au Jardin des Plantes de Lille, qui est actuellement en travaux, et donc, c'est le Parc Naturel Urbain de la ville de Lomme qui a été sélectionné, en quelque sorte, en tout cas on nous a proposé de pouvoir accueillir ce festival.

C'est un festival reconnu, qui cherche à faire rayonner la musique électronique, à démocratiser également la musique électronique, mais avec une particularité portée par l'association de respecter les valeurs de développement durable, les enjeux d'écologie et également de l'inclusion.

Quelques mots sur le Parc Naturel Urbain, mais également sur les infrastructures du CRAC qui vont être mises à disposition notamment pour l'organisation de ce festival qui se déroulera dans la partie sud-ouest du PNU : un site qui a été choisi particulièrement pour sa proximité avec la station de métro, avec Saint-Philibert, pour favoriser les mobilités douces. Je vous parlais des enjeux d'écologie et j'informe que, par ailleurs, un accord a été signé avec Ilévia pour pouvoir, le samedi soir, augmenter l'horaire du métro d'une heure et la mise en place de navettes pour le dimanche pour favoriser ces mobilités douces.

La date est les 7 et 8 septembre. C'est important et cela permet justement de toucher à l'enjeu environnemental, puisqu'il y aura peut-être des questions là-dessus. C'est une période qui ne concerne pas la nidification des oiseaux, je tiens à le souligner. Cette association nous a bien indiqué également que, par exemple, concernant les sols, ceux-ci seraient protégés par des placages, que les jeunes arbres seraient également protégés par des clôtures Heras.

De nombreuses questions leur ont été posées, nous avons évidemment rencontré l'association, elle est particulièrement impliquée dans ces enjeux de développement durable.

Le son : c'est la question que l'on se pose, nous en avons échangé et ils vont proposer la mise en place de petites scènes, avec des émergences sonores qui seront moindres et orientées, non pas vers Saint-Philibert et les habitations, mais plus vers les zones agricoles.

Je vous invite, si vous en avez l'opportunité, à aller consulter le site internet des Jardins Électroniques pour aller voir leurs engagements ; n'hésitez pas à les lire, à voir, par exemple, ce qu'ils vont faire des huiles de friture, puisqu'il y aura des friteries, nous sommes dans le Nord, qui seront notamment transformées pour faire fonctionner les groupes électrogènes et limiter de 90 % l'émission de carbone.

C'est un événement écoresponsable, je le disais, qui respectera la feuille de route « *Lomme en TransitionS* », cher Jean-Christophe, qui a été votée ici en 2021, qui respectera également les principes du guide 2021 des éco-événements, et une convention d'occupation du domaine public fixera les conditions d'organisation et d'occupation du festival.

Un mot sur l'aspect militant, puisque ce festival se veut être militant aussi, un petit mot sur la programmation et la place des femmes. On sait que les femmes sont sous-représentées dans la musique électronique notamment, elles ne sont à peu près que 14 % dans les programmations, et ici, il y a un effort qui est à souligner, puisqu'elles représenteront 37 %. Le chemin est encore long, mais il faut quand même le souligner, avec ce pourcentage important.

Ce festival est également ancré dans son territoire. Nous avons ici, à Lomme, avec notre politique culturelle, le souci de mettre en avant les artistes et les talents régionaux, et ici, ce sera le cas, avec 45 % d'artistes locaux, et la programmation n'est pas encore complètement bouclée.

Nous avons donc un festival qui s'inscrit pleinement dans la politique municipale, à la fois celle des transitions, celle culturelle et également d'inclusion. Je ne peux qu'inciter les Lommoises et les Lommois à y participer, en soulignant que

nous allons pouvoir bénéficier notamment d'un tarif préférentiel de 21 € au lieu de 28 €, pour faire découvrir cette musique électronique au Parc Naturel Urbain.

Ici, je n'en avais pas encore parlé, il nous est demandé de voter la gratuité d'occupation temporaire du domaine public.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame BLAS.

Monsieur GROSSE.

M. GROSSE.- Monsieur le Maire, chers collègues,

L'arrivée du festival du Jardin Électronique à Lomme est une bonne nouvelle pour le rayonnement culturel et l'attractivité de notre ville. Cela permettra de mettre en valeur le Parc Urbain, dont vous savez que c'est un espace naturel unique dans la métropole, et le groupe Faire Respirer Lomme, qui appelle à faire connaître et à faire vivre ce parc, s'en félicite.

Cependant, l'organisation d'un tel événement, qui rassemble, je crois, 15 000 personnes, pose de nombreuses questions. Les riverains s'inquiètent des possibles nuisances sonores et des conditions d'accueil des festivaliers. Nous vous demandons donc de mettre tout en œuvre pour assurer la tranquillité des riverains, qui sont déjà particulièrement exposés aux nuisances sonores, notamment, et vous êtes bien placés pour le savoir, en raison de nombreux rendez-vous sauvages sur la zone du Grand But.

De plus, l'accueil de ces 15 000 personnes pose la question de l'impact sur le stationnement à proximité de la zone du Grand But lors d'un week-end de rentrée, où de nombreux Lommois font leurs achats de fournitures scolaires notamment au centre commercial.

Quelles mesures seront prises également pour l'hébergement des festivaliers ? Le bivouac, je crois, est interdit sur le parc ; comment vont-ils être hébergés ? Seront-ils contraints de passer la nuit dans leur véhicule sur le parking du Grand But ?

Enfin, la biodiversité présente au Parc Urbain devra être protégée. Les actions engagées en faveur de la biodiversité au Parc Urbain, notamment – on l'a mentionnée – avec la Ligue de Protection des Oiseaux, ne doivent pas souffrir des nuisances sonores. Les mesures pour préserver la faune et la flore doivent donc exister. Certes, nous sommes hors période de nidification, comme nous l'avons déjà évoqué notamment en commission, mais ces nuisances sonores ne risquent-elles pas d'avoir un impact sur la faune et les oiseaux, même hors période de nidification ?

Pour conclure, le groupe Faire Respirer Lomme votera pour cette délibération, mais appelle à la vigilance sur les différentes questions qui se posent sur l'organisation de ce festival.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GROSSE.

Monsieur DHELIN, s'il vous plaît.

M. DHELIN.- Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Accueillir un festival de musique à Lomme est une chance, évidemment, pour notre Ville et son offre culturelle, c'est aussi une opportunité de faire connaître cet écrin de verdure qu'est le Parc Urbain, un parc unique dans la métropole, de plus en plus connu des Lommois et des Lillois.

Le festival « Le Jardin Électronique » s'inscrit dans une démarche locale, en proposant dans sa programmation une vingtaine d'artistes de la région, comme cela a été rappelé par Madame BLAS, avec un public provenant majoritairement du département. En cela, il est un acteur fort du développement culturel et artistique de la région et pourrait devenir un événement majeur à Lomme. Ça, c'est le bon côté.

Après, forcément, vous comprendrez qu'en tant qu'écologistes, nous sommes inquiets, mais normalement, légitimement, par ce que Madame BLAS a appelé le « PNU », le Parc Naturel Urbain, avec cette appellation tout à fait étrange et paradoxale qui existe depuis longtemps ; « naturel urbain », c'est complètement contradictoire, mais on essaye dans cette ville d'assumer depuis longtemps cette contradiction, c'est-à-dire que c'est un espace de nature mais à proximité de l'urbain, de la ville. Tous les aménagements qui ont été faits, vous avez dû remarquer que toute la partie nord est plutôt naturelle et la partie sud est plus urbanisée, avec des jeux, l'étang, des choses comme cela, donc 10 000/15 000 personnes, on est forcément inquiet sur l'espace de nature et de biodiversité.

On vous fait confiance, Monsieur le Maire et Madame l'Adjointe, pour les discussions que vous avez eues avec cette association, on sera présent, avec vous peut-être, sur cet événement et on pense qu'il sera vraiment intéressant d'évaluer comment les choses se sont passées avant de décider de renouveler l'opération ou pas et de voir comment toute cette ressource importante de biodiversité, qui est là depuis plus de 30 ans maintenant, parce que c'est en 1990 qu'ont été plantés les arbres, a survécu ou pas.

Je me rappelle de balades qu'on a faites de nuit pour aller écouter les chouettes, je me rappelle de découverte des grenouilles et des poissons dans les différentes mares. Au fur et à mesure des années, il y a vraiment des ressources qui se sont mises et je pense qu'on a cette chance d'avoir le deuxième parc de la ville de Lille-Lomme-Hellemmes avec 30 hectares, derrière la Citadelle.

Il est vrai qu'on peut penser que pas assez de gens le savent. Si vous y allez le samedi ou le dimanche, vous vous rendez compte que, finalement, pas mal de gens le savent, cela commence à être bien rempli.

On en appelle donc à la vigilance.

Ce festival s'inscrit, comme cela a été dit, dans le guide des éco-événements, c'est très important ; on sait les enjeux et les défis que cela représente.

Petit point de vigilance aussi, on a parlé de l'égalité femmes-hommes : la vigilance accrue sur les violences sexistes et sexuelles, qui sont souvent un fléau auquel les organisateurs de festivals sont confrontés, donc attention aussi à cela, mais je pense que les organisateurs ont dû s'engager à y être particulièrement vigilants.

On votera pour cette délibération, évidemment, dans l'espoir que ce festival puisse être un modèle et un exemple à suivre pour d'autres événements de cette ampleur.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci pour vos deux interventions, je ne dirai pas « presque similaires », mais en tout cas qui se complètent assez bien. Pour tout vous dire, ces questions, nous nous les sommes posées, puisqu'avec l'équipe municipale, vous l'avez souligné, chacun veut ici promouvoir, amplifier, ce qu'est aujourd'hui le Parc Naturel Urbain, le Parc Urbain ; c'est un oxymore, évidemment, et dans la question des dénominations, viendra peut-être le moment où on l'appellera différemment, pour donner un signal peut-être plus positif que ce qu'est ou ce que n'est pas le Parc Naturel

Urbain, mais on verra cela dans une autre délibération, peut-être un peu plus tard dans l'année ou en 2025, mais ce n'est pas si neutre ; il faut toujours bien nommer les choses pour savoir à quoi ou à qui on a affaire.

Ce qui est produit là, mais depuis longtemps, vous l'avez dit, Monsieur DHELIN, vous avez occupé la place qu'occupe aujourd'hui Jean-Christophe sur la Ville en TransitionS notamment et vous étiez un ardent – même pas défenseur – créateur de ce qu'est devenu aujourd'hui le parc, je ne le dis pas pour vous glorifier mais parce que c'est vrai et parce qu'aujourd'hui, on va encore beaucoup plus loin, vous l'avez dit ; nous sommes quelques-uns à y aller très souvent, à amplifier le trait. Nous avons négocié, Monsieur GROSSE l'a rappelé, des projets qui vont se construire – je ne sais pas si le mot « construire » est bon –, se développer sur le parc de manière importante avec la Ligue de Protection des Oiseaux, ce n'est pas pour tout mettre à terre, et il y aurait une contradiction totale et absolue à se dire qu'on est dans un écrin de biodiversité qu'on doit totalement préserver et, en même temps, ouvrir le parc à la vindicte populaire de maximum 15 000 personnes, 9 000 pour le samedi et un peu moins pour le dimanche – ce n'est pas 15 000 pour les 2 jours, c'est du cumul, 9 000 et 6 000 au maximum, mais c'est beaucoup, on n'a jamais fait cela.

L'idée qu'on avait était de questionner le parc pour ce qu'il est à la bonne échelle. Vous l'avez dit, ce parc n'est pas que pour les Lommois, il est à Lomme mais il irradie à la bonne échelle, à l'échelle métropolitaine, sans qu'il soit tout à fait connu, sans qu'on ait réglé aussi les problèmes d'accessibilité, cela a été dit dans vos propos, même si l'essentiel des troupes viendra plutôt en métro, d'où la discussion avec Ilévia et l'accord entre Ilévia, la Ville et le prestataire pour que les horaires de métro soient prolongés, notamment le soir, puisque les spectacles finiront à minuit, pas à 2 ou 3 heures du matin.

Je n'habite pas très loin. Quand vous avez fait l'allusion sur les rodéos, les *rums*, etc., effectivement, on les entend, même si cela s'est calmé depuis que nous avons fait l'intervention auprès de la Préfecture et de ceux qui sont les « prestataires de services » pour les opérateurs commerciaux du site, même si tout n'est pas encore tout à fait réglé.

Je souscris à vos propos. Nous, ce n'est pas de l'inquiétude, nous nous posons aussi des questions, mais nous avons eu ces discussions avec les personnes qui œuvrent, nous avons envoyé nos équipes sur le terrain les rencontrer, nous avons fait des demandes très particulières ; il y aura un avant et un après, l'après doit être de même qualité que l'avant. Sinon, il y aura des questions, à la fois sur l'évaluation et sur la possibilité de refaire ou pas ce type de festival dans cet écrin.

Je ne me suis pas engagé pour l'éternité, j'ai évoqué un mariage peut-être heureux, mais il y a des mariages qui ne durent pas forcément trop longtemps non plus.

Je vous l'ai dit, on y va pour cette raison particulière d'avoir un éclairage culturel sur ces pratiques festives autour de la musique, d'avoir un éclairage beaucoup plus important sur ce qu'est le parc aujourd'hui ; d'ailleurs, la presse est venue, « *La Voix du Nord* », « *Vozer* » et d'autres, pour l'évoquer.

On aurait peut-être dû, mais on vous fera peut-être voir l'an prochain, parce que là, il sera trop tard, la petite vidéo qu'ont produite les opérateurs, qui est vraiment magnifique, par rapport au festival.

Tout a été pensé, discuté, pour que cela aille au mieux et que les garanties soient suffisantes pour que la préservation de la faune et de la flore soit véritable. Je ne peux pas dire mieux, on a pris ces garanties, elles ont été écrites, on en a discuté avec Jean-Christophe, on en a même « rajouté une couche » – si vous me permettez l'expression populaire – sur le fait de décrire et de faire photographier du parc avant le festival et après.

Un autre sujet m'a interrogé, je ne l'ai pas beaucoup vu dans vos interrogations, même si on a évoqué un peu la sécurité intérieure du festival avec le comportement, parfois, des uns et des autres ; ceux et celles qui s'en sont occupés lorsqu'il était à Lille m'ont dit qu'il n'y avait pas de souci particulier à ce moment-là, il n'y avait pas de beuverie généralisée, pas de comportement inadéquat, mais je ne suis pas naïf, on regardera cela de près.

L'autre sujet était, pour moi, la sécurité par rapport aux déplacements, notamment de ceux qui se gareraient dans le secteur ; il y a le P3, le P1 ; je vous fais grâce du nombre de places disponibles, hors période de *blockbuster*, avec un gros film qui permet d'avoir des centaines, voire des milliers de personnes qui viennent au même moment, et même dans les conditions de la rentrée scolaire, il y a de la place disponible pour le stationnement déjà sur le P3 et l'essentiel de ceux qui venaient à Lille venaient plutôt en métro ou à pied. Cela ne veut pas dire qu'ils reviendront forcément, je ne sais pas, je n'ai pas la garantie, mais en tout cas, entre le poids du métro, la sécurisation par les équipes qui seront missionnées pour cela, on parle de 40 agents qui surveilleront l'intérieur du festival, ce n'est quand même pas rien, il y a un coût assez important, tout a été *a priori* pensé pour que le festival se passe bien.

Toutefois, vous avez raison, il y aura nécessairement derrière une évaluation et un questionnement sur le fait de renouveler si le festival s'est bien passé ou de l'arrêter si cela a été un échec et on fera notre contrition sans problème si c'est le cas.

Je passe au vote sur la délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/54 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/55 MARCHE DE NOËL 2024

M. LE MAIRE.- Sur le marché de Noël 2024, autre festivité mais quelques mois plus tard, Delphine BLAS.

Mme BLAS.- Il s'agit de la quatrième édition du marché de Noël, qui change peu dans sa forme. Ici, il nous est proposé le règlement intérieur.

Une modification concerne bien évidemment les dates : ce quatrième marché de Noël se déroulera du 14 au 24 décembre. Une autre modification concerne les horaires, qui sont certainement un peu plus lisibles, peut-être un peu plus cohérents, plus réguliers aussi, par rapport aux précédentes éditions.

Sinon, dans la forme, il n'y a pas de modification, nous aurons à la fois les exposants dans les chalets, avec un droit de place à 330 € de location, et évidemment le volet animation, toujours aussi important, avec une patinoire synthétique, un carrousel, le Père Noël – cela va de soi –, des animations qui sont portées également par les associations, par le service animation.

Je le rappelle, un volet animation très important, qui reste gratuit : patinoire gratuite, manège gratuit aussi, les spectacles et les animations sont gratuits.

J'insiste aussi sur la qualité des commerçants accueillis à l'intérieur de ces chalets ; je parle sous couvert de Karima HARIZI, de Lomme Entreprendre, d'Aurélien AVRIL et de Monique, que je n'oublie pas, puisque ce marché de Noël est un travail d'équipe.

Il nous est demandé d'adopter ce règlement intérieur.

M. LE MAIRE.- Il y a deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Madame Karima HARIZI.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, Madame BLAS,

Un règlement intérieur, à quoi ça sert ? Ça sert à être respecté, ça sert à regarder des dossiers, ça sert à vérifier si les gens respectent les conditions.

Vous avez un article 5 et un article 9 qui nous expliquent que les candidats doivent remplir un certain nombre de conditions et vous avez en gros marqué ici, et vous voyez, le diable se niche dans les détails : « *Tout dossier incomplet ne sera pas étudié* ».

Alors, j'ai une question :

- Dans le cadre de l'étude des dossiers, jusqu'à quel degré d'incomplétude la concurrence est respectée ?
- À partir de quel niveau d'égalité dans la concurrence et de qualité du service les choses sont respectées ?

Effectivement, ce ne sont pas des associations, ce sont des commerçants, ce sont des gens qui travaillent. Je veux bien, mais soit c'est inutile, et dans ce cas, le mettre en gras souligné, je ne vois pas trop l'intérêt, soit, si c'est utile, dans ce cas-là, effectivement, c'est en gras et souligné, et si cela doit être respecté, je pense que la règle doit être la même pour tout le monde.

Encore une fois, c'est un règlement intérieur. On me dit : « Vous regardez les détails » ; je suis désolé, ce n'est pas moi qui l'ai écrit. Dans ce cas, si vous n'en avez que faire que les dossiers soient complets ou incomplets, ne mettez pas en gras et en souligné et faites un grand bonneteau des candidats, faites un tirage au sort, je ne sais pas... Là, je suis ironique, Madame BLAS – je préfère être précis.

En tout cas, j'avoue que je suis un peu surpris de ce « deux poids, deux mesures », si tant est qu'il y ait vraiment deux poids, deux mesures, parce que, peut-être, c'est juste une disposition pour faire joli.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Madame HARIZI.

Mme HARIZI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Le marché de Noël de Lomme 2024 représente à nouveau une merveilleuse occasion de célébrer les fêtes de fin d'année de manière responsable.

En associant le soutien aux initiatives locales, les pratiques écologiques, les actions solidaires et une offre de cadeaux, pour les Lommoises et les Lommois mais pas que, cet événement vise à offrir une expérience enrichissante et bénéfique pour tous.

Notre objectif est de faire à nouveau de ce temps de fin d'année un moment festif, économique, et de contribuer à un avenir plus durable et solidaire.

Tout d'abord, notre priorité est la promotion de la solidarité. Nous souhaitons soutenir les artisans locaux et les petites entreprises, nous encourageons les visiteurs à adopter des comportements responsables et solidaires, nous mettons en avant nos commerçants locaux.

Ensuite, notre engagement écologique est clair. Nous nous efforçons de réduire l'empreinte carbone de l'événement, nous favorisons les pratiques durables et respectueuses de l'environnement, nous sensibilisons le public à l'importance de protéger notre planète. Pour la sélection des exposants, nous privilégions les artisans utilisant des matériaux recyclés

ou écologiques. Nous accueillerons des stands tenus par des associations caritatives et environnementales. En matière de gestion des déchets, nous mettrons en place des poubelles de tri sur tout le site. Nous encourageons les exposants à minimiser les emballages non recyclables.

Enfin, le service Lomme Entreprendre se tient aux côtés de l'Union des commerçants lommois pour être partie prenante des fêtes de fin d'année et rendre de nouveau ce temps festif et féerique pour toutes les Lommoises et tous les Lommois.

Je profite d'avoir la parole pour remercier Aurélie AVRIL, Directrice de pôle, le service Lomme Entreprendre, Anne-Sophie BELGAID, Directrice de pôle aussi, Valérie THOMAS et le service animation.

Bien évidemment, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera pour cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame HARIZI.

Je ne veux pas polémiquer sur les propos. J'entends bien l'ironie ; c'est de l'ironie, j'en fais aussi de temps en temps, cela peut m'arriver, je peux même être cynique parfois. Donc pas de règlement intérieur, c'est compliqué, et un règlement intérieur, c'est compliqué.

Ce qui est quand même incroyable, et je parle sous votre couvert, parce que, que ce soit Madame HARIZI, Madame BLAS ou Madame LEROY, vous êtes compétentes d'une manière particulière, partielle ou totale à vous trois, je n'ai pas souvenir qu'il y ait un problème avec les commerçants qui se seraient plaints d'avoir été évacués. Tant mieux, mais soyons précautionneux, puisqu'on a écrit, on va jusqu'au bout de ce qui a été écrit, mais c'est normal puisque c'est le règlement intérieur, et surtout, on va passer, j'espère, un bon moment avec les Lommois, pour les Lommois, pour ce marché de Noël 2024.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/55 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2024/56 SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COLLECTIF CITOYEN DU QUAI DES TRANSITIONS »
AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

M. LE MAIRE.- Subvention à l'association « Collectif citoyen du quai des transitions », Monsieur LIPOVAC.

M. LIPOVAC.- Bonjour. Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues,

Cette subvention, en effet, concerne l'association « Collectif citoyen du quai des transitions ». Elle s'inscrit complètement dans notre politique « *Lomme en TransitionS – horizon 2030* ». Vous savez qu'il y a vraiment cet enjeu pour nous de faire en sorte que les habitants soient vraiment acteurs de la transition, acteurs du changement, et nous sommes très contents qu'il y ait cette dynamique citoyenne, du coup, qui a été lancée en 2022 – en tout cas, l'association a été créée en 2022, suite à l'appel à manifestation de la Ville –, qui est mise en place et qui reprend possession aussi de l'ancienne gare pour en faire un Tiers Lieu, un lieu de rencontre aussi, sur la question des transitions, sur la question des modes de vie, sur la question des modes de consommation plus solidaires, plus soutenables aussi.

2023 est une première année de lancement, avec un bilan positif en termes de fréquentation, d'ouverture sur le quartier, de lien aussi avec, notamment, les commerces locaux – je pense, par exemple, aux commerces sur le secteur, comme le magasin Envie – ou encore avec les écoles.

Cette demande de subvention qui concerne 2024 est un programme d'activité, avec un programme de rencontre qui devient aujourd'hui mensuel, qui est animé aussi par les adhérents eux-mêmes, des ateliers comme des « Repair Café », des ateliers à destination des enfants « Bric et broc », l'anniversaire qui s'est passé en mai dernier et, par exemple, le marché des artisans, qui a été accueilli devant le Quai des Transitions.

Pour 2024, ce sont aussi des partenariats qui vont se conforter avec les associations lommoises, les acteurs économiques et la Ville. Souvenez-vous que quand on a présenté ce projet, on était soucieux de faire en sorte que ce ne soit pas une « antenne de la Mairie », loin de là, c'est une forme aussi de relation, de partenariat, qu'on essaye de créer entre la Ville et un collectif citoyen ouvert.

Cette subvention pour 2024 est aussi un moyen d'aider l'association à se structurer. Cela a été le recrutement d'un salarié, d'un alternant aussi en 2023, et l'idée de pouvoir asseoir cette association et ce projet associatif sur la ville.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir attribuer une subvention d'un montant de 15 000 € pour le Collectif citoyen du quai des transitions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Madame ZYTKA-TARANTO et Madame MORELLI.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire,

Une association que l'on connaît bien, qui est effectivement fortement promue par la Ville, avec ses ateliers « Repair Café », ses ateliers de *relooking* de chaises, et tout cela n'aurait pas été possible sans les gouvernements précédents qui ont libéralisé le marché de la SNCF et qui ont un peu « forcé » la fermeture de ces gares à marche forcée, certes avec des choix de gestion de la SNCF, mais il ne faut quand même pas oublier que le troisième paquet avait été décidé par François HOLLANDE, Benoît HAMON et compagnie et, éventuellement, un peu poussé par Emmanuel MACRON. C'est du détail, bien évidemment, mais grâce à eux, on peut réparer des vélos, on peut réparer des cafetières, c'est merveilleux ! Bref, à chacun selon ses moyens.

Madame BLAS, tout à l'heure, expliquait qu'on allait prendre de la hauteur. Effectivement, on va aller un peu plus haut que la hauteur d'un enfant.

Alors, on est face à une association qui est fortement aimée par la Ville, mais l'amour rend aveugle, manifestement. L'amour rend aveugle, parce que j'ai eu la curiosité de demander en commission la copie des statuts ; eh bien oui, qu'est-ce que vous voulez, je suis un peu taquin, je regarde les statuts. On est face à une association qui est née fin 2022. Pour ceux qui ont la curiosité de regarder les statuts, ils verront que l'AG est normalement prévue tous les ans, que le collège est composé, je parle sous le contrôle des gens qui soutiennent cette association, à mon avis, c'est entre cinq et huit membres, que leur mandat est d'une durée d'un an et que ses membres sont élus par l'Assemblée générale. Sauf que dans le dossier de la subvention, je vous le donne en mille, la première AG est au mois de mars 2024, c'est-à-dire qu'on est

face à une association qui répare des vélos, mais qui est également en roue libre, dans la mesure où cette Assemblée générale qui aurait dû avoir lieu en novembre 2023 n'a toujours pas eu lieu et que le collège qui a des membres qui ont un mandat qui dure un an, en définitive, continue d'exister.

J'ai eu la coquetterie d'aller voir sur le site internet – oui, je suis un peu curieux, je suis désolé –, parce que quand vous regardez les statuts, vous avez huit membres dans le collège, quand vous regardez le site internet, vous avez neuf membres dans le collège. Je lis les statuts : pour être membre du collège, il faut être élu par l'AG, mais la première AG a eu lieu en mars 2024 ! Je veux bien, mais cette première AG aurait dû avoir lieu en novembre 2023.

À un moment, je veux bien que ce soient de belles associations, je veux bien que l'on doive faire confiance, je veux bien que ce soit la grande logique de l'erreur est humaine, qu'on ne l'a pas fait exprès, mais cela commence à faire un peu beaucoup et j'irai presque jusqu'à dire que c'est un peu ballot.

Encore une chose, et c'est là où c'est peut-être un hommage à la gare, c'est le problème des trains qui arrivent en retard : vous verrez que vous avez quelque chose qui est assez truculent ; partons du postulat que tout va bien, on a une AG, on a un collège ; on a un mandat qui est donné à quelqu'un le 24 février 2024, mandat qui est donné à Monsieur Bertrand DROUOT, pour déposer la demande de subvention. Écoutez bien : 24 février 2024. Pour ceux qui ont la curiosité de lire la subvention, vous verrez que ce Monsieur, qui n'est pas encore mandaté par le « Président » – je mets des guillemets, parce que je ne sais pas ce que c'est, pour moi, cette association est un objet juridique non identifié –, dépose déjà le dossier de subvention.

Quand on avait des gares, les trains arrivaient en retard, rarement en avance, mais là, on a une association qui est en retard sur son fonctionnement démocratique, parce qu'on a une délibération, quand même, sur « réinventer la démocratie participative »...

M. LE MAIRE (hors micro). - C'est après.

M. MOULIN. - Oui, c'est après, mais j'en parle maintenant un petit peu quand même, parce que, manifestement, quand on a les statuts sous les yeux, on ne sait pas les lire. Manifestement, on est face à une association qui draine quand même pas mal d'argent, 15 000 €, j'ai cru voir tout à l'heure qu'on avait des réserves à hauteur de 35 000 €, on a une gare qui est mise à disposition à titre gratuit... Bref, ayez confiance.

On parlait de Rudyard KIPLING ; cela me fait penser un peu au serpent qui essaye d'hypnotiser Mowgli, qui regarde et dit : « Ayez confiance, ayez confiance, c'est une belle association ».

Je ne suis jamais cynique, je suis très taquin. Le cynisme, c'est méchant, la taquinerie, c'est gentil.

Très objectivement, 15 000 € de subvention, avec des statuts qui ne sont pas respectés... Je crois qu'on a des montants d'adhésion qui sont ridicules, on n'a pas énormément d'adhérents dans cette association, enfin voilà, mais ayez confiance !

Personnellement, j'ai eu l'habitude d'apprendre que la confiance n'exclut pas la vigilance. Eh bien je serai vigilant et je m'abstiendrai.

M. LE MAIRE. - Très bien. Merci, Monsieur MOULIN.

Madame ZYTKA-TARANTO, s'il vous plaît.

Mme ZYTKA-TARANTO. - Monsieur le maire, chers collègues,

Les élus de Lomme Verte, avec l'équipe municipale, se sont fortement mobilisés il y a quelques années pour empêcher la fermeture de la gare de Lomme, qui était effectivement largement utilisée par de nombreux citoyens pour acheter leurs billets de train, et ces mêmes élus de Lomme Verte ont été très actifs pour que ce lieu, antérieurement une gare SNCF, reste un lieu citoyen et devienne un lieu dédié aux transitions, et aujourd'hui, ce Collectif citoyen le quai des transitions existe, il agit, il propose, il rassemble.

C'est un espace fédérateur, vivant, où petits et grands, Lommoises et Lommois ou non, aujourd'hui préoccupés par la question des transitions ou non, chacun peut avoir sa place.

De nombreux ateliers sont proposés ; vous avez évoqué le « Repair Café », il y a de l'écriture, en passant par la couture, la fresque du climat ou la réparation vélos, il y a plein d'autres ateliers. On ne répare pas les vélos, on crée du lien social.

En tout cas, près de 500 personnes sont passées au Quai des Transitions en 2023, et le collectif, vous le disiez aussi, Monsieur LIPOVAC, est en lien étroit et actif avec le tissu associatif et économique lommois. Ces rencontres et le lien social ainsi créé favorisent la sensibilisation et l'action des citoyens aux questions des transitions telles que l'alimentation, la consommation, l'énergie, les déplacements, et tel le colibri, chaque citoyen peut mettre sa petite goutte pour éteindre l'incendie, comme réparer sa cafetière au lieu d'en acheter une toute neuve.

Une dynamique a été lancée, elle existe et elle se poursuit et nous voterons bien évidemment pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Madame MORELLI, s'il vous plaît.

Mme MORELLI.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Moi aussi, je vais parler un peu du fond, de ce qui se passe dans ce lieu que Monsieur MOULIN n'a peut-être pas eu encore l'occasion d'aller voir.

Il est rare dans une ville de bénéficier d'un lieu entièrement dédié aux transitions, les transitions écologiques, les transitions sociales, un lieu pour créer de la réflexion et du lien autour de ces questions, mais également des actions concrètes. C'est le cas à Lomme dans notre Quai des Transitions. L'autre originalité du lieu, en plus de son emménagement dans une ancienne gare, est sa gestion à 100 % par un collectif citoyen, engagé, motivé, actif, dynamique. L'ancienne gare revit joyeusement.

Que peut-on faire au Quai des Transitions ? On y trouve comment organiser un voyage éco-responsable, on peut en effet y réparer son vélo, donner une seconde vie aux objets plutôt que de les jeter, y apprendre à tricoter, on peut aussi assister à des concerts, des lectures, et surtout, on y rencontre d'autres personnes dans un lieu ressource vivant, qui a multiplié les actions depuis un an maintenant.

Quelques mots sur les projets à venir en 2024 et 2025 : mise en place d'une outilhèque, d'une grainothèque, la valorisation des compétences des bénévoles *via* les Open Badges, l'aménagement de la cuisine, l'accentuation des partenariats avec les autres associations, car oui, la vie associative est vraiment constitutive de notre ville.

Rappelons également que l'association, après un an d'existence, emploie déjà une personne à temps complet. Il faut pérenniser cet emploi et continuer à faire vivre cette belle initiative.

Notre groupe votera donc cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame MORELLI.

Monsieur LIPOVAC, quelques réponses ?

M. LIPOVAC.- Oui...

Je ne sais pas si vous arrivez quand même à élever le débat, Monsieur MOULIN. Sincèrement, je trouve votre intervention limite sidérante. Il y a un enjeu démocratique de faire en sorte que les habitants, les acteurs de la ville, s'emparent de ces enjeux autour des questions de transition et soient acteurs du changement. De manière humble, nous avons lancé un appel à manifestation d'intérêt, nous avons eu 70 réponses. Il y a un ensemble de citoyens qui ne se connaissaient pas qui ont constitué un collectif, donc de notre point de vue, il faut les accompagner, les aider, faciliter.

Peut-être que le monde de l'ESS vous est un peu étranger. L'association est sous une forme collégiale. Tout le monde est mis sur un pied d'égalité. Les documents qui ont été signés l'ont été par le trésorier, la fonction est complètement assumée.

Franchement, vous avez besoin ou vous souhaitez avoir les chiffres des adhérents... Êtes-vous passé, par exemple, lors de la fête des un an ; la fête des un an a permis, par exemple, d'attirer de nouveaux habitants qui ont adhéré à l'association. Cela fait un an que cette association est créée ; qu'attendez-vous ?

Nous essayons de les soutenir. Si vous avez besoin de chiffres, on va vous les donner. De manière transparente, on vous a transmis toutes ces données, donc vous les avez. Maintenant, venez rencontrer ces gens, venez avec nous, si vous voulez ! Vous verrez comment ils fonctionnent, comment ils essayent de prendre des décisions et réinventer des formes de démocratie locale ! C'est ce qu'on essaye de faire ici !

Je trouve que votre intervention ne relève vraiment pas le niveau !

Après, vous avez besoin de chiffres, de procédures, on va vous les donner, on vous les donnera la prochaine fois !

Merci.

M. LE MAIRE.- Très bien, merci...

M. MOULIN.- Monsieur le Maire...

M. LE MAIRE.- Non, ne prenez pas la parole comme vous voulez, on n'est pas dans un marché de foire, on n'est pas au marché de Noël !

M. MOULIN.- Je voudrais faire un rappel au règlement...

(Vives protestations des élus)

Je voudrais faire un rappel au règlement, parce que je vais reprendre la parole...

M. LE MAIRE.- Si on vous la donne !

M. MOULIN.- ... et avant de reprendre la parole...

M. LE MAIRE.- Si on vous la donne !

(Vives protestations des élus)

M. MOULIN.- Mais ne vous inquiétez pas, je vais vous l'expliquer...

(Vives protestations des élus)

Un élu.- On est fatigué de votre spectacle !

M. MOULIN.- Eh bien écoutez, ouvrez les yeux et les oreilles !

Rappel au règlement, article 11, et notamment l'article 16 sur la prise de parole des élus. Je pense que vous vous souvenez que le premier règlement intérieur avait fait l'objet d'un recours administratif du Préfet concernant, justement, et alors là, je suis quand même un peu surpris de ce bloc ultra démocratique qui se met d'accord pour empêcher la parole d'un élu, je trouve cela très curieux, mais c'est un autre débat...

M. LE MAIRE.- Vous venez de vous exprimer !

M. MOULIN.- Donc on a eu un recours administratif qui a été fait.

Tout à l'heure, j'ai voulu reprendre la parole et, Monsieur le Maire, sauf erreur de ma part, et je parle sous votre contrôle, vous avez eu la surprise de dire : « Mais vous n'avez pas le droit, vous êtes déjà intervenu, vous ne pouvez pas reprendre la parole ». Bien...

Vous avez eu la courtoisie de me la donner, mais au-delà de la courtoisie, je vais vous rappeler le règlement intérieur, et notamment le courrier qui vous avait été fait par le Préfet.

M. DHELIN (hors micro).- Le temps de parole est terminé !

M. MOULIN.- C'est 5 minutes !

M. DHELIN (hors micro).- Vous avez déjà eu les 5 minutes.

M. MOULIN.- Non ! Vous ne savez pas lire, relisez l'article 11 : quand je fais un rappel au règlement, j'ai le droit à 5 minutes. Je sais, c'est embêtant, c'est têtue, un règlement intérieur, mais il est vrai qu'on n'a pas du tout la même vision de la démocratie et cela me rassure.

(Intervention hors micro)

On n'est pas des parlementaires, Monsieur. Franchement, on peut faire des cours de droit constitutif si vous voulez, mais on essaye de me faire perdre mes 5 minutes. Je vois que Monsieur le Maire regarde.

Vous verrez que vous avez ce courrier du Préfet de 2021 qui explique : « *Je vous rappelle qu'il résulte des dispositions L. 2121-12 et autres que les conseillers municipaux ont un droit à l'expression sur les affaires inscrites avec débat à l'ordre du jour. Or, le juge administratif sanctionne de façon constante les dispositions de règlement intérieur qui prévoient une trop grande restriction du temps de parole. Pour illustration, tel est le cas de dispositions de règlement intérieur qui : limitent les discussions d'une délibération à une intervention par groupe et interdisent à l'un de ses membres qui est déjà intervenu de reprendre la parole (Cour d'appel de Paris – 22 novembre 2005) ou alors prévoient que nul ne peut intervenir plus de deux fois sur un même point à l'ordre du jour (Tribunal administratif de Montreuil – 19 novembre 2009)* ».

Cette information, vous êtes tous à l'avoir. Alors, il n'y a pas de tour de magie, il n'y a rien de tout cela, et quand vous relisez les délibérations qui ont été prises suite au nouveau règlement intérieur, elles ne prévoient aucune limitation à une fois le droit de prendre la parole, elles limitent seulement le temps de parole.

Alors, encore une fois, je suis désolé que je vienne un peu à la rescousse du règlement intérieur. Article 11 : quand on fait un rappel au règlement, on a le droit à 5 minutes. Article 16 : en fonction de la délibération de 2021, nous avons chacun le droit à un temps de parole. En rappel du recours administratif qui a été fait par le Préfet, nous avons parfaitement le droit de reprendre la parole. Cela s'appelle la démocratie, parlementaire, semi-parlementaire, mettez tous les qualificatifs que vous voulez ; moi, j'appelle cela un règlement intérieur.

Monsieur le Maire, Napoléon disait : « *On peut s'asseoir sur une constitution ; manifestement, cela fait moins mal que sur un pieu* ». J'ai un peu l'impression que le règlement intérieur, on le prend un peu comme on en a envie, et quand on vous le rappelle, cela peut vous déranger un petit peu.

Maintenant, sur le complément et les 40 secondes qui me restaient, effectivement, je pense que créer du lien social peut être intéressant, et dans le cadre des activités de l'année prochaine, vous pourriez peut-être inviter Serge Klarsfeld.

M. LE MAIRE.- Deux choses.

Il n'y a qu'un Maire ici, il n'y en a pas deux, vous n'êtes pas encore Maire et je ne pense pas que vous soyez prêt à le devenir, je ne pense même pas que vous aurez un autre destin que d'être Maire. Je vous l'ai déjà dit de manière à peu près aimable, vous l'aviez moyennement pris, il y a quelques mois, je m'interroge sur ce que vous faites au Conseil municipal et la manière dont vous représentez les gens qui ont voté pour vous. J'ai le droit aussi de m'interroger et d'être presque aussi à la limite de la vulgarité, comme vous avez pu l'être il y a quelques secondes avec cette image du pieu, qui ne vous grandit pas. Je ne suis pas habitué à de telles remarques de votre part.

Après, vous ne pouvez pas prendre la parole sans que je vous l'aie donnée. Vous ne pouvez pas d'autorité appuyer sur le bouton pour dire : « Je parle quand je veux », ce n'est pas une foire d'empoigne ici ! Ce n'est pas une foire d'empoigne ! On est bien d'accord. Ne répondez pas, vous n'avez pas le droit de reparler.

Sur le fond, je cautionne tout à fait le propos de Jean-Christophe LIPOVAC, mais je crois que vous êtes venu à ce Conseil avec des ambitions ou des intentions qui étaient autres que de porter un débat profond, démocratique, serein, peut-être même inquisiteur à certains aspects, pour avoir des réponses à vos questions, parce que vous avez autre chose en tête. Vous avez cette capacité – je le dis – à polluer peut-être ce Conseil municipal, comme peut-être jamais vous ne l'avez fait depuis votre présence au Conseil. Je le regrette, je vous en laisse la paternité, je vous en laisse la responsabilité ou même presque l'irresponsabilité, considérant qu'on va continuer le Conseil et on continuera de ne pas être d'accord, mais je trouve plutôt gratifiant qu'on ne soit pas d'accord.

Nous allons voter cette délibération.

Qui souhaite voter cette délibération ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.)*

Qui est contre cette délibération ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/56 est adoptée à la majorité.)

Merci.

2024/57 DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC, sur les zones d'accélération, s'il vous plaît.

M. LIPOVAC.- Merci, Monsieur le Maire.

En décembre 2023, ici même, il y avait une délibération portant sur les modalités de concertation en vue de la définition de ce qu'on appelle une zone d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. En l'occurrence, dans le cadre de cette délibération, il était prévu, durant la période du 9 décembre 2023 au 15 janvier 2024, de mener une consultation avec le public.

Cette délibération est très procédurale ; j'imagine qu'on n'aura pas forcément de remarque de l'opposition. La consultation n'a fait l'objet d'aucune remarque qui remette en cause le zonage de cette zone d'accélération des énergies renouvelables et cette zone concerne toutes les énergies renouvelables.

C'est une bonne nouvelle pour notre territoire Lille-Lomme-Hellemmes. Hier soir, on était encore dans une réunion pour le développement des énergies renouvelables avec l'implication active des habitants et on a vu qu'un certain nombre d'habitants faisaient montre d'intérêt ; il y a eu d'ailleurs un petit article dans le journal. C'est plutôt rassurant de voir l'implication des habitants.

Cette délibération, qui est très réglementaire et administrative, nous permettra de mettre en œuvre nos ambitions en matière de développement des EnR sur la ville.

Il est demandé au Conseil simplement de bien vouloir définir l'ensemble du territoire de Lille, Lomme et Hellemmes comme zone d'accélération des EnR et d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à transmettre cette délibération au représentant du Préfet.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LIPOVAC.

Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/57 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

**2024/58 BIEN-ETRE ANIMAL – DELIBERATION CADRE – ORIENTATIONS ET PLAN D’ACTION
« BIEN-ETRE ANIMAL » 2024-2027**

M. LE MAIRE.- Monsieur LIPOVAC, parlez-nous du bien-être animal, s’il vous plaît.

M. LIPOVAC.- Oui, je vais en parler, mais je laisserai aussi mon collègue Jean-Robert MESSING, qui a cette délégation en particulier, en parler.

Le bien-être animal, c’est simplement reconnaître que les animaux sont doués de sensibilité. Un animal en situation de bien-être est un animal qui se comporte bien physiquement et mentalement. Il est vrai que parfois, on est interpellé dans la rue par les habitants, ils nous demandent : « Mais qu’est-ce que c’est derrière cette histoire de Lomme en TransitionS ? » ; j’ai une réponse la plus simple possible : « La transition, c’est prendre soin : prendre soin de soi, prendre soin des autres, prendre soin aussi de la planète, des écosystèmes et de tous les êtres vivants ».

Cette délibération, qui vise à porter un cadre, des grandes orientations sur le bien-être animal, avec un plan d’action aussi, s’inscrit complètement, à nos yeux, dans cette politique de transition et du prendre soin de tous les êtres vivants, des animaux domestiques comme des animaux sauvages qui sont aussi présents sur la ville ; on a vu des renards, par exemple, au Parc Naturel Urbain.

Cette délibération repose sur ces postulats que, encore une fois, tous les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité, que leur présence contribue à un équilibre de nos sociétés et que la corrélation entre la maltraitance animale et la violence envers les humains est établie, donc elle doit pouvoir être aussi détectée et résolue.

Cette délibération repose sur cinq grands axes qui concernent :

- la question de la protection des animaux, dans l’idée de les intégrer aussi dans nos modes de vie urbains ; un certain nombre d’actions sont engagées sur la ville, sur des campagnes de stérilisation par exemple, sur mieux comprendre les espèces animales, avec des visites naturalistes avec des écologues – on en parlait tout à l’heure aussi ;
- instaurer une relation apaisée entre les animaux et les humains : lutter contre toutes les formes de maltraitance animale, en utilisant en particulier la commande publique comme un moyen de mettre en œuvre cette action et cette politique, à travers un certain nombre de labels éthiques ;
- prendre soin de tous : on voit des personnes qui sont en situation de précarité et qui sont avec un animal de compagnie ; il s’agit de permettre aussi l’accès à des soins vétérinaires pour ces animaux de compagnie, de faciliter la collecte, la distribution d’aliments pour les animaux ;
- sensibiliser à l’éthique animale ;
- le travail avec les partenaires, et notamment les partenaires associatifs, culturels, pour que ce champ du bien-être animal soit pris en compte complètement, dans l’ensemble des actions.

On a pu en parler en Commission transition. Je le redis ce soir en Conseil, cette délibération fixe un cadre et cinq grandes orientations qui sont les nôtres et l’étape suivante – mais je laisserai Jean-Robert présenter le travail qui est déjà engagé, puisque tout un travail de diagnostic a été réalisé sur la ville – sera, avant la fin de l’année, de pouvoir présenter aussi une déclinaison spécifique et un plan d’action spécifique à la Ville de Lomme sur cette question du bien-être animal.

Il s’agit d’autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre ces orientations pour définir ce plan d’action sur le bien-être.

Merci.

M. LE MAIRE.- On va essayer de la faire voter.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Monsieur LEROY et Monsieur MESSING.

Monsieur MOULIN.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes très chers collègues,

Dans le cadre de la Commission, effectivement, on a eu des discussions qui étaient vraiment intéressantes. Il y a eu des critiques, et notamment le fait que ce soit un cadre général, notamment sur la notion de label, quel label appliquer, toutes ces choses-là, parce qu'en définitive, chacun trouve le label « qui lui plaît bien », en fonction du degré d'exigence que l'on peut avoir. J'avais également évoqué, et c'est resté dans les tuyaux aussi, l'intervention, éventuellement, d'associations comme L214. J'ai bien compris qu'on était dans le cadre – il n'y a rien d'irrespectueux là-dedans, parce que c'est quand même un sacré travail – d'une délibération à grands traits, où on avait des grands axes qui étaient arrêtés, et c'est comme tout, il faut peaufiner.

Je voterai cette délibération – comme quoi, vous voyez, quand c'est constructif et que c'est carré, cela me va bien –, et en tout état de cause, je vais attendre de voir quelles sont les évolutions, quel type de label bio on va envisager, d'autres problématiques liées au bien-être animal, mais je pense que là, on va rentrer dans l'épaisseur du trait et que certaines personnes pourraient peut-être être désagréables.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur LEROY.

M. J. LEROY.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Encore une fois, un sujet très important ce soir, donc on va essayer de l'aborder en parlant du fond.

Nous approuvons et saluons les grandes lignes et les propositions de cette délibération. Effectivement, ce sont des grandes lignes qui cadrent les actions qui, demain, pourraient être mises en place. Depuis longtemps, vous le savez, les écologistes sont des lanceurs d'alerte sur les questions du bien-être animal, en s'opposant à l'élevage intensif, aux conditions effroyables de transport et d'abattage des animaux d'élevage et à la destruction de la biodiversité qui provoque une disparition accélérée de nombreuses espèces animales.

La décision prise dans le précédent mandat avec les élus Écologistes – je tiens à la citer au passage, c'était Véronique DELEPLANQUE qui avait cette charge dans le précédent mandat – de développer les repas végétariens dans les cantines scolaires va évidemment dans le bon sens, en réduisant la consommation de viande. Beaucoup reste encore à faire sur ce sujet, même sur ces sujets, puisque c'est un sujet assez vaste.

Si on reprend les différentes lignes de cette feuille de route, il est notamment proposé le développement d'espaces spécifiques de type caniparc dans nos quartiers. Sur ce sujet, c'est toute la question de l'espace public qui est posée. Nous disons à nouveau la nécessité d'un plan pluriannuel de développement d'espaces de nature afin de répondre à la demande et aux besoins des habitants et des animaux de compagnie. Le besoin d'espaces spécifiques pour nos animaux de compagnie est réel en ville. La Ville de Lille, d'ailleurs, a été récompensée récemment sur ce sujet par la Fondation 30 millions d'amis. Mais ce travail doit se poursuivre, c'est encore le cas dans certains quartiers, comme au Marais par exemple. Nous voyons une corrélation évidente, pour cet exemple mais pour d'autres également, entre le manque d'espaces verts et le manque de caniparcs ; l'un ne peut se faire au détriment de l'autre. C'est pourquoi nous sommes prêts à travailler avec vous sur ce plan pluriannuel sur l'ensemble de la ville.

Nous savons pouvoir également compter sur le civisme nécessaire des propriétaires d'animaux de compagnie pour permettre le vivre ensemble, puisque ce vivre ensemble visé entre les animaux, leurs propriétaires et l'ensemble des habitants de Lomme ne peut pas se faire uniquement avec des lieux qui seraient mis à disposition, mais doit aussi reposer sur le civisme de chacun. En effet, par exemple, la problématique des déjections canines reste un sujet, au Jardin du Rossignol par exemple. À Lomme, je pense qu'on peut tous le constater quand on s'y balade, on est quand même assez bien pourvu en poubelles publiques dans l'espace public, dans nos rues, dans nos parcs, et donc on peut se poser la question du civisme de certains propriétaires d'animaux de compagnie. Rappelons que si ce simple geste est un trop grand effort à accomplir, alors quels efforts sont prêts à faire ces quelques propriétaires de chiens pour le bien-être quotidien de leur animal ?

Un effort pédagogique semble encore nécessaire également quant aux chats errants et aux pigeons, nourris de façon parfois abusive par certains habitants, mettant en danger d'autres espèces d'animaux, d'oiseaux par exemple ou de petits rongeurs, qui sont nécessaires à l'équilibre de la biodiversité. Le secours apporté aux chats errants – c'est l'une des mesures proposées dans cette feuille de route – doit être organisé et encadré afin de veiller à éviter des proliférations localisées au détriment d'espèces sauvages.

Sur la protection de la faune sauvage, nous attirons également votre vigilance sur les hérissons. C'est une espèce protégée qui est présente à Lomme, et c'est donc une richesse pour notre biodiversité ; c'est un sujet qui est assez méconnu encore des Lommoises et des Lommois. Des actions de sensibilisation ou de veille pédagogique pourraient être menées sur ce sujet. De nombreuses associations en France y travaillent déjà et nous pourrions ainsi aider les Lommoises et les Lommois à protéger les hérissons de leur jardin.

C'est aussi notre Trame verte qui doit permettre la préservation de la biodiversité et qui doit se développer par des mesures concrètes et de nouveaux secteurs aménagés chaque année.

Nous appelons enfin à une déclinaison lommoise de cette délibération. Aujourd'hui, nous votons une délibération qui est lilloise et qui s'applique évidemment à Lille, Lomme et Hellemmes, mais nous pensons qu'aujourd'hui, Lomme est forte à la fois d'une biodiversité propre, mais aussi d'associations compétentes et actives sur les différentes problématiques du bien-être animal. Nous pourrions peut-être – pourquoi pas –, demain, avoir une délibération propre à Lomme, avec des mesures spécifiquement lommoises.

Nous voterons évidemment aujourd'hui cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur LEROY.

Monsieur MESSING.

M. MESSING.- Monsieur le Maire, chers collègues,

En ces temps troubles où la tempête et la guerre ne sont jamais très loin, il est toujours intéressant de citer Gandhi. Gandhi disait : « *La grandeur d'une nation ou son progrès moral peuvent être jugés à la manière dont les animaux sont traités* ».

La France a beaucoup progressé sur ce point, notamment depuis 2015, où la notion d'être vivant doué de sensibilité a intégré le Code civil. En effet, les animaux sont des êtres vivants qui ont la capacité de ressentir des émotions, des désirs, des besoins ou encore des douleurs. De plus, ils peuvent percevoir de manière subjective leur environnement et leurs expériences de vie, ce qui signifie qu'ils ont leur propre volonté.

La Ville de Lomme se veut attachée à cet enjeu important, car les animaux font partie de notre quotidien et il nous faut collectivement garantir les cinq libertés fondamentales que l'homme doit offrir à l'animal pour assurer son bien-être :

- la première de ces libertés fondamentales est que l'animal ne doit pas avoir faim, soif ou être malnutri ;
- la deuxième est que l'animal ne doit pas être exposé à la peur ou la détresse, les conditions d'élevage ne devant pas induire de souffrance psychique ;
- la troisième est que l'animal doit disposer d'un certain confort physique et thermique ;
- la quatrième liberté est que l'animal ne doit pas avoir de douleur, de lésion, ni de maladie, il ne doit pas subir de mauvais traitement pouvant lui faire mal ou le blesser et il doit être soigné ;
- enfin, l'animal doit avoir la liberté d'un comportement normal de son espèce *via* un environnement adapté.

Protéger les animaux, favoriser leur bien-être et s'attacher au vivre ensemble en promouvant une cohabitation plus harmonieuse entre les Lommois et les animaux, ce sont des objectifs forts pour notre collectivité.

En ce sens, une délégation bien-être animal au cœur de nos politiques de transition en est le socle et je remercie très sincèrement Olivier CAREMELLE de l'avoir créée et de me l'avoir confiée. Passionné par ce sujet, je mettrai tout mon engagement pour le bien-être des animaux.

Cet engagement, nous le partagerons avec Lille, notre Commune associée, et c'est pourquoi nous vous présentons aujourd'hui l'engagement, les valeurs et les orientations de la délibération cadre.

De nombreuses actions sont déjà menées dans les services lommois.

À titre d'exemples, le service action sociale travaille avec un vétérinaire solidaire pour orienter les personnes isolées ou à plus faibles ressources, l'accueil de jour propose une médiation animale, de nombreux parcours éducatifs ont été mis en place dans nos écoles. Cette année, 17 séances se sont tenues avec plusieurs partenaires tels qu'un apiculteur, la Ligue de Protection des Oiseaux ou encore une spécialiste du monde canin. J'en profite pour saluer le travail de Romain, qui s'implique beaucoup sur ces parcours avec les équipes.

Nous sommes aussi une des rares villes à avoir des ruches dans nos cimetières, et j'en profite pour saluer le travail de Serge sur la biodiversité dans nos cimetières.

Nous disposons par ailleurs de 10 caniparcs, dont un grand espace au Parc Urbain.

Nous pouvons également citer le projet : « accueillons les oiseaux au parc urbain » et les multiples engagements en faveur des animaux dans le plan biodiversité. Le saviez-vous : toutes les clôtures commandées permettent désormais de laisser circuler la faune.

Enfin, le service environnement organise de nombreuses actions de sensibilisation sur la cause animale.

Ce qui existe, nous allons le pérenniser, mais également aller plus loin. Il nous faut, en effet, rendre plus accessible la stérilisation des animaux au bénéfice des personnes à plus faibles ressources. Il nous appartient de poursuivre le développement des parcours éducatifs afin de sensibiliser nos concitoyens dès le plus jeune âge. Nous allons également désigner un référent bien-être animal au sein de la police municipale qui serait spécialisé dans la lutte contre les maltraitances, mais aussi le soin et l'accompagnement des animaux errants ou abandonnés. Nous allons continuer le travail avec les équipes de la ferme éducative quant à l'amélioration des conditions d'hébergement de nos animaux.

Pour terminer, le site internet de la Ville est un vecteur important d'information de la population et il sera important d'y recourir pour communiquer sur nos actions et services disponibles.

Afin de pouvoir conduire l'ensemble de ces projets, je vous invite à voter cette délibération et à autoriser la mise en œuvre de ses orientations et de son plan d'action. Je reviendrai vers vous avant la fin de l'année pour vous présenter notre plan d'action lommois.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MESSING, vous répondez à l'attente des questions qui ont été posées, tant mieux ! Déclinaison lommoise à travers un plan d'action qui commence à prendre corps et vie depuis le moment où vous vous êtes investi dans cette délégation nouvelle – il est vrai qu'on ne l'avait pas – et j'en suis heureux. Il y a des attentes, on le sait, on est parfois questionné par les Lommoises et les Lommois. C'est le rapport à la nature animale, mais aussi à la nature tout court, parce qu'il y a une question d'espace.

En vous écoutant, je connais quand même pas mal de choses là-dessus, mais il me semble que les Lommois n'ont pas forcément autant d'informations que vous et moi, donc il faudra peut-être mettre en valeur en termes d'information et de communication la délégation et le travail qui est le vôtre. En tout cas, nous allons vous le proposer.

Tout cela chemine. Il y a trois semaines/un mois, il pleuvait – mais il pleut depuis longtemps –, c'était la Fête au Parc, des associations étaient là, et j'évoque ce que disait Monsieur LEROY sur les hérissons ; vous savez qu'on a mis des panneaux pour protéger les hérissons il y a deux ou trois ans maintenant sur la ville qui ont eu un petit succès au niveau national avec TF1 et France 2 qui étaient venues faire des reportages, et en même temps, en local, des associations construisent, vendent ou donnent même – je ne sais pas trop, on verra – des tunnels pour hérissons ; je les ai vus à l'école Jean Minet, par exemple, et à la Fête du Parc, comme des éléments pédagogiques, de protection, chez les particuliers, mais aussi ailleurs, dans les écoles, etc.

Je pense qu'il y a vraiment beaucoup de choses à faire. Vous avez travaillé avec Madame LIBERT à Lille, vous n'avez pas fini de dialoguer avec elle pendant une éternité, me semble-t-il – je le dis en ayant un salut amical pour Christelle LIBERT qui a écrit une grande partie de cette délibération lilloise, mais aussi lommoise.

Il n'y a plus de demande d'intervention, donc je clos le débat et je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/58 est adoptée à l'unanimité.)

Merci pour l'unanimité.

2024/59 CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL DE BAILLEUL (CBNBL) ET LA VILLE DE LILLE

M. LE MAIRE.- Je vous repasse la parole, Monsieur LIPOVAC.

M. LIPOVAC.- J'ai une dernière délibération qui concerne une convention cadre de partenariat scientifique et technique entre le Conservatoire botanique national de Bailleul et la Ville de Lille-Lomme et Hellemmes.

En février 2023, on votait ici même la charte biodiversité, avec un enjeu important qui était d'améliorer la connaissance sur la biodiversité sur notre ville en termes de milieu, mais aussi d'espèces animales et végétales. Ce projet de délibération s'inscrit complètement dans cette logique de pouvoir améliorer nos connaissances en matière scientifique et technique sur la biodiversité, donc il s'agit vraiment de pouvoir nous entourer d'une expertise scientifique.

Le Conservatoire botanique national de Bailleul est un organisme agréé qui exerce une mission d'intérêt général pour :

- développer en particulier la connaissance sur la faune, la flore et les habitats à l'échelle de notre région ;
- faciliter aussi la gestion, la diffusion, la valorisation des données à l'échelle régionale.

Ce projet de convention définit aujourd'hui quatre grands objectifs opérationnels qui visent vraiment à rechercher des synergies et des mutualisations entre nous et le Conservatoire. Il s'agit en particulier d'améliorer la gestion des espaces naturels sur notre ville, et sur la ville de Lille en particulier, notamment sur le Jardin des Plantes – on en parlait tout à l'heure –, qui est désormais labellisé, et d'avoir un appui structurel pour la conservation d'espèces et la production commune d'outils de sensibilisation grand public pour la préservation de la biodiversité et améliorer la communication.

Il est demandé d'autoriser le Maire à signer cette convention entre le Conservatoire et la Ville.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Nous passons au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/59 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/60 CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES (CVS) 2024-2030

M. LE MAIRE.- Monsieur DOUICHI, Contrat de ville et des solidarités, s'il vous plaît.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit ici du Contrat de ville 2024-2030.

En 2023, la MEL a engagé une démarche d'évaluation et d'écriture avec ses partenaires. En 2024, le Contrat de Ville s'est ainsi doté d'un projet de territoire au profit des habitants les plus vulnérables sur le territoire de la MEL. Ce travail a conduit à établir six enjeux :

- lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;
- amplifier la politique d'accès à l'emploi ;
- promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- œuvrer pour le vivre ensemble (gestion urbaine et sociale de proximité, cadre de vie, engagement citoyen, sécurité et prévention de la délinquance et habitat) ;
- construire une transition écologique solidaire (mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine) ;

- enfin, lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.

Pour ce qui concerne notre ville, pour rappel, notre ville est sortie de la cartographie des quartiers prioritaires en 2014 ; nous étions passés sur ce qu'on appelle des « quartiers en veille ». Par contre, avec ce nouveau contrat, trois quartiers (Mont-à-Camp, Mitterrie et Marais) sont répertoriés au titre de zones complémentaires.

Il est demandé au Conseil de bien vouloir adopter ce Contrat de Ville 2024-2030.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je n'ai pas de demande d'intervention particulière.

Nous allons passer au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/60 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/61 SUBVENTIONS AUX COLLEGES GUY MOLLET ET JEAN ZAY

M. LE MAIRE.- Monsieur DOUICHI, vous poursuivez avec les subventions aux collèges Guy Mollet et Jean Zay.

M. DOUICHI.- Il s'agit, Monsieur le Maire, d'une subvention pour les deux collèges que sont Guy Mollet et Jean Zay.

Le projet s'intitulant : « *Ma santé et moi : être armé pour faire les bons choix* » est mis en place dans les deux collèges.

Cette action a pour objectifs d'informer et sensibiliser les jeunes sur les comportements favorables à la santé, de développer les connaissances sur les produits pouvant induire une dépendance, de développer l'estime de soi et les compétences psychosociales.

Pour ces deux projets, il est demandé une subvention de 600 € pour le collège Guy Mollet et 600 € pour le collège Jean Zay.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Monsieur BECHROURI.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes très chers collègues,

Dans le cadre de cette délibération sur ces deux subventions concernant des activités qui sont pleinement intéressantes et pleinement destinées à nos jeunes, je voterai pour, même si je vais quand même faire une réserve.

Je trouve cela un peu dommage, quand on a fait le point en Commission, on a évoqué le fait que l'association SOS Homophobie n'avait pas pu intervenir sur les deux collèges sur toute la période. N'y voyez pas mal à propos de ma part,

je ne vais pas rappeler GayLib et compagnie, il serait peut-être intéressant à l'avenir d'envisager un plan B, c'est-à-dire autant quand on demande à un membre de la DDSP de venir, il y a tellement de policiers – je crois qu'il doit y avoir un ou deux formateurs au central de Lille, un homme et une femme, vraiment destinés aux jeunes –, on peut quand même trouver des alternatives, quand on a des associations et qu'on a une seule association pour un projet, et là, on voit le problème, dès qu'elle ne peut pas venir, on est un peu sans rien, on n'a pas de plan B.

On pourrait envisager des plans B comme d'autres associations qui interviennent dans le même domaine que SOS Homophobie, d'autres associations sont agréées, cela permettrait peut-être aussi de faire une « mise en concurrence », éventuellement envisager d'autres types d'associations, parce qu'on a d'autres problématiques : grossophobie... La liste des difficultés que peuvent subir les jeunes est quand même très importante. Effectivement, si l'école est, pour moi, avant toute chose, un lieu où on apprend, c'est également un lieu où on apprend le vivre ensemble et pas simplement le vivre avec.

En tout état de cause, je voterai cette délibération, d'autant que par rapport aux autres délibérations, on ne parle plus de subvention à SOS Homophobie, on parle de participation aux frais, ce qui est quelque chose de beaucoup plus légal et qui est beaucoup plus carré au plan de la comptabilité publique que quand on a des subventions. Si au moins j'ai pu faire cela, c'est déjà pas mal !

Peut-être envisager des associations alternatives, des plans B, des plans C, voire peut-être envisager que trois associations interviennent en même temps ; comme ça, si l'une n'est pas là, on a au moins les deux autres et on peut avoir des échanges.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci beaucoup, Monsieur MOULIN.

Monsieur BECHROURI, s'il vous plaît.

M. BECHROURI.- J'interviendrai sur la délibération 2024/64 pour faire gagner un peu de temps, je grouperai mes interventions.

M. LE MAIRE.- Soyez-en remercié.

Pour répondre à Monsieur MOULIN, de mémoire – mais c'est de mémoire, on pourra vous faire la réponse par écrit si vous voulez après cette nuit, donc demain ou après-demain –, il me semble que l'association en question intervient gratuitement dans l'établissement scolaire de Madame BOULOGNE et que d'autres associations sont aussi sollicitées, mais à vérifier.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/61 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/62 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES SUR DES PROJETS OU ACTIONS

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, subventions exceptionnelles sur les actions ou projets ; allez-y !

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Comme vous le savez, la Ville de Lomme soutient le développement de la vie associative en accompagnant financièrement les associations pour la mise en œuvre de leurs actions.

Nous avons aujourd'hui cinq projets pour quatre associations :

- Le Club Avicole de Lomme : le Club Avicole de Lomme organise sa traditionnelle exposition et cette année, il fêtera ses 50 ans. Parmi les événements prévus, un livre retraçant les 50 ans du club est en cours de réalisation. Le budget total de cet événement est de 3 265 €. Il est proposé au Conseil communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 500 €.
- La Ponctuelle : dans le cadre du Mois des Fiertés auquel la Ville de Lomme participe et en amont de la représentation de « La Peau de Phoque Mobile » de la compagnie « La Ponctuelle », celle-ci mène un travail sur le territoire qui a pour objectif d'organiser des temps forts avec différents publics, afin de recueillir des témoignages qui seront utilisés lors de la représentation. Le budget total de cet événement est de 10 000 €. Il est proposé au Conseil communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 1 460 €.
- L'association Planète Jeunes : dans le cadre de ses objectifs de promotion des actions socio-éducatives, l'association Planète Jeunes propose un concert qui se déroule tous les ans à la Maison Folie Beaulieu. Ces concerts mettent à l'honneur un groupe international en accueillant des artistes locaux reprenant les succès de celui-ci. Le concert aura lieu le 28 septembre 2024. Le budget total de cet événement est de 5 345 €. Il est proposé au Conseil communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 800 €.
- Toujours Planète Jeunes : l'association propose d'organiser des sorties familiales durant l'été 2024 à destination des familles lommoises qui ne partent pas en vacances. Le budget total de cet événement est de 7 100 €. Il est proposé au Conseil communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 5 000 €.
- Enfin, l'association CNL – Développements ateliers « école des habitants » et permanences : dans un contexte de crise profonde du logement social, la CNL met en place de nouvelles permanences publiques gratuites au sein des quartiers. Afin de traiter les sujets liés aux droits et devoirs des habitants, elle développe également des ateliers dans le cadre de l'école des habitants, dispositif d'éducation populaire. Le budget total de cet événement est de 2 700 €. Il est proposé au Conseil communal de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de 2 700 €.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

Monsieur MOULIN, s'il vous plaît.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes très chers collègues,

Comment dire, pour ne pas énerver grand monde...

M. LE MAIRE.- Allez !

M. MOULIN.- En plus, le temps va passer, les gens vont être fatigués, ils vont encore plus s'énerver.

Encore une fois, ne le prenez pas mal, mais je m'interroge quand même sur des associations avec des Assemblées générales où vous avez 9 % de présents, 30 % de présents ; cela me pose question. Cela ne veut pas dire que ceux qui décident décident mal, cela ne veut pas dire que ce qui est fait n'est pas bien, cela m'interpelle sur le fonctionnement interne au titre de l'Assemblée générale. Vous voyez, je n'ai pas demandé les statuts de toutes les associations pour savoir à partir de combien on pouvait prendre une délibération et vérifier si les AG avaient été tenues « régulièrement ». Mon interrogation, ce sont des AG entre 9 et 30 %. Après, je ne remets pas en cause la « bonne finalité » de ces associations.

Je vais faire simple : je vote pour toutes les associations, sauf La Ponctuelle, cela a le mérite d'être clair, pour la bonne et simple raison qu'on parlera tout à l'heure de réinvention de la démocratie, on a eu quand même un incident dans le cadre d'un festival qui a eu lieu à Lille à la Cité Philo et ce n'est pas trop ma conception. Après, d'accord/pas d'accord avec ce qui a pu se passer avec une pédopsychiatre qui s'appelle Caroline ELIACHEFF, c'est encore le fond, et en 4 minutes 30, sur les théories postmodernistes, le *wake* et compagnie, si vous avez 2 heures, on peut faire quelque chose là-dessus, mais en tout état de cause, cela me pose un peu plus de difficulté pour cette association La Ponctuelle.

M. LE MAIRE.- Merci. Peut-être pas de réponse particulière là-dessus, surtout sur le second sujet, qui est un peu hors sujet par rapport au nôtre.

Pour les AG, je remercie André BUTSTRAEN notamment, qui œuvre sur le terrain pour aller à ces AG du lundi au dimanche, ainsi que Monique LEROY qui a cette délégation, merci de votre assiduité. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des règlements très particuliers... Si, il y a quand même des quorums sur les AG, certainement, qui s'appliquent, avec le fait du bénévolat, qui devient parfois un peu inquiétant, parce que le bénévolat s'érode, c'est un peu comme les syndicats, et je ne vous parle même pas des partis politiques.

Merci beaucoup, Monsieur BUTSTRAEN.

Je passe au vote, à l'exception de ce qu'a signalé Monsieur MOULIN, parce que mes problèmes d'audition sont finis.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/62 est adoptée à la majorité. Monsieur MOULIN vote contre la subvention à La Ponctuelle.)

2024/63 AVENANT A LA CONVENTION ENTRE L'ASSOCIATION « THEATRE DIAGONALE » ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, vous nous parlez du théâtre Diagonale, de Madame MOLLO Esther.

M. BUTSTRAEN.- Il s'agit d'un avenant à la convention entre l'association théâtre Diagonale et la Ville. Pour permettre la finalisation de la phase d'évaluation de la précédente convention et l'établissement d'une nouvelle convention d'objectifs, il est proposé de prolonger la durée de la convention fixant la nouvelle échéance au 31 décembre 2024. C'est purement administratif.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter cette délibération ?

(La délibération 2024/63 est adoptée à l'unanimité.)

Je vous remercie.

2024/64 SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

M. LE MAIRE.- Monsieur BUTSTRAEN, subventions exceptionnelles aux associations sportives.

M. BUTSTRAEN.- Comme vous le savez, il est proposé le soutien à des manifestations sportives auxquelles participent les clubs de sport et/ou organisées par ces derniers. Nous avons six demandes :

- L'Association des Clubs Sportifs Lommois, qui organise, comme vous le savez, la « Faites du Sport/Fête de Sport » le 9 septembre 2024 à la Maison des Enfants ; nous proposons d'attribuer une subvention de 2 000 €.
- Lomme Natation Triathlon a organisé le 14 avril 2024 le Duathlon de Lomme. Cette épreuve était labélisée au championnat départemental de duathlon et a rassemblé 400 athlètes. Au niveau des résultats, Timothé VANDERMESSE est devenu champion départemental minime et Arthur DIENNE est devenu vice-champion départemental minime.
- L'OSML tir a participé au championnat de France de tir à Tarbes du 11 au 15 février 2024. Il est proposé une subvention pour les déplacements de 545 €. Il est à souligner un titre de championne de France junior d'arbalète 10 mètres par Mademoiselle Anceline BRACKMAN.
- Le Lomme Basket Club, à l'occasion de l'inauguration du terrain extérieur de basket 3*3 ce samedi 15 juin, a organisé un tournoi 3*3 suite à l'installation sportive salle Jean Jaurès. Il est proposé, sur un budget de 2 700 €, d'attribuer 1 000 € ;
- Le Lomme Lille Métropole Handball : l'association organisera au mois d'août la Venus Cup, avec des équipes de niveau D1 (Brest, Dijon et un club étranger, Gloria Buzau), des équipes régionales comme Saint-Amand et Sambre-Avesnois, ainsi que les équipes évoluant en D2 féminine de Rennes et LLMH. Sur un budget de 31 000 €, il est proposé une subvention de 2 500 €.
- Enfin, le LLMH, à l'occasion de l'inauguration, qui, malheureusement, ne se déroulera pas ce samedi, compte organiser un tournoi. Le terrain, qui est presque fini, n'a pas pu être terminé, la résine n'a pu être coulée ; il faut 15 jours de soleil, et actuellement, c'est très difficile. Le terrain de basket a pu être fait en 4 jours et c'était vraiment juste avant 2 jours de pluie. Le terrain ne sera pas inauguré avant septembre. Les travaux devraient se faire dans une semaine. Il est proposé la même subvention que le club de basket pour organiser différents tournois, soit 1 000 € de subvention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur BUTSTRAEN.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur MOULIN et Monsieur BECHROURI.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes très chers collègues,

Une intervention qui sera relativement courte, dans la mesure où on a enfin quelque chose de complet. Après, on peut toujours venir se dire que les documents comptables ne sont pas unifiés. On est face à quelque chose qui est lisible, quelque chose que l'on comprend ; on n'est pas, comme sur une ancienne délibération, avec des budgets qui étaient équilibrés avec des erreurs de caisse, j'avais trouvé cela très original.

Je voterai donc pour cette délibération, et quand le travail est bien fait, et vous voyez que je ne suis pas obtus, il faut le dire. Très objectivement, comme quoi, par moments, les conseils, que d'autres considèrent comme des critiques, peuvent porter.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur MOULIN.

Monsieur BECHROURI, s'il vous plaît.

M. BECHROURI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Vous verrez que l'intervention concerne plusieurs délibérations.

Lors du dernier Conseil municipal, nous avons assisté, sans notre consentement, à un spectacle affligeant. Aujourd'hui, on remet le plat. Monsieur MOULIN, affilié au FN – excusez-moi, je voulais dire au RN –, ne cesse de ponctuer le Conseil municipal par des interventions de gratte-papier rigoriste, soulignant ici une annexe manquante, là une erreur dans le plan comptable ou encore une clause conventionnelle mal rédigée.

Ses interventions n'ont jamais porté sur le fond des projets ou des actions, à tel point que nous nous croyons parfois dans un service juridique et comptable de bureaucratie kafkaïenne, plutôt qu'au Conseil municipal de la Ville de Lomme.

Ses interventions ont juste consisté à pointer du doigt des dirigeants associatifs qui se démènent pour animer notre ville, pas assez pointilleux au goût de Monsieur MOULIN en comptabilité ou en réglementation, Monsieur MOULIN se permettant même par moments des propos ambigus, mettant en cause leur honnêteté.

Pour notre groupe, ses interventions démontrent simplement un mépris et une méconnaissance totale du monde associatif lommois par Monsieur MOULIN ! Les dirigeants associatifs de Lomme sont le plus souvent des bénévoles, qui donnent de leur temps pour venir en aide aux démunis, proposant des temps d'éducation à nos enfants, *via* le sport, la culture, les activités manuelles, organiser des événements festifs, sensibiliser à l'écologie. Effectivement, elles/ils ne sont ni comptables ni juristes, ils sont enseignants/enseignantes, fonctionnaires, employés, ouvriers/ouvrières, cheminots, retraités, mères ou pères de famille, et surtout, ce sont des passionnés, qui n'ont pas envie de passer des heures à monter des dossiers de financement ; on peut leur reprocher. Pour eux, une journée passée en paperasse, ce sont concrètement quatre ou cinq entraînements de jeunes qui passent à la trappe, ce sont quatre personnes non accompagnées dans leurs démarches sociales et administratives, ce sont des supports de sensibilisation des publics qui ne sont pas préparés.

Si le rigorisme et le technocratisme de Monsieur MOULIN étaient appliqués, nous pouvons vous assurer, pour nous être en lien avec le monde associatif, que nombre de dirigeants bénévoles cesseraient de se mobiliser pour l'animation et la vie sociale de notre cité.

Or, que serait la ville de Lomme sans ses Fêtes d'été, ses forums sportifs ou santé, ses clubs de foot ou de hand, ses clubs de lecture, les bénévoles du Téléthon, ses associations caritatives, les associations de parents d'élèves ? Et nous nous excusons pour les 490 autres associations que nous n'avons pas citées. Eh bien, ce serait une ville morte, ce serait une ville-dortoir, sans âme, sans identité, sans liens sociaux ! C'est sans doute ce que recherche Monsieur MOULIN, car c'est dans l'anomie, le repli et la suspicion qu'ont toujours prospéré les partis autoritaires d'extrême droite.

Pour conclure, on attribue à Confucius la citation suivante que je fais volonté mienne en cette soirée : « *Quand le savant pointe la lune, l'idiot regarde le doigt* » ; comprenez qui pourra !

Nous voterons cette délibération et nous assurerons les associations lommoises dans leur diversité de notre soutien à tous les projets visant à contribuer au vivre ensemble, à l'émancipation, à l'ouverture aux autres et aux solidarités.

Merci pour votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci de vos interventions.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/64 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2024/65 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AUPRES DE LA MAISON NORD SOLIDARITES – GRATUITE

M. LE MAIRE.- On a beaucoup parlé d'associations, tant mieux, on a beaucoup parlé de commerces ; maintenant, on va parler d'autre chose. Monsieur DOUICHI, convention de mise à disposition de locaux auprès de la Maison Nord Solidarités, s'il vous plaît.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Les Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie ont été mises en place pour accueillir les habitants, tisser des liens, les accompagner dans leurs différentes démarches. Elles sont aussi des lieux d'information, d'échanges et d'activités.

C'est dans ce sens que certains habitants ont remonté aux agents de proximité le besoin des aides administratives et sociales pour lesquelles la compétence relève des assistants sociaux et des coordinateurs sociaux administratifs du Département.

Pour y répondre, la Maison du Citoyen et des Solidarités, les Maisons des Solidarités Marais et Mitterrie et le Département ont souhaité mettre en place des permanences de proximité.

Pour ce faire, une convention d'occupation d'une partie des locaux de la Maison du Citoyen et des Solidarités et des Maisons des Solidarités Mitterrie et Marais doit être conclue. La proximité décidée *via* les différents services de la Ville sur le terrain auprès des publics concernés sera donc élargie par du droit commun, garantissant un accompagnement personnalisé adéquat.

Il est donc demandé au Conseil communal de bien vouloir mettre à disposition des locaux pour les agents de la Maison Nord Solidarités, des travailleurs sociaux du Département.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je n'ai pas de demande d'intervention particulière.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/65 est adoptée à l'unanimité.)

Merci de cette unanimité.

2024/66 MAISON DU CITOYEN ET DES SOLIDARITES – SUBVENTIONS 2024

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Monsieur DOUICHI toujours, Maison du Citoyen et des Solidarités – Subventions 2024.

M. DOUICHI.- Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues,

Il s'agit de la subvention et de la convention pour la Maison du Citoyen et des Solidarités.

La convention qui définit les missions, les moyens et les règles de fonctionnement du Point d'Accès au Droit – Point Justice de Lomme a été signée en 2022 pour une durée de trois ans, tacitement reconduite pour une nouvelle durée de trois ans à l'expiration du terme, entre la Ville, le CDAD et ses partenaires.

Par cette convention, la Ville fixe le montant et la subvention annuelle versée au CDAD pour les activités qu'elle développe. En contrepartie, le Conseil Départemental de l'Accès au Droit du Nord assure l'intégralité du financement des consultations délivrées par les avocats du barreau de Lille, les notaires et les commissaires de justice.

Dans ce cadre, les conventions de partenariat ont été renouvelées avec le CIDFF, la FNATH, l'Association Intercommunale d'Aide aux Victimes et de Médiation.

Quelques chiffres pour voir le travail qui est fourni par la Maison du Citoyen et des Solidarités.

4 771 usagers ont été accueillis, orientés et conseillés à la Maison du Citoyen et des Solidarités, dont 2 575 usagers reçus par les agents juristes de la Maison du Citoyen, que je remercie pour leur dévouement et leur sens du service public, et 2 196 usagers reçus par les partenaires :

- CIDFF : 215 usagers, qui concernent les divorces ;
- AIAVM : 140 usagers ;
- FNATH : 85 usagers ;
- CDAD : 252 usagers (241 pour les avocats, 33 pour les notaires et 8 pour les commissaires de justice).

Autre chiffre, parmi ces personnes accueillies ou accompagnées, 59 % sont des femmes, ce qui veut dire que la Maison du Citoyen et des Solidarités est utile pour les habitants de Lomme et ses environs.

Pour poursuivre l'accompagnement des habitants dans de bonnes conditions, il est demandé une subvention de 24 029 € : 8 000 € pour le CDAD, 4 000 € pour les CIDFF, 4 000 € pour la FNATH et 8 029 € pour l'AIAVM.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DOUICHI.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/66 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/67 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER PRINCIPAL – EXERCICE 2023

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE, approbation du compte de gestion du Trésorier principal – Exercice 2023, s'il vous plaît.

Mme LEFEBVRE.- Mes chers collègues,

Nous voilà partis pour un petit marathon de chiffres...

La première délibération est l'approbation de ce compte de gestion, qui retrace donc les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation complémentaire de celle du compte administratif qui vous sera présenté ensuite. Cela comporte une balance générale et un bilan comptable de la collectivité.

Je vous présente ce document qui a été validé par le Trésorier principal de Lille.

Il faut savoir que ce document doit être approuvé juridiquement avant la présentation du compte administratif, ce que je fais de suite.

Je soumetts ce compte de gestion à votre approbation.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale, Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/67 est adoptée à l'unanimité. Monsieur MOULIN s'abstient.)

Merci.

2024/68 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2023

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE, approbation du compte administratif 2023 ; merci.

(Projection de diapositives)

Mme LEFEBVRE.- Nous allons pouvoir regarder un PowerPoint en même temps, histoire de ne pas vous endormir à cette heure avancée, et je vais essayer d'y mettre un petit peu de rythme.

Ce compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Pour notre Ville, il s'agit de vous présenter un compte administratif du budget de notre Commune associée à la Ville de Lille qui comporte les seules dépenses de fonctionnement hors masse salariale. Cependant, on a complété d'éléments sur les charges de personnel et sur les dépenses d'investissement, qui sont donc intégrées dans le budget principal de Lille. Vous aurez donc une vision globale des réalisations de 2023.

❖ Dépenses de fonctionnement

Sur la première diapo, vous voyez une répartition par politique publique, avec, en fonctionnement, un compte administratif qui fait état de réalisations à hauteur de 10 235 719,45 €, soit près de 93 % des crédits alloués sur l'ensemble de l'exercice.

Si le montant des réalisations dépasse pour la première fois les 10 M€, la cause en est d'abord l'inflation du coût de l'énergie, et notamment deux hausses historiques du prix de l'électricité, en février et en août 2023, mais pour notre Ville, l'année 2023 a été aussi marquée par les conséquences de la cyberattaque dont a été victime la Ville et qui a bouleversé pendant plusieurs mois le fonctionnement des services municipaux. Les services ont su démontrer leur capacité à maintenir une bonne qualité de service à l'utilisateur, même dans ce contexte compliqué, et le compte administratif montre aussi qu'ils ont su, malgré l'absence d'outils de suivi financier, gérer de façon efficiente leurs dépenses pendant cette période.

Vous voyez donc les montants par politique publique, avec :

- Ville éducatrice : 1 756 766 € ;
- solidarités jeunesse : 1 497 781 € ;
- cadre de vie : 1 153 678 € ;
- culture, événementiel : 807 304 € ;
- sports : 338 032 € ;
- citoyenneté, proximité : 121 379 € ;
- ressources : 808 650 € ;
- bâtiments (le gros paquet) : 3 752 125 €.

Vous avez sur la diapositive suivante l'évolution des budgets et des comptes administratifs en millions d'euros, avec le budget total et le réalisé, de 2018 à 2023, avec cette évolution des dépenses de fonctionnement qui est essentiellement impactée par deux postes :

- la subvention au CCAS – je vous l'expliquerai dans une autre délibération ;
- et, bien sûr, les dépenses de fluides.

✓ Gestion des bâtiments

Pour la gestion des bâtiments, on est à 3 752 125 €, dont l'électricité pour 1 205 677,28 € et le chauffage pour 1 518 488 €. L'augmentation sur les dépenses des fluides s'élève à +86 % ; le montant des dépenses est cependant à corriger d'un montant d'avoirs – je vous l'avoue, c'est très comptable – de 317 737 € qui sont enregistrés en recettes sur 2023 et 2024, ramenant l'augmentation à 66,5 %.

C'est le premier poste de dépenses et on a subi de plein fouet cette augmentation des fluides, qui représente plus de 3 M€ en 2023.

Vous avez le détail ensuite :

- gestion des bâtiments : 597 696 € ;
- gestion foncière : 110 726 € (dont les loyers et charges pour 70 523 € et les impôts fonciers pour 40 203 €).

✓ *Ville éducatrice à hauteur d'enfants*

Pour le pôle Ville éducatrice à hauteur d'enfants, nous sont à 1 756 766,95 €.

Malgré ce poids de l'inflation des fluides, la Ville a continué en 2023 le développement de ses actions en faveur de l'éducation des plus jeunes :

- les services à destination de la petite enfance, pour un montant de 164 810 € ;
- l'offre en matière de périscolaire pour près de 170 000 € ;
- et, bien sûr, les services éducatifs, avec plusieurs mesures qui témoignent de l'accompagnement des jeunes lommois dans leur scolarité :
 - o le cartable gratuit : on prend en charge les fournitures scolaires pour plus de 115 000 €,
 - o toujours l'organisation des classes transplantées pour près de 300 000 €,
 - o et les parcours éducatifs, qui permettent de compléter l'offre scolaire par des temps de découverte appréciés des enfants et qui représentent près de 310 000 € de dépenses en 2023.

Pour les services scolaires : 1 403 133 €, avec ce que je viens de vous annoncer : les parcours éducatifs, les écoles primaires, les classes transplantées, les fournitures scolaires, les sorties scolaires et sports (60 088 €).

✓ *Solidarités jeunesse*

Les dépenses dédiées aux solidarités et à la jeunesse constituent encore le troisième poste de dépenses de la Ville, avec un montant de 1 497 781 €, malgré une baisse très essentiellement liée à la subvention du CCAS. Rappelons en effet qu'une subvention complémentaire de 734 000 € avait été versée en 2022 pour compenser les charges de personnel liées au transfert d'exploitation des EHPAD. Ce complément n'a pas été reconduit en 2023. On a quand même une subvention de fonctionnement au CCAS de 1 385 040 €, ainsi que le soutien aux associations et jeunesse et santé.

Le soutien à la politique sociale du CCAS – je détaillerai tout à l'heure :

- L'épicerie solidaire ;
- l'accompagnement des allocataires du RSA ;
- les actions santé ;
- le suivi au niveau des aides aux seniors, avec :
 - o la Maison des seniors en soutien,
 - o l'accueil de jour Alzheimer,
 - o nos Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD).

✓ *Cadre de vie*

Le cadre de vie est resté en 2023 une priorité de la Ville, avec des dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 153 678 €, impactées par la hausse du prix de l'électricité et de l'éclairage public. Pour l'éclairage public, on est à 657 996 €.

Il est aussi le reflet des actions de Lomme en faveur des transitions, pour un cadre de vie plus vert, plus respectueux, plus agréable et plus propre. Jean-Christophe, d'ailleurs, vous présentera celles-ci plus en détail à la suite de ma présentation. Citons notamment les actions pour la biodiversité, pour le développement des mobilités douces, les primes vélo, mais aussi les divers événements organisés tout au long de l'année et l'entretien des espaces verts du Parc Urbain qui répondent désormais à des conditions de respect de l'environnement.

✓ *Culture et événementiel*

Le pôle culture et événementiel représente 807 304 € répartis entre :

- le fonctionnement des équipements culturels, la Maison Folie Beaulieu et la médiathèque ;
- les lieux dédiés aux enseignements artistiques ;
- l'accompagnement des partenaires associatifs ;
- et les animations proposées tout au long de l'année pour les Lommois.

Pour rappel, pour la première fois en 2023, le feu d'artifice du carnaval a été supprimé, et en 2024 aussi, d'ailleurs, pour mieux répondre aux objectifs de transition écologique.

✓ *Sports*

On est encore une Ville sportive, avec un niveau de dépenses de 338 032 €, dédiées à l'encouragement et au développement des pratiques sportives variées, et notamment le soutien aux nombreux partenaires associatifs œuvrant dans ce domaine, mais aussi l'entretien des équipements (la piscine, les stades, les terrains) et l'organisation des diverses manifestations sportives de Lomme.

✓ *Citoyenneté et proximité*

Pour la citoyenneté et la proximité, on se veut aussi proche de nos habitants, on garantit un accompagnement de qualité dans la vie de citoyen. On a un poste de dépenses de près de 50 000 € pour l'accompagnement des citoyens, 44 732 € (démarches d'état-civil, accès au droit, recherches d'emploi).

Ce compte administratif montre aussi la part des actions de terrain pour un plus grand sentiment de sécurité en ville, avec la présence de la police municipale. Les dépenses de fonctionnement représentent près de 75 000 €, répartis essentiellement entre des prestations externes de gardiennage et des interventions lors des signalements d'animaux errants.

✓ *Ressources et moyens*

Les dépenses dédiées au fonctionnement des services sont en légère baisse en 2023, avec un montant de 808 650 € – on était à 871 974 €.

La cyberattaque n'a pas eu d'impact visible sur la consommation de papier, qui représente un peu moins de 30 000 € et reste stable, ni sur l'axe téléphonique, beaucoup utilisée en l'absence de messagerie, mais cela reste inférieur à 125 000 €.

Les postes en augmentation sont les assurances, du fait de l'évolution des prix de la sinistralité, et les dépenses de réparation de véhicules pour près de 135 000 €.

❖ *Charges de personnel*

Nous avons quand même un *slide* qui concerne les charges de personnel. La masse salariale est de 26 978 436 €, en augmentation, puisqu'on était à 25 787 911, une augmentation 4,6 %, mais conforme aux prévisions du budget 2023, parce qu'on l'avait, sur le budget 2023, évaluée à 27 120 000 €.

Cette augmentation intègre les évolutions réglementaires, notamment l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier et au 1^{er} mai 2023 et du point d'indice au 1^{er} juillet 2023.

Les effectifs sont constants : 498, dont 32 effectifs non titulaires sur poste permanent.

❖ Dépenses d'investissement

Pour les investissements, 7 568 807 € de réalisation de budget, soit près de 76 % des crédits alloués pour l'exercice, 75,80 %.

Vous voyez l'évolution de la réalisation de ce budget en investissement depuis 2018 ; 2023 est une année record.

L'année 2023 est donc exceptionnelle, d'abord par le niveau de dépenses, encore jamais atteint, et aussi par la concrétisation de plusieurs grands projets d'investissement qui sont bien représentatifs des priorités du mandat :

- la création du jardin public Rosa Parks, véritable espace de verdure, de détente, en plein cœur de la ville : 1,38 M€, dont près de 400 k€ en 2023 ;
- les aménagements de voirie, en lien avec le programme de travaux de la Métropole, pour des rues plus sécurisées, des quartiers plus agréables à vivre, qui représentent un montant de travaux de 1,16 M€ depuis 2021, 881 k€ en 2023 ;
- le plan de travaux pour l'accessibilité des bâtiments pour plus de 1 M€ depuis 2021, dont 508 k€ en 2023, pour lutter contre l'exclusion et permettre à tous l'accès aux bâtiments publics ;
- la requalification de la salle sportive du Parc, nous avons permis à Lomme d'accueillir un centre de préparation pour les JO de Paris 2024, pour environ 1,2 M€.

✓ Cadre de vie, proximité

Les investissements qui concernent le cadre de vie sont le premier poste de dépenses d'investissement en 2023, avec un montant de 2 590 715 €.

Plusieurs projets sont particulièrement représentatifs de notre statut de Ville en TransitionS, et donc, Jean-Christophe, à chaque fois, je fais appel à toi, mais tu en rappelleras l'impact dans le compte administratif climat : le verdissement de la ville, le renouvellement de l'éclairage public notamment.

D'autres dépenses témoignent aussi de la proximité de la Ville avec ses habitants :

- l'amélioration des quartiers, tel que celui de la Mitterie ;
- la sécurisation, avec le développement continu de la vidéoprotection sur la ville ;
- mais aussi la volonté de faire participer activement les habitants à l'amélioration de leur ville avec les dépenses réalisées dans le cadre du budget participatif lommeois.

✓ Réhabilitation du patrimoine bâti

La réhabilitation du patrimoine bâti représente plus de 1,7 M€. Elle intègre désormais quasi systématiquement des critères de transition écologique principalement, mais aussi sociale et solidaire, avec notamment la part consacrée à la mise en accessibilité des bâtiments, en particulier l'installation d'ascenseurs dans l'école Roland Lamartine, près de chez moi.

✓ *Ville éducatrice*

La Ville éducatrice, pour 1 229 774 €, avec des travaux dans les écoles et les bâtiments dédiés à l'éducation des jeunes lommois, essentiellement concentrés en 2023 sur les écoles Minet-Defrenne et Bracke-Sand pour les bâtiments et Léon Blum et Paul Bert pour les cours végétalisées et sur le multi-accueil de la Farandole pour la petite enfance.

Cet engagement de Lomme sur la transition écologique est encore représenté dans ce projet renouvelé désormais chaque année de végétalisation de deux cours d'école, mais aussi par le projet de construction du premier bâtiment passif de la Ville : le pôle préscolaire Voltaire-Sévigné.

✓ *Ville sportive et culturelle*

Pour la ville sportive et culturelle, avec plus de 2 M€ consacrés aux projets sportifs et culturels, l'année 2023 aura notamment été marquée par la réalisation du projet de requalification de la salle sportive du Parc (première phase de travaux : 1,2 M€) et la préparation des travaux de rénovation énergétique de notre piscine. Le chantier qui a démarré avec l'année 2024 est l'un des meilleurs représentants de la volonté de Lomme d'entretenir son patrimoine bâti, d'améliorer son offre de loisirs et d'éducation pour ses habitants et de s'engager activement dans une politique de transition écologique et énergétique.

Ce sujet m'offre une belle transition pour passer la parole à Monsieur LIPOVAC pour la présentation du compte administratif sous l'angle des enjeux liés au climat.

(Projection de diapositives)

M. LIPOVAC.- Merci, Claudie, mais vous avez presque tout dit déjà sur le climat.

Maintenant, vous avez l'habitude de voir ces éléments. Je rappelle que nous sommes dans une démarche qui se veut très volontariste et dans une démarche qui est en train de se construire, avec aussi l'Institut de l'économie pour le climat ; c'est aussi l'idée de travailler sur de nouvelles méthodes pour analyser les investissements et le fonctionnement de la Ville au regard des enjeux climatiques.

Pour rappel, en termes de méthodologie, élément important, on l'avait fait déjà l'année dernière, cela concerne l'ensemble des lignes budgétaires, ce qu'on ne pouvait pas faire avant, puisque, petit à petit, la méthodologie s'affine. L'ensemble des lignes budgétaires est analysé, avec l'idée de classer les lignes en fonction de cinq grandes catégories, vérifier si l'action ou l'investissement est : très favorable, plutôt favorable, neutre, défavorable ou parfois indéfini. On peut relever ici qu'au fur et à mesure de la mise en œuvre de cette méthodologie, on l'améliore et on réduit cette part en particulier d'actions dites indéfinies.

Pour rappel toujours, on reprend les trois grands objectifs du Plan climat à Lille, Lomme et Hellemmes, c'est-à-dire :

- le volet atténuation, c'est-à-dire réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- le volet adaptation aux conséquences du réchauffement climatique ;
- enfin, un dernier axe qui concerne la qualité de l'air.

L'ensemble des lignes budgétaires de ce compte administratif 2023 est analysé au regard de ces trois grands objectifs.

❖ Fonctionnement

Cette diapositive présente l'évolution de l'impact des dépenses sur les exercices 2021, 2022 et 2023. Souvent, je dis que comparaison n'est pas raison, mais là, c'est encore plus vrai, d'autant qu'à l'époque, en 2022, on n'analysait pas l'ensemble des lignes budgétaires ; là, on a affiné les choses. Cela concerne tout de même, en particulier sur ce volet atténuation, une enveloppe globale de 8,8 M€.

On observe sur le dernier histogramme « fonctionnement du compte administratif 2023 » qu'un quart des dépenses sont plutôt favorables et même très favorables à l'atténuation. On peut également observer les 18 % en marron ; on voit une hausse significative entre 2022 et 2023, passant de 11 à 18 %, qui est liée tout simplement au fait de l'augmentation des prix de l'énergie, c'est un effet vraiment mécanique.

Il s'agissait donc d'avoir cette évolution dans le temps, mais qui est difficilement, malgré tout, comparable.

La diapositive suivante permet de zoomer sur ces trois grands objectifs : atténuation, adaptation et qualité de l'air concernant l'ensemble du fonctionnement, c'est-à-dire des 8,8 M€.

Concernant l'atténuation, on peut observer que :

- près d'un quart des dépenses sont très favorables à cette question de l'atténuation ;
- une part significative des dépenses sont plutôt neutres, elles sont liées au marché de performance d'éclairage public et à la prime vélo ; vous verrez que cette question du marché de performance d'éclairage public est une donnée qu'on va retrouver un peu partout dans les diapositives suivantes.

En ce qui concerne l'adaptation, on voit une part importante d'actions plutôt neutres, 85 %, qui sont liées à la gestion et à l'entretien des bâtiments et aussi au marché d'énergie – ce marché de l'énergie est un énorme « morceau ».

En termes de qualité de l'air, on voit un ensemble important de dépenses qui sont classées à la fois en « très favorable » ou « plutôt favorable », elles représentent 44 % ; tout cela est lié à la prime vélo, au marché d'électricité, au marché de chauffage, aux actions menées au niveau de la médiathèque.

J'y reviendrai en conclusion, mais on peut souligner ici que cette question du gaz notamment est parfois vue comme favorable en termes de qualité de l'air et, en même temps, est classée en défavorable en termes d'atténuation.

❖ Investissement

Vous avez ensuite, en termes d'investissement, l'évolution sur les trois derniers exercices : 2021, 2022 et 2023. On observe sur les deux dernières années, 2022 et 2023, qui concernent l'ensemble des lignes budgétaires, une certaine stabilité dans nos investissements : on est à 37-38 % d'investissements très favorables, voire plutôt favorables. Claudie l'a signifié, ce sont en particulier les investissements comme le parc Rosa Parks, l'AMO menée sur la piscine l'année dernière et l'achat de véhicules électriques, l'idée étant de passer du thermique à l'électrique dans notre flotte de véhicules ; c'est une part importante, qui permet d'aller un peu plus loin en termes d'atténuation et de qualité de l'air sur la ville.

La diapositive suivante nous permet de zoomer sur le compte administratif 2023 avec ces trois clefs de lecture, ces trois objectifs : atténuation, adaptation et qualité de l'air. Cela concerne un budget d'investissement total de 8,8 M€.

On observe, là aussi, au total, 37 % d'investissements très favorables ou plutôt favorables ; je vais me répéter : le marché performanciel d'éclairage public, la politique vélo/mobilité qui est menée avec Stéphanie MORELLI en particulier, le travail sur les parcs, l'AMO piscine, la végétalisation des cours. On voit un ensemble d'actions qui sont plutôt classées comme neutres, mais qui sont liées aux questions de maintenance, d'accessibilité ; ce sujet de l'accessibilité avait d'ailleurs été évoqué l'année dernière.

Sur l'adaptation, là aussi, une grosse partie des investissements sont classés comme neutres. 23 %, un quart des investissements, sont très favorables ou plutôt favorables à l'adaptation au changement climatique.

Enfin, concernant la qualité de l'air, un tiers des investissements sont classés en « très favorable » et « plutôt favorable ». On revient encore une fois sur la prime vélo, le marché d'électricité, la haute performance énergétique dans la rénovation/construction et l'AMO piscine.

Une dernière diapositive reprend cinq grands points d'analyse :

- Concernant le budget de fonctionnement, il y a une augmentation importante du favorable, mais également du défavorable ; clairement, c'est la hausse des coûts de l'énergie qui impacte ce budget de fonctionnement. En tout cas, ce qui relève plutôt du favorable et du très favorable est lié au marché performanciel de l'énergie au niveau de la Ville et aussi au choix d'acheter du gaz, avec, là aussi, des effets positifs sur la qualité de l'air, mais également des effets négatifs sur l'atténuation.
- Sur le budget d'investissement, on est globalement, dans l'évolution, sur un budget d'investissement qui tend vers le favorable et le très favorable, avec des concrétisations importantes, Claudie l'a dit, sur Rosa Parks, la végétalisation de la ville, des cours d'école, les box à vélo, la rénovation de l'éclairage public et le lancement de projets importants comme le projet de la piscine avec le développement de l'énergie solaire notamment.
- En termes d'investissement, on note plutôt une baisse des investissements défavorables depuis trois ans.
- Une meilleure appréciation des dépenses qui étaient jusqu'alors classées neutres et qui sont un peu mieux identifiées.
- Des marges de progrès qui concernent en particulier toutes les dépenses liées à l'événementiel, à la culture, chère Delphine – il nous reste encore beaucoup d'efforts à faire sur ces questions liées à la culture –, qui restent difficiles à analyser, car nous en sommes moins directement responsables.

On peut se féliciter de notre engagement et de la traduction de notre politique climat sur un plan budgétaire, en termes d'investissement mais aussi en termes de fonctionnement.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci à vous deux pour cet exercice qui n'est pas toujours très simple, une belle présentation, on en parlera avec nos collègues.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur DUEZ, Madame ZYTKA-TARANTO et Madame CAMBIER.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Intervenir sur un compte administratif, c'est faire une photo des politiques réalisées, qui sont très multiples ; il y a de bons volets dans les politiques publiques de Lomme et il y a des volets très insuffisants, voire absents.

Au risque de rompre l'insoutenable suspense sur ces délibérations budgétaires, le groupe Faire Respirer Lomme s'abstiendra sur le compte administratif et le budget supplémentaire.

Quelques remarques néanmoins.

La reprise des EHPAD et du Foyer pèse encore sur les subventions au CCAS, ce qui pollue les véritables actions du CCAS, qui sont excellentes.

En dehors de cela, la Ville de Lille et la Ville de Lomme contiennent l'évolution de la masse salariale ; 3,6 %, c'est tout à fait réaliste.

Les taux de réalisation de l'investissement sont très corrects et, pour une fois, les restes à réaliser sont intégrés.

Plus politiquement, vous n'avez pas embrayé le nécessaire développement de la vidéo-protection. C'est peut-être une marotte pour nous, mais force est de constater que 38 000 € pour ce compte administratif, c'est famélique, c'est deux fois moins que la politique sur les cimetières. Il y a des comparaisons qui ne sont pas toujours justifiées, mais je préfère vivre en sécurité que l'entretien des cimetières.

On n'a pas voté le budget primitif, donc on s'abstiendra sur cette délibération, tout en précisant que ce compte administratif se situe dans un contexte très particulier, voire très défavorable, de la cyberattaque, d'une part, et de l'augmentation pharaonique, même s'il y a eu de la récupération d'avoirs, cela fait quand même 66 % d'augmentation des fluides, ceci venant un petit peu atténuer la rudesse des propos que j'avais eus avant.

Voilà... Il faut faire court, il est tard.

M. LE MAIRE.- Je m'interrogeais sur le mot « rudesse ». J'ai connu pire, mais il n'y a pas de souci, Monsieur DUEZ, merci.

Madame ZYTKA-TARANTO, s'il vous plaît.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Je ferai encore plus court, simplement pour vous informer, Monsieur le Maire, qu'en cohérence avec nos précédents votes, nous ne voterons ni cette délibération ni la suivante.

M. LE MAIRE.- C'est très court ; très bien.

Isabelle CAMBIER.

Mme CAMBIER.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

En préambule, je tiens à remercier Claudie LEFEBVRE, notre collègue en charge notamment des finances, la Directrice des finances, Laurine MERLIER, pour son professionnalisme, son engagement quotidien depuis son arrivée, ainsi que son équipe.

La présentation du compte administratif est une étape importante dans le cycle budgétaire d'une collectivité. Après le vote du budget primitif et des décisions modificatives, il permet de retracer avec des objectifs de transparence et de sincérité l'ensemble des éléments financiers de l'année écoulée.

En 2023, Claudie l'a souligné, la situation nationale a continué à être marquée par un contexte économique difficile : croissance faible, inflation forte, dérèglement climatique qui montre qu'il est plus que jamais urgent d'agir. Cette situation a impacté le pouvoir d'achat d'une grande partie des habitants sans réelle mesure du gouvernement pour le contrecarrer, elle a même augmenté le nombre de laissés-pour-compte, qui, pour diverses raisons, ne vont pas ou plus chercher les minima sociaux dont ils devraient bénéficier.

Elle s'est également répercutée dans les comptes des collectivités, y compris des Communes qui sont dotées d'un patrimoine important. Elles doivent ainsi faire face à une hausse des dépenses d'énergie, des assurances, des coûts des matériaux, de l'entretien, sans bénéficier de compensations par l'État. C'est ainsi que dans ce contexte, l'État les a remises sous tutelle financière. Certaines d'entre elles n'ont eu d'autre choix que de réduire la voilure de leurs dépenses, et donc des services offerts, des subventions accordées ou encore des projets envisagés. D'autres ont également dû agir sur la seule marge leur restant : la fiscalité.

La Ville de Lomme a fait le choix courageux, mais aussi responsable, de maintenir le niveau de service public auprès de ses concitoyens et de ses associations, de ne pas augmenter ses tarifs municipaux, de ne pas alourdir la pression fiscale et de poursuivre ses investissements.

Si ces choix ont pu être faits, c'est grâce à une gestion rigoureuse, une maîtrise de la dépense publique, un plan de sobriété énergétique et une recherche active de financements externes.

L'atterrissage de la section de fonctionnement 2023, avec une exécution à près de 93 %, témoigne de cette gestion.

En ce qui concerne nos investissements, le taux de réalisation (près de 76 %) souligne la qualité de la prévision et de l'engagement des services à mettre en œuvre les politiques votées.

Je ne reviendrai pas sur les nombreux projets de notre Ville qui ont été présentés : Lomme Ville sportive et culturelle, Lomme Ville éducatrice à hauteur d'enfants, un cadre de vie et des espaces de respiration, mais aussi la réhabilitation du patrimoine.

Tous ces engagements contribuent à améliorer durablement le confort et la qualité de vie des usagers et des citoyens, la présentation du compte administratif climat en témoigne également, tout en recherchant des économies sur le fonctionnement et témoigne également de nos engagements de justice sociale et de transition écologique.

C'est pourquoi notre groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera ce compte administratif.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup, Madame CAMBIER.

Voulez-vous répondre rapidement, Madame LEFEBVRE, avant que je close le débat ?

Mme LEFEBVRE.- Oui, je peux répondre rapidement au peu d'interventions que j'ai pu retenir.

J'ai oublié de remercier, en effet, Laurine, Madame MERLIER, Aurélie AVRIL, les services qui ont préparé ces documents.

Vous dire, Monsieur DUEZ, qu'en effet, la reprise des EHPAD et du Foyer pèse encore, c'est vrai ; pour autant, on clôt le sujet cette année. Je viens de présenter le compte administratif du CCAS la semaine dernière, tout a été validé par le Trésorier et il a constaté une situation très saine du CCAS ; si cela peut vous rassurer, il n'y a pas de souci. Je le développerai après, puisque sur d'autres délibérations, le budget supplémentaire et la dotation au CCAS, nous en parlerons, donc j'aurai l'occasion d'en discuter.

Pour la vidéo-protection, je n'ai pas trop d'éléments à vous fournir. Quand vous comparez cela à l'entretien des cimetières, je pense que nos cimetières ont bien besoin, eux aussi, de cet entretien écologique tel que nous le faisons de plus en plus.

Voilà pour les réponses que je pouvais vous apporter.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Je ne serai pas très long. J'avais prévu une intervention un peu plus longue, mais je crois que les Adjoints ont été très intéressants à écouter et surtout éclairants des politiques que nous menons sur la Ville. Je n'y reviens pas, parce que tout cela a été dit.

La réflexion qui nous est posée lorsqu'on est en situation d'être majoritaire ou d'être le Maire d'une Ville, ici le Maire de Lomme, est d'avoir une adéquation entre ses envies, ses attentes et celles de ses habitants, sur tous les sujets qu'on a évoqués, de l'éducation en passant par la sécurité, la culture, les associations, etc., et d'avoir les moyens de ses ambitions. Aujourd'hui, on voit bien, à travers cette photographie évoquée par Monsieur DUEZ, que nous avons les moyens de nos ambitions. Je pense que nous investissons – dans le double-sens du terme – plus que correctement l'argent qui est le nôtre au profit des politiques publiques et surtout au profit des habitants, mais c'est un sentiment que nous partageons au titre de la majorité.

On peut le contester sur quelques points. J'ai entendu les critiques... pas rudes mais répétitives sur la vidéo-surveillance. On a eu le débat il y a un Conseil ou deux, de mémoire, on a fait un point assez long sur la stratégie qui était la nôtre et sur l'état de la délinquance et des incivilités sur la ville, que je ne minore pas, je ne suis pas un angélique, vous le savez ; c'est mon passé de Directeur de cabinet, cher Philippe, cela te parlera. Je sais que c'est une question très importante et précieuse, mais que les armes qui sont les nôtres sont peut-être des armes de proximité et d'emploi notamment avec des policiers municipaux plus nombreux déjà aujourd'hui et plus nombreux encore demain. Après, l'art de se cagouler, à 2 € la cagoule, on le connaît par cœur.

J'ai gardé cette délégation, vous le savez, je ne l'ai pas attribuée ; j'aurais bien voulu, d'ailleurs, parce que cela m'aurait évité d'être aussi happé, parfois, par ces questions, mais je pensais qu'il était important pour moi de garder cette délégation pour visibiliser l'action qui est la nôtre, sur l'action de la police, sur la prévention – on n'en a pas parlé beaucoup, mais la prévention est très importante sur la ville – et sur les réponses mêlées avec la police nationale.

D'ailleurs, j'ai un petit mot pour le commandant WROBEL, qui est appelé à d'autres fonctions – vous le savez peut-être – imminentes au commissariat central de Lille ; je le salue pour l'action qui a été la sienne et celle de ses troupes au profit de la sécurité des Lommois.

Je ne reviens pas sur le contexte très difficile qui était le nôtre, mais c'est vrai aussi pour les Français et pour les habitants, les Lommois, sur le coût des fluides ; la part des fluides dans notre budget représente aujourd'hui presque 1/3, c'est énorme. Il y a vraiment une contrainte et une économie qu'on a commencé à penser depuis 2022 à travers le plan de sobriété ; je crois que c'était une bonne décision, même si cela demande des efforts pour pouvoir moins dépenser, économiser, etc. La question que porte Jean-Christophe LIPOVAC sur les énergies renouvelables est une part d'amélioration substantielle. Je n'étais pas satisfait de la manière dont on a fait les choses pendant de longues années, on voyait ces panneaux peu se déployer. Aujourd'hui, les lois sont plus incitatives.

Il y a une autre action qu'on n'a pas forcément soulignée, en complément de ce que vous avez dit tous les deux : la capacité que nous avons à aller chercher des subventions ; je pense notamment à Valérie DURIEZ, que je salue tous les jours, parce qu'elle fait beaucoup de dossiers, à toutes les échelles : Département, Région, État, Europe, Monsieur GROSSE, évidemment, etc., pour pouvoir aller chercher des financements très importants, souvent à 40-50 %, sur les fonds de concours de la MEL par exemple, sur le sport – je pense évidemment à la piscine ou à la salle de sport –, 80 %

sur le Fonds Vert, même si le Fonds Vert n'est pas toujours d'une simplicité totale, mais bon, c'est un autre projet. Après, tout cela se traduit, notamment sur l'investissement, par les projets que nous organisons, que nous créons :

- dans quelques semaines, ce sera le pôle Voltaire-Sévigné, qui sera le premier bâtiment passif ; c'est très clair, c'est du périscolaire, c'est pour les enfants, pour les familles, et en même temps, cela fait du bien à tout le monde, mais aussi à la planète ;
- le projet Vélo+, dont j'ai parlé tout à l'heure, même si c'est la MEL qui « s'y colle » de manière plus active avec 5 M€ investis, mais à notre profit.

Quelqu'un m'a interrogé en me disant : « À chaque fois, vous avez la culture de l'excuse : vous n'y êtes pour rien, parce que la voirie, ce n'est pas vous » ; eh bien non, la voirie, ce n'est pas moi, on demande, on négocie, mais ce n'est pas forcément moi. Beaucoup de politiques ne sont pas de la compétence du Maire, mais le Maire est totalement responsable de tout et c'est bien normal. Je prends ma part et l'équipe aussi là-dessus ; ce n'est pas que nous aimions nous faire disputer – pour ne pas dire autre chose –, j'entends parfois les critiques, mais nous répondons avec nos arguments ; quand c'est de notre compétence, il n'y a aucun problème, nous sommes responsables de tout et coupables parfois ; par contre, quand ce sont les autres, nous sommes quand même là pour inciter, l'État à avoir un peu plus de policiers, la MEL pour investir un peu plus dans la voirie, le Département dans l'action sociale et nos collègues, par exemple, etc. C'est le rôle d'un Maire qui n'est pas irresponsable par définition, mais totalement certain que la confiance se mérite aussi.

Je ne serai pas plus long et je laisse la présidence à Delphine BLAS pour pouvoir achever démocratiquement notre travail sur l'approbation du compte administratif.

(Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil. Madame BLAS le remplace au fauteuil de la présidence.)

Mme BLAS.- Je soumetts au vote le compte administratif.

Qui vote pour ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER, Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.)*

Qui est contre ? *(Personne.)*

(La délibération 2024/68 est adoptée à l'unanimité. Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER, Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN s'abstiennent.)

Monsieur le Maire peut rentrer – c'est agréable à dire.

(Retour en séance de Monsieur le Maire.)

(Départ de Madame DE RUYTER – Madame DE RUYTER donne pouvoir à Monsieur GROSSE.)

2024/69 BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2024

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- On enchaîne sur le budget supplémentaire avec Madame LEFEBVRE.

Mme LEFEBVRE.- Ah ben oui, avec Madame LEFEBVRE pendant 12 délibérations encore !

Je vous présente avec un PowerPoint ce budget supplémentaire pour l'exercice 2024, qui prend en compte, pour la section de fonctionnement, l'affectation du différentiel entre les crédits ouverts et les dépenses réalisées en 2023. Son montant est de 999 854,76 €.

Il vous est proposé les ajustements suivants :

- l'inscription des dépenses pour les festivités de fin d'année pour 174 089 € ;
- la prise en compte de nouvelles actions et le renforcement d'actions existantes pour 122 000 €, notamment la mise en œuvre du plan commerce qu'on nous a présenté en début de Conseil, la commémoration du centenaire de la naissance d'Arthur NOTEBART cet été pour 15 000 €, une enveloppe complémentaire de 30 000 € qui permettra d'enrichir l'offre de loisirs proposée à tous les Lommois dans le cadre des Estivales, qui vont bientôt débiter.

Ce budget supplémentaire permet aussi d'ajuster certaines dépenses prévues au budget primitif :

- à la baisse, comme pour l'enveloppe des fluides, en raison notamment de l'économie réalisée pendant les travaux de la piscine. En effet, puisque la piscine est fermée, on fait des économies de fluides ;
- ou à la hausse pour les enveloppes dédiées à la réparation de matériels ou de véhicules, qui permet ainsi d'éviter des remplacements trop rapides ou systématiques.

L'ensemble de ces ajustements représente ainsi un montant de 153 766 €.

Enfin, il vous est proposé l'inscription de deux sommes venant compléter la subvention du CCAS, qui vous seront présentées dans la délibération suivante :

- l'une de 300 000 € concernant la masse salariale du nouvel Espace de Vie Sociale, qui est neutre pour la Ville de Lille, puisque compensée par une économie de la masse salariale et une recette de remboursement ;
- l'autre de 250 000 € à titre d'aide exceptionnelle pour 2024.

Ensuite, nous avons l'investissement, avec un chiffre négatif, ce n'est pas courant : -59 396,99 €. On ajuste les enveloppes de crédits en fonction des projets et de l'avancée des travaux. Comme une partie des crédits seront reportés sur l'exercice 2025, notamment pour les travaux de la piscine, du pôle Voltaire-Sévigné ou de l'Hôtel de Ville, cela nous fait du crédit, mais nous avançons à l'inverse l'enveloppe des travaux réalisés dans le cadre de renouvellement du marché de chauffage pour 243 000 € et nous inscrivons quelques dépenses nouvelles, notamment :

- l'aide à la rénovation des commerces pour 25 000 € – nous en avons parlé aussi en début de Conseil ;
- ou le doublement de l'enveloppe consacrée aux projets choisis par les Lommois dans le cadre du budget participatif ; nous étions à 50 000 €, nous passons à 100 000 €. Vous aurez aussi une délibération qui sera détaillée un peu après.

Voilà pour le budget supplémentaire, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai une demande de Monsieur DUEZ.

M. DUEZ.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Dans ces deux délibérations du compte administratif et du budget supplémentaire, il y a une constante, en n'oubliant pas, bien sûr, de féliciter pour la qualité de la présentation de ces documents les services financiers de la Ville et l'Adjointe aux finances : quand on regarde ces documents, on sait ce qu'on dépense, mais on ne sait pas qui paye, à savoir que pour les investissements, il n'y a pas de recettes d'investissement, pour le fonctionnement, on nous explique que c'est une subvention de la Ville de Lille, ce qui est parfaitement vrai, mais une subvention de la Ville de Lille provient quand même des impôts et on ne sait jamais la quantité d'impôts que versent les contribuables lommois.

Le budget supplémentaire de l'exercice 2024 est encore marqué par les retombées de la vente de l'EHPAD et du Foyer Logement à l'Afeji, car non seulement on est dans un micmac de subventions pour les personnels, cela ne peut pas être contesté, mais aussi par la prise en compte des déficits cumulés de clôture des établissements, et c'est plus de 500 000 € de déficits. Alors, il est bien normal de les prendre en compte, mais tout cela, c'est autant d'argent qu'on ne peut pas investir sur le développement des activités propres du CCAS vis-à-vis des Lommoises et des Lommois. Le CCAS traîne cela comme un boulet financier, alors qu'il a des politiques absolument extraordinaires.

Je n'ai qu'un vœu à faire : qu'on n'entende plus parler ni de l'Afeji ni de l'EHPAD ni du Foyer dans les comptes du CCAS, on y verra beaucoup plus clair et on pourra voter tous ensemble, comme nous allons le faire, d'ailleurs, les subventions au CCAS.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur DUEZ.

Madame LEFEBVRE ou vous voulez que je le fasse ? Dites-moi !

Mme LEFEBVRE.- Je peux répondre...

Comme je vous l'ai dit, on met en effet un point final à ces dépenses et on a clôturé les comptes pour l'EHPAD et le Foyer Logement « Les Roses », et c'est pourquoi ces 250 000 € sont encore nécessaires, pour justement « mettre un point final », comme vous le dites.

Il est évident, et je ne vous apprendrai rien, que si nous avons « cédé » nos établissements à l'Afeji, c'est que la gestion de ces établissements nous coûtait très cher, ce n'est pas d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, les comptes sont clos ; je vous l'expliquerai dans la délibération qui suit, mais l'année prochaine, on n'en parlera plus.

M. LE MAIRE.- Pardon... Je vous écoutais d'une oreille un peu distraite, Madame LEFEBVRE.

Monsieur DUEZ, je ne suis pas sûr que l'expression « micmac » soit hyper-heureuse, Madame LEFEBVRE a expliqué pourquoi on arrivait à la fin d'une histoire et pourquoi nous avons été tentés, et je pense que nous avons bien fait, de transférer l'EHPAD et le Foyer. D'ailleurs, regardez la situation des EHPAD sur d'autres villes, c'est extrêmement difficile. Je pourrais même aller plus loin dans mon propos, mais je ne prendrai pas d'exemple particulier, qu'il soit lommois, loosois, lillois ou ailleurs au niveau national. L'argent était dû, c'étaient vraiment les derniers 250 000 € derniers qu'il fallait verser, qu'on a un peu redécouverts, parce que le comptable, Monsieur DELALIN, nous l'a bien signalé avec Madame MERLIER.

Pour le reste, on n'a pas de subvention de Lille, ce sont des dotations ; nous avons des dotations d'investissement et des dotations de fonctionnement. Au bout du bout, si on était dans une Ville totalement indépendante comme Lambersart ou une autre, vous cumulez la dotation de fonctionnement, celle d'investissements et la masse salariale, cela représente déjà des sommes assez importantes, quelques dizaines de millions d'euros, et tout ce que fait Lille sur le territoire lommois

en plus, tout cela est à prendre en compte, mais le débat que vous posez est posé depuis une vingtaine d'années sur la manière dont on rend lisibles les choses. C'est vrai parfois sur les finances, c'est vrai parfois sur les questions de sécurité, parce qu'on a du mal à extraire les chiffres sur les questions de sécurité, et pourtant, on arrive à les obtenir.

Je note que sur le fond, il n'y a pas un grand débat qui s'organise sur l'inaction de la Ville sur ses actions politiques et sur la manière dont nous investissons l'argent, aussi bien sur le compte administratif qu'au titre du BS, qui nous permet de répondre à des besoins nouveaux, que j'exprimais, qui n'étaient pas prévus, ni en début d'année ni en début de mandat ; comme quoi, on a une capacité encore à bouger dans ce Conseil communal.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter ce budget supplémentaire ? *(La majorité municipale.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/69 est adoptée à l'unanimité. Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY, Monsieur DUEZ, Madame DE RUYTER (pouvoir), Monsieur GROSSE et Monsieur MOULIN s'abstiennent.)

Merci.

**2024/70 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A LA SECTION LOMMOISE
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'ANNEE 2024**

(Projection de diapositives)

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE : attribution d'une subvention de fonctionnement à la section lommoise du CCAS.

Mme LEFEBVRE.- Je vous présente cette délibération destinée à l'attribution de cette subvention au CCAS d'un montant de 1 968 100 €.

Je vous fais un bref retour des activités du CCAS, qui n'a de cesse d'adapter ses politiques, son organisation, son fonctionnement au service des Lommois :

- Pour la Maison des Seniors : plus de 11 400 contacts, environ 3 900 seniors détenteurs de la carte « Lille & moi senior », plus de 2 100 personnes qui ont participé au moins une fois à un temps d'animation et 2 370 colis de Noël qui ont été distribués, 32 834 repas servis dans le cadre du portage des repas à domicile pour 224 bénéficiaires.
- Notre épicerie solidaire a vu plus de 3 300 passages en caisse.
- L'action sociale a accueilli 9 250 personnes.
- Pour le Service de Soins Infirmiers À Domicile, 76 patients ont été pris en soins au moins une journée ; il y a eu 20 551 actes à domicile pendant l'année.
- L'accueil de jour a reçu 40 personnes, dont 21 femmes et 19 hommes.

Au budget primitif, une enveloppe de 1 413 100 € a été proposée pour assurer le fonctionnement de l'ensemble de ces services, dont 16 000 € pour des actions de santé et 39 100 € pour des actions nouvelles spécifiques.

Il vous est proposé aujourd'hui de compléter cette enveloppe pour la porter à un montant, je vous l'ai dit en préambule, de 1 968 100 €, en intégrant deux montants complémentaires :

- l'un permettant d'intégrer la masse salariale de sept agents intervenant sur l'Espace de Vie Sociale pour un montant total de 300 000 €, qui reste neutre pour la Ville, par ailleurs, de compenser le remboursement par le CCAS des agents mis à disposition par la Ville ; c'est un transfert entre la Ville et le CCAS pour un montant de 220 000 €, compensé pour la Ville par une recette du même montant ;
- l'autre est un montant de 250 000 € qui va permettre au CCAS – on en parle depuis tout à l'heure – de combler les dernières conséquences de la clôture des budgets des EHPAD et du Foyer Logement « Les Roses », l'intégration à son résultat d'un déficit budgétaire de 485 350 €, ainsi que des restes à recouvrer pour environ 180 000 €, dont une partie a été déclarée irrécouvrable par le comptable public en raison de débiteurs qui sont décédés. Enfin, cette aide exceptionnelle permet au CCAS de provisionner – c'est ce que j'ai présenté lors du Conseil d'administration de la semaine dernière –, à partir de 2024, un éventuel risque sur les prochaines années, notamment ceux liés au statut des agents qui sont actuellement en disponibilité, donc à partir d'aujourd'hui, nous provisionnons.

Voilà...

M. LE MAIRE.- C'est bon ?

Mme LEFEBVRE.- Euh oui...

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE. J'ai eu un doute, excusez-moi.

Mme LEFEBVRE.- Moi aussi, j'ai eu un doute, mais c'était la délibération suivante.

M. LE MAIRE.- Gardez des forces pour celle qui suit alors !

Mme LEFEBVRE.- Oui.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas de demande d'intervention, donc je vais passer au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/70 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2024/71 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A LA SECTION LOMMOISE DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE, vous continuez sur la subvention d'investissement.

Mme LEFEBVRE.- Lors de la cession des établissements à l'Afeji, notre service occupait une surface intégrée aux établissements des Roses. Par convention, il était convenu que fin 2024, notre Service de Soins Infirmiers À Domicile aurait déménagé.

Nous nous sommes mis en quête de locaux disponibles, et c'est avec La Poste Immobilier, ancien tri qui se trouve derrière La Poste, que nous avons pris le bail.

Cette solution répond aussi à notre souhait de délocalisation du CCAS pour pouvoir accueillir nos usagers dans de meilleures conditions.

La Poste s'engage à réaliser des travaux sur l'enveloppe du bâtiment et les travaux d'aménagement intérieur seront à la charge du CCAS.

Il est proposé dans cette délibération d'attribuer une subvention d'investissement de 275 000 € qui va être versée en deux fois au CCAS : 210 000 € sur 2024 et 65 000 € au premier trimestre 2025, puisque je pense qu'au 31 décembre pile, nous ne serons pas encore bien déménagés.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Je n'ai pas de demande d'intervention.

Je passe au vote.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/71 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/72 REGULARISATIONS COMPTABLES DE DEPENSES - LEVEE DE PRESCRIPTION.

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE : régularisations comptables de dépenses.

Mme LEFEBVRE.- Une délibération pour une régularisation comptable de dépenses suite à la remise à plat par la Trésorerie de différentes écritures comptables. Pour la régie de la Maison Folie Beaulieu, nous parlons d'écritures à régulariser de 2013 à 2020.

À la demande de notre Comptable public, je vous demande de bien vouloir accepter de lever la prescription des dépenses listées dans la délibération pour permettre d'effectuer des écritures de régularisation ; une délibération tout à fait comptable.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/72 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/73 DEMENAGEMENT DES SERVICES DE LA SECTION LOMMOISE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE – MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE

M. LE MAIRE.- On vient d'en parler : déménagement des services de la section lommoise du CCAS – Mandat de maîtrise d'ouvrage.

Mme LEFEBVRE.- Je vous ai expliqué lors de la délibération liée à l'attribution de la subvention d'investissement au CCAS la nécessité de relocaliser le SSIAD (Service de Soins Infirmiers À Domicile).

Nous avons trouvé la solution avec La Poste Immobilier et la surface permet de relocaliser aussi le service du CCAS Action Sociale pour recevoir les usagers dans de meilleures conditions, notamment en termes de discrétion et de confidentialité.

Les travaux d'aménagement intérieur sont à la charge du CCAS. Cependant, ce dernier ne dispose pas des compétences nécessaires pour en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Aussi, je vous demande par cette délibération d'approuver la convention entre le CCAS et la Ville relative au mandat de maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

J'ai deux demandes d'intervention : Monsieur DUEZ et Monsieur GRILLET.

M. DUEZ.- Une toute petite remarque, parce que l'espace derrière La Poste est contraint, forcément, et je m'interroge – vous aurez sûrement la réponse – pour savoir si le CCAS aura bien les superficies nécessaires pour fonctionner, même si c'est intéressant parce qu'on peut arriver par l'arrière, par une rue plus « confidentielle », comme le disait Claudie.

M. LE MAIRE.- Merci.

Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Lors du transfert de notre EHPAD à l'Afeji, il a été convenu par convention que nos services du CCAS restaient sur place le temps que nous retrouvions des nouveaux locaux pour les accueillir.

C'est aujourd'hui une belle opportunité de pouvoir installer les agents de l'accueil de jour du SSIAD ainsi que les agents du CCAS dans des nouveaux locaux situés à l'arrière de La Poste. En effet, ces locaux, nous allons les aménager et ceux-ci sont à deux pas de l'Hôtel de Ville et à proximité de la Maison des Seniors.

Vieillir chez soi est le souhait des Français, mais cela reste un rêve inaccessible pour beaucoup, faute d'une offre de soins à domicile suffisante et adaptée à la grande dépendance.

Sous l'autorité bienveillante de Madame Aurélie AVRIL, nous avons la chance de disposer au sein du CCAS d'agents compétents, dévoués, parfois dans des missions délicates ou difficiles, qui contribuent activement au bien vieillir à Lomme.

L'accueil de jour, lui, est destiné à accueillir des personnes vivant à domicile, souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, pour une ou plusieurs journées par semaine. L'accueil de jour se veut un relais, un répit, à la prise en charge par la famille. En 2023, Claudie l'a rappelé, 40 personnes ont fréquenté l'accueil de jour au moins une journée.

Le Service de Soins Infirmiers, lui, dénommé « SSIAD », dont la mission principale est d'intervenir à domicile pour dispenser des soins d'hygiène et de confort aux Lommoises et aux Lommois de plus de 60 ans, contribue au maintien à domicile de ces personnes et intervient sur prescription médicale. L'intervention réalisée par le SSIAD contribue par ailleurs à prévenir la perte d'autonomie, à limiter les incapacités et à lutter contre l'isolement.

Cette relocalisation nous permettra d'avoir des locaux plus accueillants pour les usagers, plus adaptés pour nos agents, en améliorant leurs conditions de travail, et permettra de mieux répondre au travers de leurs missions aux défis du vieillissement de la population. En effet, dans notre ville, la part des personnes âgées dans la population augmente et les équilibres générationnels se modifient. 1/5 de la population a plus de 60 ans et 1 400 seniors ont plus de 80 ans. Ces données illustrent les besoins sociaux de nos aînés.

Au nom du groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens, nous voterons donc cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci beaucoup.

Claudie.

Mme LEFEBVRE.- Je vais rassurer Monsieur DUEZ : la surface est suffisamment grande pour recevoir le service qui se trouve en Mairie.

Nous avons un petit souci quand même, et c'est pourquoi les travaux seront un peu retardés, parce que nous nous servons d'une place qui était destinée avant à un garage, nous le retravaillerons, nous le transformerons en bureaux, avec des salles de transmission, des salles de repos... ce qui va bien aussi pour le personnel.

M. LE MAIRE.- Ce que veut dire Claudie LEFEBVRE, c'est l'amélioration des conditions de travail, parce que la Mairie a son âge, 1961 ; je ne dis pas que les conditions de travail sont tout à fait désagréables, mais elles pourraient être meilleures. Le fait de transférer à la fois le SSIAD par obligation, mais aussi une partie du CCAS vers l'autre site, permettra d'améliorer les conditions de travail sur ce site en question et d'investir aussi des travaux futurs au sein de la Mairie ; c'est l'effet « coup double ». On prendra le financement nécessaire pour améliorer aussi les conditions de travail des agents dans notre Mairie au sens large, comme on en a convenu avec Alain GRILLET, qui a cette délégation en charge.

Je passe au vote.

Qui vote cette délibération ?

(La délibération 2024/73 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2024/74 ACTUALISATION DES TARIFS DES SERVICES MUNICIPAUX COURANT 2024

M. LE MAIRE.- Claudie LEFEBVRE : les tarifs ; tu fais court ?

Mme LEFEBVRE.- Je fais très court.

Comme chaque année, il est proposé de revoir les tarifs municipaux. Pour 2024, le recueil qui vous est présenté prévoit :

- des tarifs intégralement maintenus sans aucune augmentation pour les services scolaires et périscolaires, ainsi que pour la piscine ;
- des tarifs maintenus pour les Lommois, augmentés pour les extérieurs uniquement, en application de l'inflation, pour les services culturels.

Je vous demande de voter cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/74 est adoptée à l'unanimité.)

Au revoir, Monsieur DUEZ ! C'est une sortie, ça ! *(Sourires)*

(Départ de Monsieur DUEZ.)

2024/75 OCTROI DES AIDES HABITAT DURABLE, TRANSITION ECOLOGIQUE ET FAÇADES

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE : octroi des aides habitat durable.

Mme LEFEBVRE.- Une délibération classique que je vous présente pratiquement à chaque Conseil.

On vous demande dans cette délibération d'autoriser l'attribution et le paiement d'aides et de primes sollicitées pour un montant de 1 060 € qui correspond à deux dossiers pour les primes à la transition écologique et de 2 130 € qui correspondent à un dossier pour les primes au ravalement de façade.

M. LE MAIRE.- Merci.

Pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/75 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/76 PISCINE MUNICIPALE DE LOMME – TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ET DE MISE EN ACCESSIBILITE POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE (PMR) – FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – CONVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE : piscine municipale – travaux de rénovation énergétique.

Mme LEFEBVRE.- C'est l'occasion pour moi aussi de remercier Valérie DURIEZ. Cette délibération concerne une convention entre la MEL et la Ville de Lomme afin de recevoir un fonds de concours pour les travaux de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de la piscine municipale. On a un montant de 1 998 504 €.

Si vous voulez bien approuver cette convention et autoriser à signer la convention pour 1,9 M€.

M. LE MAIRE.- Je pense que tout le monde sera d'accord.

J'ai une demande d'intervention de Monsieur BUTSTRAEN. Malheureusement, ce qu'il va dire sera moins réjouissant.

M. BUTSTRAEN.- Oui, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, bien sûr, le groupe majoritaire votera cette délibération qui alloue un fonds de concours d'un montant de près de 2 M€ pour les travaux de la piscine de Lomme.

Mais mon intervention vise surtout à vous informer de la date de réouverture de notre piscine. En effet, les travaux de rénovation de la piscine ont pris du retard et contraignent la Ville à retarder sa réouverture au public. Après analyse de la situation, la date a été fixée à janvier 2025.

Pour rappel, le chantier, qui représente un investissement de 5 M€, a pour objectif de moderniser le fonctionnement de la piscine pour permettre d'importantes économies d'énergie et de garantir son accessibilité pour tous, un chantier très important pour un bâtiment datant de 1972 et qui n'avait bénéficié que de petits travaux d'entretien.

La première difficulté a été créée par la météo. En effet, une importante partie de travaux s'effectue sur le toit. Ce géant de 600 tonnes de béton autoporté, qui a été entièrement isolé, étanchéifié, et qui va supporter 500 m² de panneaux solaires, a dû faire face à des nombreux arrêts dus aux intempéries. De plus, la pluie qui tombe depuis de nombreux mois a considérablement humidifié les poutres, qui doivent être séchées pour permettre la mise en peinture intérieure. Doivent suivre le changement des luminaires LED et l'installation de caissons acoustiques. Or, pour tout cela, il faut laisser en place les échafaudages et le plancher qui occupent aujourd'hui le bassin, ce qui retarde autant les interventions sur l'intérieur de celui-ci et la mise en eau.

Autre désagrément : l'installation des pompes de filtration et de nettoyage de l'eau. En effet, en déconstruisant une partie de la dalle, les ouvriers se sont aperçus qu'il était directement sur les fondations du bâtiment. Il a donc fallu réaliser une nouvelle étude pour concevoir un système de pilotis béton, comme ceux qui soutiennent les bassins, pour soutenir ce nouveau matériel sans s'appuyer sur la structure même du bâti. Toutefois, ce retard permettra d'installer un nouveau système de filtration de l'air intérieur qui était prévu plus tard.

À noter que ce délai, s'il est coûteux en temps, ne représente un surcoût que d'environ 100 000 €, soit 2 % du budget initial.

Au final, les nageuses et les nageurs pourront profiter à partir de janvier d'une piscine qui récupère son eau qui déborde dans les goulottes, plutôt que de la rejeter dans les égouts comme avant, soit 50 % d'eau en moins, qui va consommer jusqu'à 30 % d'énergie en moins, rejeter 50 % de CO₂ en moins, soit 180 tonnes de CO₂ en moins. De plus, l'eau que l'on récupère servira aussi à l'alimentation de toutes les toilettes de la piscine, ainsi que pour le remplissage des balayeuses de la Ville.

La piscine sera plus accueillante, et grâce à un nouveau perron et des accès renouvelés à l'intérieur, pleinement accessible à tout le monde, valides ou porteurs de handicap.

Je voudrais remercier le travail de suivi des travaux de la piscine des techniciens, Éric et Klaus, sous l'autorité d'Alain LEFEBVRE, sans oublier le Service des sports, avec Hélène, la responsable de la piscine, qui prépare la réouverture, aide les clubs à pouvoir bénéficier de créneaux dans les piscines avoisinantes (Hellemmes, Haubourdin, Ronchin), sachant que notre club de tir pourra prochainement réintégrer les sous-sols de la piscine pour enfin reprendre l'entraînement.

Voilà, Monsieur le Maire, la date de réouverture de la piscine : janvier 2025.

M. LE MAIRE.- Date prévisionnelle, on espère vraiment que ce soit la date la plus tardive, et si c'est plus tôt, tant mieux, mais vu ce qui nous a été annoncé hier à la visite avec les élus et la presse... On prend le temps de bien faire, on ne prend pas de risque particulier.

Vous avez souligné les investissements sur les travaux énergétiques notamment, qui sont très importants. Ces travaux ne seront pas finis, je vous le dis ; on a mis 5 M€, mais il faudra continuer. Le sport santé, cher à Lucas LEROY, se fera, je l'espère, dans la foulée, et après, il y a d'autres types de travaux, plus liés au confort véritable de la piscine, parce que là, on a touché à l'ossature, au photovoltaïque, à la réhabilitation énergétique, aux économies d'eau, etc., mais le confort en soi, on ne crée pas une nouvelle piscine, donc ce n'est pas de cela qu'on parle, et je suis très précautionneux de cela, parce que les usagers verront quand même la différence, mais il faudra encore intervenir derrière sur d'autres sujets liés au confort visuel, acoustique, etc., pour pouvoir encore améliorer la piscine dans son environnement global. Je n'en dis pas plus, puisqu'on en reparlera un peu plus tard.

Merci beaucoup aux services que tu as nommés, qui travaillent vraiment d'arrache-pied sur ce sujet.

Je passe au vote. Pas d'interventions complémentaires ?...

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/76 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

**2024/77 RENOVIATION ENERGETIQUE DU PALAIS DES SPORTS PIERRE DEGRUGILLIERS –
FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) –
CONVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE**

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE : rénovation énergétique du Palais des sports.

Mme LEFEBVRE.- C'est la même délibération que la précédente, mais concernant la rénovation énergétique du Palais des sports Pierre Degrugilliers.

On parle d'allouer un fonds de concours d'un montant de 54 437 €.

Je vous demande d'approuver cette convention, s'il vous plaît.

M. LE MAIRE.- Il n'y a pas de petite demande de subvention, il y a des subventions tout court, donc on prend, évidemment.

Merci beaucoup, Madame LEFEBVRE.

Je passe au vote.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/77 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2024/78 RENOVATION DU MONUMENT AUX MORTS – FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE (MEL) – CONVENTION ENTRE LA MEL ET LA VILLE

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE : rénovation du Monument aux Morts ; décidément !

Mme LEFEBVRE.- Là aussi, on est allé chercher un fonds de concours pour cette rénovation de Monument aux Morts, un peu moins cher aussi, mais comme vous le dites, pas de petits fonds de concours : 28 697 €.

Je vous demande d'approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- C'est très important pour nous, ce n'est pas que symbolique, un Monument aux Morts est quelque chose d'important dans une ville, c'est une œuvre historique, mémorielle de notre histoire.

Je l'avais vu il y a quelques années, lorsque je m'étais rendu derrière le Monument aux Morts, où, notamment, la plaque de marbre était complètement lisse, il fallait vraiment s'approcher de près pour lire la date à laquelle le bâtiment a été érigé ; il a été érigé le 14 juillet 1924. Il fallait bien à la fois utiliser le centenaire pour pouvoir aussi le requalifier, pas forcément de la même nature que ce qu'il avait été lorsqu'il a été érigé, puisque ce n'est plus du tout le même bâtiment, le temps et la guerre ont fait leur effet, mais la rénovation, passez-y avant le 14 juillet, vous verrez, il y a un avant et un après qui est quand même assez remarquable.

Un mot pour saluer notre conseiller délégué aux travaux : Serge THERY, qui s'en est occupé de manière fine, puisque je sais qu'il était souvent en relation avec les services, pour voir dans les détails comment on devait le rénover, et je vous en remercie, Monsieur Serge THERY.

Je passe au vote sur cette délibération.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/78 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2024/79 REINVENTION DE LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE LOMMOISE

M. LE MAIRE.- Une dernière délibération peut-être à discuter, si vous me permettez, avec un beau titre – ce n'est pas moi qui l'ai écrit : « Réinvention de la démocratie participative lommoise » ; Monsieur GRILLET.

M. GRILLET.- Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Lomme, Ville en TransitionS depuis 2015, s'engage résolument à ancrer la démocratie participative au cœur de son identité.

La présente délibération vise à valider la mise en place de nouveaux outils et dispositifs de participation citoyenne ou leur réinvention, ambitionnant de renforcer le lien démocratique entre la Commune et ses habitants, adultes comme enfants.

Il est donc demandé au Conseil communal :

- d'adopter les nouvelles orientations de la feuille de route de la démocratie participative lommoise ;
- de décider :
 - o la création de la troisième édition du budget participatif de la Commune en doublant son budget, passant de 50 000 à 100 000 €, et à cette occasion, un jury d'enfants sera créé à côté du jury adultes,
 - o la création d'un budget participatif des agents de la Commune,
 - o la création d'un Conseil d'Enfants de Lomme issu des classes de CM1 et de CM2 des écoles publiques de la ville,
 - o la création d'un Conseil des Jeunes Lommois issu des différents collèges de la ville.Ces trois dernières instances bénéficieront chacune d'un budget d'investissement de 20 000 € et d'un budget de fonctionnement de 10 000 € et feront l'objet, bien évidemment, d'un règlement intérieur, afin de fixer les modalités de fonctionnement.
- o enfin, la création d'une Commission de dénomination des sites qui aura pour mission de proposer des noms de sites, rues, parcs, etc., sur la base des propositions faites par les citoyens sur notre plateforme « LommeConsult » ; là aussi, un règlement intérieur en définira les principes de fonctionnement.

Avant de vous demander d'adopter ces nouvelles orientations et d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, je voudrais saluer le travail remarquable de Simon DELANNOY, le Directeur de cabinet, et de Monsieur DELAME, en charge de cette thématique.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

J'ai trois demandes d'intervention : Monsieur MOULIN, Madame ZYTKA-TARANTO et Madame BLAS.

M. MOULIN.- Monsieur le Maire, mes très chers collègues,

Je ne voterai pas, je m'abstiendrai sur cette délibération, parce qu'on juge sur pièces. Je constate qu'à chaque fois, on nous explique qu'il va y avoir un règlement intérieur qui va venir préciser le cadre et toutes ces choses-là, donc c'est plutôt à ce moment-là, je pense, qu'il peut y avoir un « intérêt » à avoir une position définitive. Effectivement, on a des beaux budgets, j'espère qu'on aura de beaux règlements intérieurs et que tout le monde prendra le temps, 5 minutes, 6 minutes, 10 minutes, de les lire.

M. LE MAIRE.- Très bien. Merci, Monsieur MOULIN.

Madame ZYTKA-TARANTO.

Mme ZYTKA-TARANTO.- Monsieur le Maire, chers collègues,

Nous vous remercions pour cette délibération qui nous donne l'occasion d'un débat sur cette question importante qu'est la participation des habitants aux processus de transition et de transformation de notre ville. Le titre de la délibération est en cela évocateur : réinventer la démocratie.

La Ville de Lomme a été, avec la Ville de Lille, à l'avant-garde des premières expériences, avec notamment l'instauration des premiers Comités de quartier, qui ont aujourd'hui disparu. Avant de réinventer cette démocratie, il nous semble qu'il est nécessaire d'évaluer les expériences de ces Comités et d'essayer de comprendre ce qui a amené à leur disparition. Cette évaluation demanderait un travail important qui reste à faire.

Nous rappellerons ici que ces Comités ont été à l'origine d'initiatives très intéressantes, dont certaines perdurent encore. On notera l'invention et l'organisation des Fêtes de quartier d'été au Marais et à la Délivrance, le jumelage avec des pays francophones, la création et l'animation du marché de plein air à Délivrance, des propositions concrètes sur la circulation des poids lourds ou sur la création d'espaces verts dans les quartiers.

Certains d'entre nous autour de cette table ont participé à ces Comités et se sont formés à cette très belle école du débat démocratique ; discuter, échanger, apprendre à se connaître quand on vient d'horizons différents, d'âges différents et avec des intérêts différents, c'est l'école du vivre ensemble.

Il est vrai que ces Comités se sont arrêtés à un moment faute de participants réguliers, mais c'était aussi suite à la décision de la Commune de ne plus assurer l'animation ni le secrétariat, et peut-être qu'on n'y croyait plus avant même leur disparition.

Le fait est que nous n'avons pas aujourd'hui d'instance pérenne de participation des habitants, que ce soit au niveau des quartiers comme au niveau de la commune en général.

Le choix qui a été fait est une démocratie de projet, pour laquelle les habitants sont réunis autour d'un projet particulier, comme l'aménagement d'espaces verts, des pistes cyclables ou des nuisances d'une usine comme Réfinal au Marais. Cette démocratie de projet est nécessaire et nous prenons acte des efforts pour associer les habitants aux projets en cours, mais elle n'est pas suffisante et nous proposons à nouveau, encore et encore, la création d'une instance de participation des habitants à la vie de leur ville et de leur quartier, sous une forme à déterminer, à partir d'une évaluation partagée de ce qui a été fait. Nous sommes donc d'accord sur ce point : il faut réinventer la démocratie participative.

Cette délibération répond en partie à cette question avec les Conseils des Jeunes et les Conseils des Enfants. Nous validons aussi la reconduction du budget participatif, même si les modalités de mise en œuvre posent encore beaucoup de problèmes.

Concernant la Commission de dénomination des sites de Lomme, nous attendons le règlement intérieur pour en comprendre l'utilité. En effet, nous regrettons que la clause de parité obligatoire n'y figure pas. Cette parité n'est toujours pas respectée avec la dénomination que nous venons de voter pour l'espace vert dans ce Conseil.

Pour ce qui est de la participation numérique avec « LommeConsult », il nous semble que, comme les sondages, cette modalité nous donne une photo de l'avis des habitants sur tel ou tel projet, mais sans permettre le débat ni les échanges et l'évolution de la pensée dans la discussion, parce que nous pensons que la démocratie ne se construit pas dans l'expression désincarnée d'une position personnelle, mais justement dans ces échanges avec l'autre.

Beaucoup de Villes en France sont confrontées à cette problématique de la participation et la remise en cause générale de la politique vient aussi du sentiment de nos concitoyens d'être exclus des décisions qui concernent pourtant leur quotidien.

Nous souhaitons donc qu'une évaluation soit faite des expériences faites à Lomme comme ailleurs, pour réinventer ensemble la participation des habitants et des habitantes à l'avenir de notre Commune, et dans cette attente, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame ZYTKA-TARANTO.

Madame BLAS, s'il vous plaît.

Mme BLAS.- Merci.

Il y a quelques jours, dans les écoles lommoises, enfants et adolescents votaient pour les 70 projets du budget participatif lillois, beaucoup émanant de nos élèves lommois. Après avoir échangé et dotés d'une carte électorale, émargeant sur une liste électorale, avant de glisser le bulletin dans une urne, sous les yeux d'un bureau en bonne et due forme – merci à Benjamin DELAME pour cette organisation –, ces jeunes citoyennes et citoyens ont, pour reprendre les mots de la principale adjointe d'un collègue de Lomme, « voté comme des grands », montrant ainsi leur appétence pour l'exercice démocratique, parce qu'ils ont beaucoup à dire et à proposer.

Ils ont voté comme des grands, comme des grands qui ne votent plus avec la même conviction que jadis, ce qui ne signifie pourtant pas pour tous un désengagement de la vie citoyenne, bien au contraire, mais un engagement qui cherche à s'exprimer différemment.

La délibération le précise, nous vivons dans une société où se ressent une méfiance vis-à-vis des institutions politiques, et où aussi les citoyennes et citoyens demandent à pouvoir s'engager, parfois plus simplement, ponctuellement, autrement, car l'expression citoyenne ne se fait pas entendre dans une République uniquement au rythme des grands rendez-vous électoraux, elle se vit tous les jours.

La démocratie participative est une pierre angulaire de notre République, elle est une forme de partage et d'exercice du pouvoir, un pouvoir qu'il faut accepter de partager, qui doit évoluer en même temps qu'évoluent les attentes et attitudes des habitants qui demandent donc de l'écoute.

La démocratie participative permet aussi de construire des citoyens, puisque la citoyenneté, non, ne s'acquiert pas qu'à 18 ans, elle s'apprend dès l'enfance, auprès de sa famille et à l'école, elle doit se pratiquer tout au long de la vie. La citoyenneté est un lien qui ne doit pas se rompre au fil du temps.

La démocratie participative contribue à faire le citoyen et permet au citoyen de faire.

Dans cette délibération, on y lit notamment la mise en place d'un Conseil d'Enfants Lommois de CM1-CM2 doté d'un budget pour que ses propositions se concrétisent, soient visibles, preuve qu'à tout âge, on peut construire sa ville. On y lit le souhait d'instaurer également pour le BP lommois qui sera doublé, un jury d'enfants. Le lien sera consolidé avec le Conseil des Jeunes Lommois issus des trois collèges, également doté d'un budget, les propositions de ces adolescents devant devenir actes.

Chacun des Conseil respectera la parité. Je relève aussi que les règlements intérieurs seront élaborés avec nos jeunes lommoises et lommois, répondant ainsi aux enjeux d'une Ville, Lomme, à hauteur d'enfant, souhaitant placer l'enfant dans sa définition officielle au cœur de celle-ci et le rendre acteur presque à même taille que l'adulte.

Les agents municipaux auront également voix au chapitre, et c'est bien naturel, puisqu'ils agissent chaque jour au plus près des habitants et connaissent particulièrement la Ville.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des propositions qu'Alain GRILLET nous a présentées.

Monsieur le Maire, cette délibération exprime clairement cette volonté, en redessinant la démocratie participative lommoise, d'écoute, d'attention portée aux habitants, ce souci de placer au cœur de la cité nos habitants, puisqu'ils sont la pierre angulaire de notre Ville.

Redessiner, réinventer la démocratie participative lommoise, c'est donner plus de voix encore aux habitants, petits et grands, mais aussi aux agents de notre Ville qui font notre cité. Une Ville ne se rêve pas seul, une Ville est la somme et la concrétisation d'un tout.

En complet accord avec cette démocratie participative réinventée, le groupe Socialistes, Écologistes et Citoyens votera favorablement la délibération.

M. LE MAIRE. - Merci beaucoup.

Je me permets de répondre, mais je ne veux pas aller trop loin dans les propos. Nous sommes quelques-uns autour de la table à être relativement anciens au Conseil pour avoir connu notamment les Comités de quartier ; je vois quelques collègues qui ont siégé dans les quartiers, ici ou là. Tout cela a été revu une fois, deux fois, trois fois, quatre fois ; vous le savez, on a changé les règlements intérieurs, on a changé la manière dont on désignait, nommait, parfois même par tirage au sort, les conseillers de quartier. Certains Comités fonctionnaient très bien, j'en ai un en tête qui fonctionnait très bien, d'autres étaient peut-être un peu plus « incertains », pour le dire ainsi.

Je ne serai pas dans un regard nostalgique par rapport aux Comités de quartier, je pense qu'ils ont joué un rôle très précieux, vous l'avez dit, Madame ZYTKA-TARANTO, c'est vrai, je souscris à ce que vous dites. En revanche, évaluer une instance qui a disparu il y a maintenant quelques années, presque 10 ans – de mémoire, c'était Denis VINCKIER qui était à la manœuvre à ce moment-là –, me paraît un peu improbable, non pas que ce ne soit intéressant. Alain GRILLET, Benjamin DELAME, Simon DELANNOY et d'autres s'y sont collés pendant quelques mois, parce qu'on n'était pas satisfait de la manière dont cela se passait dans les années précédentes, donc on était bien sur une critique presque interne sur la manière de faire autrement, d'où les propositions qui sont sur la table sur cette démocratie de projet qui me va assez bien. Repartir sur ces Comités de quartier, avec les mêmes difficultés peut-être qu'hier, me paraît un peu compliqué.

De toutes les manières, cette délibération va être votée et on va travailler à la réalisation des instances en question, je pense aux jeunes en particulier, anciennement les CMJ, etc., je pense que c'est très utile. Évidemment, il y a d'autres catégories d'âge qui sont aussi importantes à nommer.

Après, la question que je me pose, mais je ne la réglerai pas ce soir, est la manière dont on arrive à construire la Ville, au-delà d'un projet politique qui a été validé à un moment donné par la démocratie représentative qui est la nôtre, parce que ces interrogations sont multiples. J'ai pris quelques exemples tout à l'heure. Entre le début du mandat et la fin du mandat, il y a le respect, sinon total, du moins le plus fort possible, de ce qu'on a promis aux Lommois, des engagements, et en même temps, on a bien vu que notre réflexion a pu bouger, par nous-mêmes et aussi grâce aux Lommois, parce que nous avons été interrogés et qu'on nous a demandé de bouger un certain nombre de sujets ; je pense, « en vrac », à la question des city stades pour les « gamins » de la ville, que ce soit au Marais, à Mitterrie ou même à Délivrance, on ne l'avait pas comme cela il y a quelques années, maintenant, cela émerge ; sur les questions de mobilité, on en a parlé, on

voit bien que les concertations ont quand même attiré du monde, pour de bonnes ou de mauvaises raisons, mais il y a eu un débat fécond et il y a toujours un exercice de questionnement par les réunions publiques, et je crois que c'est important.

Là, je pense qu'il faut laisser sa chance à cette réinvention de la démocratie participative lommoise pour les temps qui sont les nôtres, et on reverra peut-être, en une fois encore, la copie, parce que je suis totalement certain que les conditions d'aujourd'hui ne sont plus forcément celles d'hier, et encore moins celles de demain, et il faudra y revenir, parce que tout cela est un exercice difficile et parfois douloureux.

Cela a été, je le dis sous couvert d'Alain GRILLET, douloureux quelquefois d'animer la démocratie participative sur cette ville dans les derniers mois. Il fallait prendre des décisions, on en a pris, sous couvert des élus et de Benjamin DELAME, qui est vraiment notre cheville ouvrière sur le sujet.

Je vous propose qu'on puisse en reparler et qu'on crée peut-être un groupe de travail dans quelque temps sur ce sujet, qui sera aussi un sujet d'actualité – je le dis sereinement – en 2026.

Merci de votre intervention.

Je passe au vote.

Qui souhaite voter ce budget supplémentaire ? *(La majorité municipale, Madame DE RUYTER (pouvoir) et Monsieur GROSSE.)*

Qui s'abstient ? *(Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY et Monsieur MOULIN.)*

(La délibération 2024/79 est adoptée à l'unanimité. Madame ZYTKA-TARANTO, Monsieur DHELIN, Monsieur BECHROURI, Monsieur J. LEROY et Monsieur MOULIN s'abstiennent.)

2024/80 PROJET ÉDUCATIF GLOBAL – RECRUTEMENT ET REMUNERATION DES INTERVENANTS SPECIALISES MEDICO-SOCIAUX ET SOCIO-EDUCATIFS – VACATAIRES NON TITULAIRES

M. LE MAIRE.- Monsieur GRILLET : le PEG, sur le recrutement et la rémunération des intervenants.

M. GRILLET.- Dans le cadre du Projet Éducatif Global, la Ville de Lomme est amenée à recourir à l'intervention de vacataires, intervenants spécialisés, professionnels médico-sociaux et socio-éducatifs.

Il est donc demandé au Conseil communal d'autoriser le recrutement de vacataires en tant qu'intervenants spécialisés, médico-sociaux, paramédicaux, socio-éducatifs, suivant les taux horaires qui figurent dans cette délibération.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir autoriser ce recrutement, d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires relatives à ces recrutements et d'imputer les crédits de paiement correspondants au chapitre 012, articles 64131, 6451, 6454, 6453, 6333, 6458 et 6475.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci, Monsieur GRILLET.

Il n'y a pas de demande d'intervention, je vous propose de voter.

Qui vote pour cette délibération ?

(La délibération 2024/80 est adoptée à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

2024/81 DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE POUR LUTTER CONTRE L'INDECENCE DES LOGEMENTS ENTRE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE ET LA VILLE DE LILLE – AVENANT N° 2

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE, le retour ! Allez-y !

Mme LEFEBVRE.- Une délibération qui concerne le dispositif de lutte contre l'indécence des logements.

La MEL a, par délibération, conclu des conventions avec la CAF pour organiser et financer des contrôles de décence des logements.

Dans la mesure où la MEL confie à la Ville la réalisation de diagnostics de décence, elle prend en charge une partie des coûts de fonctionnement générés par ces prestations.

En octobre 2023, la MEL, en accord avec la CAF, a décidé d'augmenter la prise en charge de cette prestation, qui est passée de 75 € à 100 € par contrôle.

Cette révision déjà appliquée nécessite un avenant 1 rectificatif.

Nous avons aussi un avenant 2 afin de prolonger la convention jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant 1 et l'avenant 2 à la convention.

M. LE MAIRE.- Très bien.

Pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/81 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

2024/82 ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE – ACTUALISATION DU PRIX PLAFOND DE VENTE DES LOGEMENTS SUR LE TERRITOIRE DE LILLE-HELLEMES-LOMME

M. LE MAIRE.- Madame LEFEBVRE.

Mme LEFEBVRE.- Pour l'accession sociale à la propriété, une actualisation du prix plafond de vente des logements sur le territoire de Lille-Hellemmes-Lomme.

Dès 2008, la Ville de Lille et ses Communes associées ont expérimenté un dispositif d'accession sociale à la propriété à destination des ménages à revenus modestes et moyens, initié dans le cadre de la rénovation urbaine.

La Ville de Lille a accompagné la production des logements locatifs sociaux et en accession sociale par des aides financières ou en minorant le prix de cession foncière sous réserve de respecter un prix de vente plafonné, permettant aux ménages d'acheter un logement.

Deux types d'accession ont été définis :

- l'accession sociale à la propriété, destinée aux ménages ayant des ressources inférieures aux plafonds PLS accession, avec un prix de vente moyen par opération maximum de 2 050 € TTC par m² de surface habitable ;
- l'accession à la propriété à coût maîtrisée destinée aux ménages ayant des ressources inférieures aux plafonds Prêt à Taux Zéro. Le prix de vente moyen par opération est fixé à maximum 2 400 € TTC par m² de surface habitable.

La présente délibération vient modifier et fixer le plafond de prix de vente moyen par mètre carré hors stationnement à partir du 1^{er} janvier 2024.

Pour les opérations d'accession sociale qui feront l'objet de la conclusion d'un Bail Réel Solidaire à partir de l'approbation de la présente définition, la Ville fixe le prix plafond de vente à 2 500 € TTC par m² de surface habitable.

Il est demandé au Conseil communal de bien vouloir décider de l'actualisation du prix plafond de vente à 2 500 € TTC par m² de surface habitable.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame LEFEBVRE.

Il n'y a pas de demande d'intervention.

Qui vote pour ?

(La délibération 2024/82 est adoptée à l'unanimité.)

Merci.

Madame CAMBIER, nous avons convenu avec les présidents de groupe de pouvoir, si tout le monde est d'accord – il n'y a pas d'objection ? –, d'évoquer les sept délibérations qui sont les vôtres et de pouvoir les voter s'il n'y a pas de « rejet » des délibérations en question. On est d'accord ? *(Assentiment général)*

Vous pouvez les présenter d'un bloc et on votera d'un bloc les délibérations, même si elles seront votées de manière individuelle – je le dis pour les instances.

2024/83 RESTAURATION ET RELIURE DES ACTES ADMINISTRATIFS ET/OU D'ETAT CIVIL – ADHESION DE LA VILLE AU GROUPEMENT DE COMMANDES COORDONNE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD POUR LA PERIODE 20252029 – CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES

- 2024/84 **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LILLE – MARCHE DE FOURNITURE DE LIVRES, DE DOCUMENTS SONORES NON MUSICAUX, DE DOCUMENTS SONORES ET AUDIOVISUELS, DE JEUX DE SOCIETE A DESTINATION DES ENFANTS, ADOLESCENTS ET ADULTES**
- 2024/85 **ACCORD CADRE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS – AUTORISATION DE SIGNATURE**
- 2024/86 **MARCHE D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS - AUTORISATION DE SIGNATURE**
- 2024/87 **RENOUVELLEMENT DU MARCHE "BEURRE, ŒUFS, FROMAGES" (BOF), LAIT ET VOLAILLES FRAICHES BIO POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE DES ECOLES ET DES CRECHES DE LA VILLE DE LILLE ET DES COMMUNES ASSOCIEES LOMME ET HELLEMMES AINSI QUE POUR LE RESTAURANT MUNICIPAL DE LILLE. LANCEMENT DE L'AVIS PUBLIC A LA CONCURRENCE – AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE**
- 2024/88 **MARCHE DE PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES EQUIPEMENTS EDUCATIFS DE LA VILLE DE LILLE ET DE SES COMMUNES ASSOCIEES D'HELLEMMES ET DE LOMME – ANNEES 2024 A 2028**
- 2024/89 **AVENANTS DE CLOTURE DU MARCHE 16S0024 – EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, FROID, VENTILATION, PRODUCTION D'EAU CHAUDE, SANITAIRE, TRAITEMENT DES EAUX, TELEGESTION AVEC FOURNITURE D'ENERGIE ET SERVICE ASSOCIES POUR LA VILLE DE LILLE, SES COMMUNES ASSOCIEES DE LOMME ET D'HELLEMMES AINSI QUE LEUR CCAS**

M. LE MAIRE.- Madame CAMBIER, c'est à vous !

Mme CAMBIER.- Merci, Monsieur le Maire. C'est d'autant plus une bonne mesure que ce sont des relances de marchés pour toutes, soit pour adhérer, signer, relancer.

Le premier – je m'épargnerai aussi les titres quand tout est expliqué après – est une reconduction de convention entre les Villes de Lille, Lomme et Hellemmes et le Centre de gestion pour gérer la restauration et la reliure des actes administratifs ou d'état-civil sur la période 2025-2029. Le Centre de gestion chapotera le groupement d'achats.

La deuxième délibération est pour renouveler les acquisitions de livres, CD, DVD, jeux et un nouveau lot à souligner, notamment à destination des personnes en situation de handicap, pour les bibliothèques des trois communes, donc 17 lots qui ont été détaillés pour 4,6 M€.

La troisième délibération : accord cadre de travaux d'aménagement des espaces verts. Il s'agit d'autoriser ce marché pour les trois Villes de Lille, Lomme et Hellemmes, qui comprend deux lots, un lot « espaces verts » et un lot « Verdissons nos murs », pour 16,2 M€. C'est avec ce lot qu'on a réalisé, par exemple, les cours des écoles ou encore la place Jean Jaurès.

Ensuite, le marché d'entretien des espaces verts ; pareil, renouvellement de marché, cinq lots, plutôt géographiques, avec un lot pour Lomme, pour un montant de 11,25 M€.

Le suivant est le renouvellement du marché « Beurre, œufs, fromages » pour les trois Villes. On est sur un marché de deux ans pour un peu plus de 5 M€, qui comporte quatre lots : beurre, lait, fromages et volailles, comme indiqué dans le titre.

Le sixième est le marché de prestations de nettoyage des équipements éducatifs, un renouvellement de marché pour nettoyer les équipements éducatifs, un appel d'offres de 2,4 M€ sur quatre ans.

Enfin, des avenants de clôture du marché exploitation des installations de chauffage, froid, ventilation, production d'eau chaude, pour les trois Villes, la piscine et le CCAS. Ces marchés, qui ont permis de réduire les consommations, Monsieur BUTSTRAEN l'a reprecisé tout à l'heure, étaient sur une période de sept ans, ils ont été prolongés en raison des problèmes informatiques et il y a eu une modification de leur périmètre, des nouveaux bâtiments ont intégré ce marché, donc il y a lieu de régulariser par voie d'avenants ces différents marchés.

M. LE MAIRE.- Merci, Madame CAMBIER.

Nous passons au vote.

Qui est pour valider individuellement chaque délibération ?

(Les délibérations 2024/83, 2024/84, 2024/85, 2024/86, 2024/87, 2024/88 et 2024/89 sont adoptées à l'unanimité.)

Merci beaucoup.

Je vous remercie de ce Conseil un peu long, il est 0 heure 08, on avait parié sur minuit. C'est à cause de Monsieur MOULIN, on a perdu 8 minutes tout à l'heure... Je suis taquin !

Petite précision : le prochain Conseil municipal aura lieu le 10 octobre 2024. D'ici là, je vous souhaite un bel été, pour ceux qui auront la chance d'avoir du soleil !

(La séance est levée à 0 heure 08.)

PUBLIE LE 11 OCT. 2024
Secrétaire de Séance



Olivier CAREMELLE

Maire de Lomme
Conseiller Départemental du Nord

